

Schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS)

2023-2028

Schéma régional des formations sanitaires et sociales de la région Île-de-France 2023-2028

Une mobilisation pour la formation des futurs professionnels

Table des matières

SYNTHESE	5
Préambule	10
Introduction.....	10
Panorama des métiers et formations.....	20
1. Panorama des métiers et de l'emploi du sanitaire et social	20
1.1. Evolution des effectifs en emploi.....	20
1.2. De forts enjeux de recrutements liés aux politiques publiques et aux évolutions démographiques et sociales	21
1.3. Une augmentation des difficultés de recrutements.....	22
1.4. Une grave crise nationale d'attractivité	23
1.5. Besoins en emploi en Île-de-France : infirmiers, travailleurs sociaux, aides-soignants	24
2. Panorama des formations	26
2.1. Etat et évolution de l'offre de formation	26
2.2. Attractivité, remplissage, réussite et diplômés	27
2.3. Evolution des moyens régionaux pour soutenir le secteur	37
2.4. Les différents financements mobilisés pour les formations et leur évolution.....	41
2.5. Déperdition contrastée et plutôt en hausse dans les principales formations en volume	42
2.6. Evolution des demandes d'aides régionales en faveur des étudiants.....	43
SCHEMA REGIONAL DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES 2023-2028	48
Axe 1 : Consolider l'orientation et améliorer l'entrée en formation.....	48
1. Constats	48
1.1. Des emplois connus et peu valorisés, dans un secteur en crise	48
1.2. Evolutions des modalités de sélection des candidats.....	49
2. Orientations pour la période 2023 – 2028	49
2.1. Coordonner l'orientation et la valorisation des métiers et formations du secteur	49

2.2.	Améliorer l'entrée en formation	51
2.3.	Poursuivre l'adaptation des critères de financement régional pour améliorer le remplissage et la sécurisation des parcours	52
Axe 2 : Améliorer les conditions de vie et d'études des apprenants et assurer un soutien aux opérateurs de formation pour améliorer la réussite globale.....		56
A – Améliorer les conditions de vie et d'études.....		56
1.	Constats	56
1.1.	Une fragilisation accrue des élèves et étudiants	56
1.2.	Des difficultés spécifiques de qualité de vie durant la formation.....	58
1.3.	L'accueil en stage	59
2.	Orientations pour la période 2023 - 2028	60
2.1.	Soutenir les apprenants, mieux communiquer sur les aides qui leur sont destinées et faciliter la reconnaissance des étudiants à l'université.....	61
2.2.	Assurer une solution de restauration et poursuivre les autres politiques régionales de soutien.....	61
2.3.	Garantir collectivement un accueil et un suivi de qualité en stage.....	62
B - Assurer un soutien aux opérateurs de formation pour améliorer la réussite des parcours		63
1.	Constats	63
2.	Orientations pour la période 2023 – 2028	65
2.1.	Mieux accompagner les apprenants motivés en optimisant les articulations avec tous les dispositifs	65
2.2.	Promouvoir une culture de l'innovation pédagogique pour réduire les abandons.....	65
2.3.	Poursuivre le très fort soutien régional de modernisation des centres.....	66
2.4.	Soutenir et renforcer le partenariat centres de formation – universités au service de la réussite des étudiants	67
Axe 3 : Diplômer plus pour répondre aux besoins en emploi		70
1.	Le pilotage de la carte des formations : une compétence centrale de la Région pour répondre aux besoins en professionnels.....	70
1.1.	Des contraintes au développement de l'offre de formation.....	70
1.2.	Application des préconisations du SRFSS 2016-2022	71
1.3.	Une ambition partagée d'ampleur inédite pour les études en soins infirmiers : +20% entre 2020 et 2023	71
1.4.	De nouvelles préconisations pour 2023-2028	72
2.	Observation : connaître et partager les évolutions du secteur pour mieux agir collectivement.....	75
2.1.	Nombreux études et travaux réalisés par les différents acteurs	75
2.2.	Installation d'un observatoire régional de la formation et de l'emploi.....	75
3.	Modalités d'animation et de gouvernance du schéma régional des formations sanitaires et sociales	76
3.1.	Constats et enjeux	76

3.2. Le pari d'une gouvernance plus partagée	76
ANNEXES	78
Annexe 1 : Liste des 29 formations du périmètre du schéma	79
Annexe 2 : Glossaire	80
Annexe 3 : rapport France Stratégie - DARES, « Métiers 2030, quels métiers en 2030 ? ». Synthèse du panorama de Défi-Métiers	81
Annexe 4 : Synthèse des étapes de révision du SRFSS 2016-2022.....	82
Annexe 5 : liste des partenaires ayant adressé des contributions écrites	83
Annexe 6 : liste des institutions rencontrées lors des 26 entretiens réalisés durant la concertation	84
Annexe 7 : liste des groupes de travail réunis pendant la phase de co-construction	87
Annexe 8 : liste des 40 projets d'investissement immobilier dans le secteur sanitaire soutenus par la Région en 2021 et 2022.....	88
Annexe 9 : Organisation de la gouvernance du schéma régional 2023-2028.....	89
Annexe 10 : Bilan du schéma régional 2016-2022.....	90
Annexe 11 : liste des tableaux	107
Annexe 12 : liste des cartes, figures et graphiques	108

SYNTHESE

Le schéma 2023-2028 intervient dans un contexte très particulier post crise sanitaire mondiale qui a duré plus de deux ans et qui a accentué les pénuries structurelles de professionnels du secteur sanitaire et du secteur social et l'épuisement des personnels.

Ce nouveau schéma a pour objet de dresser un état des lieux des formations et des changements majeurs survenus sur la période précédente (2016-2022) et de **présenter les orientations pour les six prochaines années**, jusqu'en 2028.

Il constitue un **axe du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) 2022-2027**, et fait ainsi le lien avec tous ses enjeux d'orientation et de formation tout au long de la vie.

Dans un contexte d'universitarisation des formations sanitaires et sociales supérieures, il s'articule également avec le **Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) 2023-2028**.

Le schéma a fait l'objet d'une **large concertation** menée par la Vice-présidente en charge de la santé, des solidarités et des formations sanitaires et sociales, Farida Adlani, **et d'une co-construction** sur toute l'année 2022 avec l'ensemble des partenaires : centres de formation, étudiants, universités, ARS, DRIEETS, employeurs, financeurs... Des entretiens ont été menés par la Vice-présidente, des groupes de travail ont participé à l'élaboration des axes retenus et plusieurs partenaires ont déposé des contributions écrites afin d'alimenter et d'éclairer la réflexion régionale.

L'action régionale

La compétence de la Région recouvre trois grands domaines d'intervention, compétences exercées en lien avec l'ARS et la DRIEETS :

- le pilotage de la carte des formations sur l'ensemble du territoire.
- le financement des centres de formation publics et privés non lucratifs pour assurer leur fonctionnement, couvrir les frais de formation et améliorer leur équipement et, pour les centres de formation en travail social, participer au financement de l'investissement.
- l'attribution des bourses sur critères sociaux à tous les élèves et étudiants éligibles.

En 2020, 42 000 élèves et étudiants sont accueillis au sein de 179 centres de formation pour préparer l'un des 29 diplômes d'Etat et 27 000 d'entre eux bénéficient d'un financement de la Région en raison de sa compétence (centrée sur la formation initiale, la poursuite d'étude et les demandeurs d'emplois dans certaines conditions). La Région n'est pas la seule à financer les centres de formations sanitaires et sociales (employeurs, Pôle emploi, Transitions Pro, OPCO...). Le secteur sanitaire représente 76% de ces effectifs et le social 24%.

En 2022, 12 114 étudiants ont reçu une bourse régionale.

Notre système de formation aux métiers de la santé et de la solidarité repose autant sur les capacités de formation que sur l'attractivité de ces cursus. Depuis 2016, la Région est fortement engagée pour accompagner les élèves, les étudiants et les centres de formation.

Entre 2016 et 2022, le nombre de demandes de bourses ainsi que le nombre de boursiers est en constante augmentation : +52% pour les demandes et +42% pour les bénéficiaires, passant de 8 543 à 12 114 boursiers. Cette hausse connaît une nette accélération à partir de l'année 2019.

Le budget consacré aux aides aux étudiants (bourses et le Fonds Régional d'Action Sociale - FRAS) a progressé plus fortement car le montant des bourses attribuées est plus élevé, passant de 23,290 M€ à 44,514 M€, soit +91% avec quatre revalorisations des montants sur la période.

Dans le même temps, le budget de fonctionnement des centres de formation est passé de 162,670 M€ à 195,136 M€ (soit +20%) alors que les effectifs en formation éligibles à la subvention sont quasiment stables.

La Région a fait le choix, alors que ça ne relevait pas de sa compétence, face à l'état très dégradé de l'immobilier et pour accompagner l'accroissement de l'offre de formation, d'investir massivement dans les bâtiments des centres de formations sanitaires. Quarante opérations ont été financées, sur le territoire régional, à hauteur de 60 M€ pour mener des opérations de rénovation, relocalisation, mise aux normes afin d'améliorer les conditions d'études des élèves et étudiants.

Les panoramas

Panorama de la formation et de l'emploi

605 000 professionnels exercent dans ces métiers en Île-de-France en 2018, soit près de 10% des actifs Franciliens en emploi (+12% depuis 2008).

De façon renforcée depuis 2018, les secteurs sanitaire, social et médico-social font à la fois face à de fortes pénuries de personnel et de forts enjeux de recrutements liés aux évolutions démographiques (vieillesse de la population, particulièrement) et sociales (fragilisation d'une part importante de la population).

Le secteur renvoie une image dégradée et le lien entre la formation et l'emploi se détériore.

Panorama des formations

Les formations rencontrent des difficultés accrues d'attractivité et une forte augmentation des abandons.

Depuis plusieurs années, une rupture est observée entre les capacités ouvertes à l'entrée en formation et le nombre de diplômés.

Dans le secteur social :

Entre 2015 et 2020, les effectifs en formation ont diminué de 20% en 1^{ère} année (passant de 6 000 à 4 700) révélant une crise importante de l'attractivité des formations. Le nombre de diplômés (hors Validation des Acquis et de l'Expérience - VAE) a chuté de 32% (passant de 5 000 à 3 500).

Dans le secteur sanitaire :

Les effectifs sont stables en 1^{ère} année d'étude (autour de 15 970) entre 2015 à 2020. Les capacités de formation sont en hausse, notamment portées par l'augmentation de 20% l'offre de formation en soins infirmiers décidée suite au Ségur de la santé en 2020.

Néanmoins, sur la période 2015-2021, le nombre de diplômés diminue de 12% passant de 14 400 à 12 600.

Sur cette même période, les concours ont été supprimés et Parcoursup est devenu quasiment l'unique système de recrutement pour les études supérieures. Les entrées en formation se

font désormais sur dossier ou pour les formations supérieures niveau licence (niveau 6) dans Parcoursup. Cela a eu plusieurs conséquences : un élargissement du vivier des candidats mais également un recrutement moins qualitatif pour les formations sanitaires car ce recrutement n'est plus fondé sur l'entretien de motivation. Le taux important de déperdition en cours de formation s'explique ainsi à la fois par le changement des profils de publics entrant en formation (connaissances scolaires et prérequis insuffisants, mauvaise connaissance des réalités et des exigences des métiers...), et par des conditions de vie et d'études difficiles, notamment durant les stages faute d'un accompagnement adapté au sein des structures, lié notamment aux pénuries accrues de personnels qualifiés.

Ces évolutions récentes sont à mettre en lien avec les difficultés de l'emploi.

En effet, le lien formation – emploi n'est plus aussi fluide. Afin de répondre aux enjeux des besoins en professionnels il convient de diplômer plus mais aussi de s'assurer que les étudiants poursuivent leur cursus jusqu'au bout et une fois diplômés ne changent pas d'orientation. Les mesures prises dans ce schéma régional portent sur l'accès à la formation, les conditions de vie et d'études pendant la formation et l'évolution de l'offre de formation.

Néanmoins, il est nécessaire que les enjeux d'accès à l'emploi, de fidélisation et de progression de carrière soient également traités avec les établissements employeurs. A ce titre, les stages, partie intégrante de la formation, qui constituent la première expérience en milieu professionnel sont des moments clés du lien formation – emploi sur lesquels il faut améliorer considérablement les conditions d'accueil et d'encadrement.

Les 3 axes du schéma régional 2023-2028

Axe 1 : Consolider l'orientation et améliorer l'entrée en formation

Les métiers du secteur jouissent d'une bonne notoriété, mais d'une image dégradée et souvent d'une méconnaissance de la réalité des métiers qui ont des répercussions sur les parcours de formation. Or, les besoins en emploi sont très importants.

Afin d'améliorer l'orientation des candidats, plusieurs axes et actions sont retenus :

- Afin de coordonner l'orientation et la valorisation des métiers et formations du secteur : en lien avec l'Agence Oriane de la promesse républicaine et de l'orientation, des **actions de promotion du secteur et de sensibilisation** seront menées avec les employeurs et les OPCO auprès des personnels de l'orientation et des prescripteurs (en s'appuyant sur le réseau Pôle emploi, Cap emploi, Missions locales...), auprès des publics dans des salons et forums et sur les territoires en lien avec les services publics régionaux d'orientation.
- Pour promouvoir les formations, la Région lancera une **campagne massive de communication et d'attractivité des formations sanitaires et sociales**.
- Pour améliorer l'entrée en formation, la Région accompagnera par ses **financements les démarches universitaires pour favoriser l'entrée en 2nde année via des passerelles**. Enfin, la Région propose **d'expérimenter, en lien avec l'ARS, de nouvelles organisations des parcours formation** avec des instituts volontaires, comme des formations en cours du soir qui permettraient d'attirer de nouveaux publics par exemple, des Franciliens souhaitant opérer une réorientation de carrière professionnelle. Cette expérimentation nécessitera un assouplissement des textes et

un encadrement dédié des périodes de stages qui relèvent de la responsabilité de l'Etat.

- Pour sécuriser les parcours de formation, la Région s'engage à **adapter les critères de financement et à les clarifier auprès des candidats**. Ces critères doivent répondre aux évolutions récentes des profils : parcours partiels, passerelles, demandeurs d'emplois... en lien avec les autres financeurs. Pour cela, la Région organisera une conférence annuelle des financeurs.

Axe 2 : Améliorer les conditions de vie et d'études et assurer un soutien constant aux opérateurs de formation pour améliorer la réussite des parcours

Améliorer les conditions de vie et d'études

Dans un contexte de fragilisation des élèves et des étudiants, la Région se mobilisera pour :

- Poursuivre le **soutien aux élèves et étudiants** avec les bourses et **mieux communiquer sur toutes les aides individuelles** afin de faciliter leur mobilisation.
- Dans le contexte d'universitarisation, **soutenir la reconnaissance des droits étudiants à l'université et à l'accès aux services**.
- Assurer une **solution de restauration au sein des centres de formation** et en lien avec les CROUS et poursuivre les actions régionales structurantes de **soutien sur le transport et le logement**.
- Garantir collectivement un accueil et un suivi de qualité en stage : le rôle des tuteurs et des référents de site qualifiant est primordial pour que ce temps de formation en établissement se passe bien et ne décourage pas les élèves et les étudiants. En lien avec l'ARS et la DRIEETS, la Région soutiendra l'élaboration d'une **charte obligatoire de l'encadrement et de la qualité des stages**, l'obligation d'un tuteur de stage ou d'un référent, l'élaboration de listes de lieux de stages ou sites qualifiants de qualité pour les centres de formation, et à leur proximité pour les élèves et les étudiants. Cette charte doit figurer dans la maquette pédagogique et dans les obligations des directeurs des structures d'accueil.

Assurer un soutien aux opérateurs de formation pour améliorer la réussite des parcours

La Région entend :

- Mieux accompagner les apprenants motivés : optimiser les articulations des dispositifs existants afin de **consolider les prérequis en amont de l'entrée en formation ; faciliter l'entrée en formation des personnes en situation de handicap** en lien avec les acteurs du handicap. Chaque personne motivée doit trouver un financement de son parcours.
- Promouvoir une culture de l'innovation pédagogique pour réduire les abandons : **soutenir les expérimentations** des centres de formation pour mieux accompagner les élèves et les étudiants pour favoriser leur réussite et déployer les **contrats d'étudiants mentors** financés par la Région en lien avec les universités
- Poursuivre son très fort soutien à la **modernisation des centres** afin d'améliorer les conditions de formation et d'études : sécuriser leur fonctionnement dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens, prolonger l'action volontariste de la Région initiée en 2021 et 2022 avec un investissement inédit de 60 M€ sur fonds propres en poursuivant la rénovation des bâtiments et poursuivre le renouvellement de l'équipement pédagogique, notamment pour favoriser la simulation en santé.
- Dans le cadre de l'universitarisation des formations supérieures, **soutenir et renforcer le partenariat entre les centres de formation et les universités** au service de la

réussite des étudiants - avec l'intégration de projets d'investissement dans le cadre du Contrat de plan Etat Région. Elle accompagnera le processus d'universitarisation des formations paramédicales. Dans ce cadre universitaire, l'évaluation par le Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur est souhaitable tout en repensant le lien avec les autorisations et les agréments délivrés par la Région, en lien avec l'ARS, la DRIETS et les rectorats. La mobilité internationale des étudiants sera soutenue dans le cadre du dispositif régional existant.

Axe 3 : Diplômer plus pour répondre aux besoins en emploi

La mise en œuvre de cet axe s'articulera notamment avec :

- Le pilotage de la carte des formations : L'action de la Région et son investissement ont permis une augmentation inédite des capacités sur la formation en soins infirmiers : +20% entre 2020 et 2023. Les préconisations d'évolution de l'offre de formation portées par la Région sont présentées pour 2023-2028. Des **créations de places** sont posées pour les deux prochaines années, notamment pour la petite enfance (auxiliaire de puériculture), les aides-soignants, les infirmiers, les éducateurs spécialisés, les manipulateurs en radiologie médicale, les masseurs-kinésithérapeutes et les sage-femmes. Ces propositions tiennent compte des possibilités d'extension des organismes de formation, les capacités de recrutement de formateurs, et des structures pour accueillir les stagiaires.
- La Région en lien avec ses partenaires, souhaite **l'installation d'un observatoire régional de la formation et de l'emploi**. Cet observatoire a pour objectif de structurer, mettre en commun et consolider les données et les analyses afin d'adapter l'action des pouvoirs publics et de leur permettre de répondre aux évolutions des besoins en emploi.

Avec ce nouveau schéma, la région Île-de-France amplifie son action en faveur des formations sanitaires et sociales pour soutenir la formation, les élèves et étudiants, accompagner l'évolution de l'appareil de formation et répondre aux besoins en emploi des territoires.

Du fait du partage des compétences, la Région sollicite l'Etat pour engager un effort de simplification des textes réglementaires qui pèsent sur le secteur des formations sanitaires et sociales et limitent les capacités d'innovation et d'adaptation des acteurs. Notre action collective doit être orientée en faveur de la réussite des étudiants, de la qualité de leur parcours de formation, de l'attractivité des métiers et des carrières.

Le schéma régional met la réussite de l'étudiant au cœur du parcours de formation. La Région acte la nécessité d'un travail collaboratif plus soutenu avec l'ensemble des autres partenaires et intervenants du secteur : Etat, structures déconcentrées, financeurs et employeurs afin d'assurer l'intégralité du parcours pour chaque candidat de la sélection jusqu'à leur insertion dans l'emploi en Île-de-France.

Préambule

Depuis la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les Régions sont chargées d'élaborer un Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS), en concertation avec les partenaires du secteur. Le schéma établit un diagnostic partagé et détermine des objectifs pour le développement des formations, en lien avec les perspectives d'emploi, de développement et d'aménagement du territoire (articles L451-2 du code de l'action sociale et des familles et L4383-2 du code de la santé publique).

Ce nouveau schéma 2023-2028 intervient dans un contexte très particulier post crise sanitaire mondiale qui a duré plus de deux ans et qui a accentué les pénuries structurelles de professionnels du secteur sanitaire et du secteur social. Le nouveau schéma a pour objet de dresser un état des lieux des formations et des changements majeurs survenus sur la période précédente (2016-2022) et de présenter les orientations pour les six prochaines années, jusqu'en 2028.

Il constitue un axe du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) 2022-2027, et fait ainsi le lien avec tous ses enjeux d'orientation et de formation tout au long de la vie.

Dans un contexte d'universitarisation des formations sanitaires et sociales supérieures, il s'articule également avec le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) 2023-2028 adopté par délibération CR 2022-067 du conseil régional le 9 novembre 2022.

Introduction

Les formations sanitaires et sociales¹, sont très identifiées pour certaines, moins connues pour d'autres, mais ont toutes en commun de conduire à l'obtention d'un diplôme d'Etat donnant accès à un métier identifié et, le plus souvent, réglementé.

Pour le secteur sanitaire, il s'agit pour les plus connues des formations infirmier, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, masseur-kinésithérapeute, manipulateur d'électroradiologie médicale, ambulancier, sage-femme, psychomotricien etc. Pour le social : assistant de service social, éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants, accompagnant éducatif et social, moniteur éducateur, technicien de l'intervention sociale et familiale etc.

En 2022, 179 centres de formation sont autorisés ou agréés par la Région : 106 dans le sanitaire, 73 dans le social. Ces centres sont établis sur 233 sites de formation : 148 dans le sanitaire et 85 dans le social.

Dans le sanitaire, il s'agit principalement d'instituts publics rattachés à des hôpitaux, d'instituts associatifs de type fondation, ou privés à but lucratif (par exemple La Croix Rouge française), ainsi que des lycées publics ou privés.

Dans le travail social, la majorité des centres est constituée d'établissements associatifs, avec quelques lycées.

¹ Liste exhaustive des formations concernées en annexe 1

Figure 1 : Carte des sites de formation sanitaire autorisés en 2022 en Île-de-France

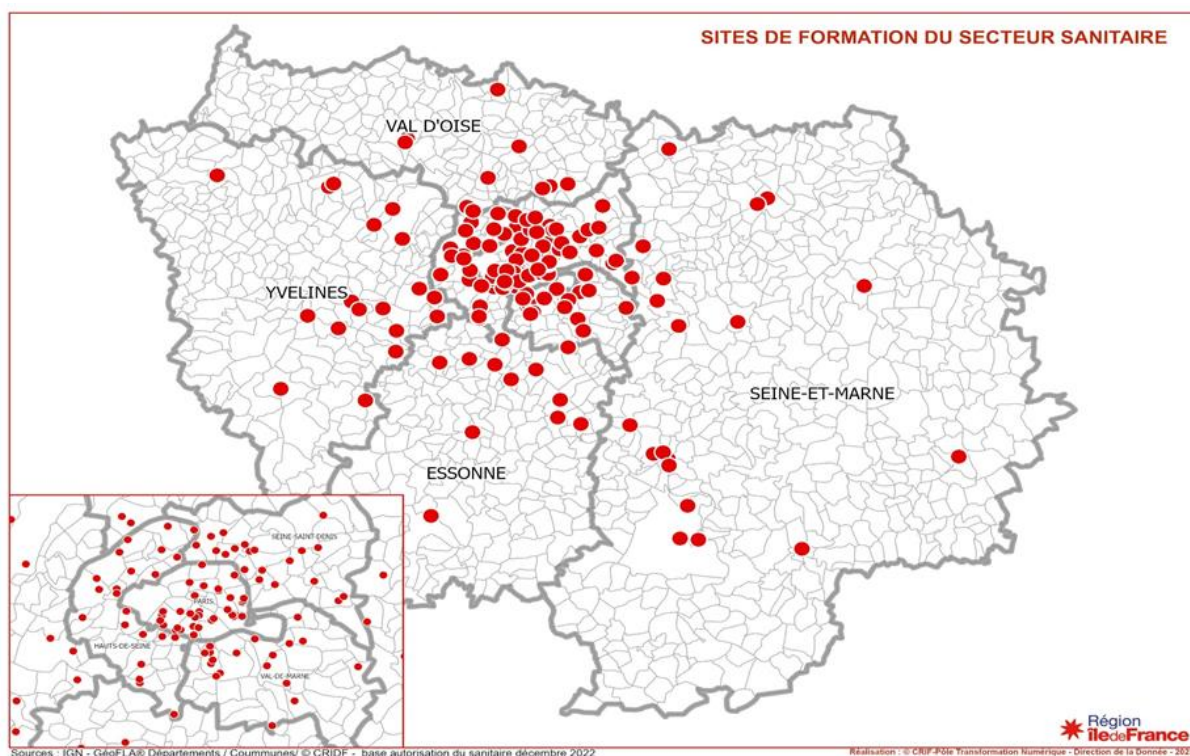
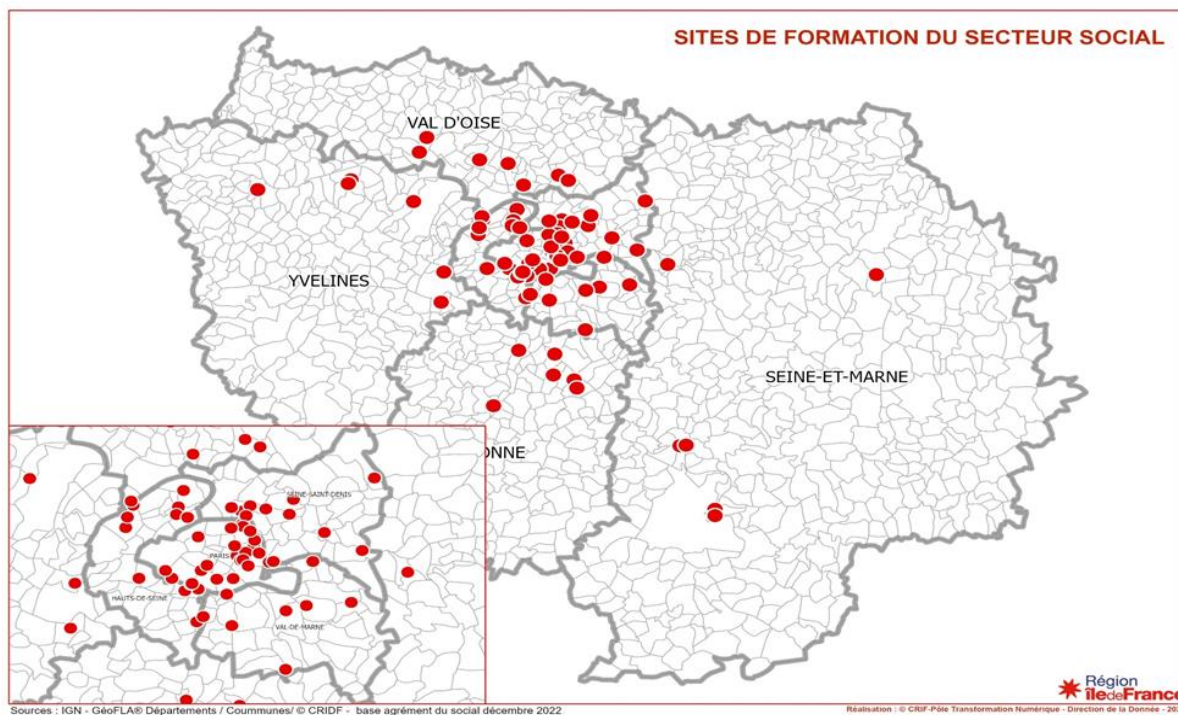


Figure 2 : Carte des sites de formation agréés en travail social en 2022 en Île-de-France



Au total, plus de 42 000 élèves et étudiants sont accueillis au sein de ces sites en 2020 pour préparer ces différents diplômes d'Etat, dont 27 000 bénéficient d'un financement de la Région en raison de sa compétence sur la formation initiale et sous certaines conditions les

demandeurs d'emplois. Le secteur sanitaire représente 76% de ces effectifs avec près de 32 000 apprenants, le social, 24% avec plus de 10 000 apprenants.

1. Compétences de la Région

La loi du 13 août 2004 relatives aux libertés et responsabilités locales transfère aux Régions des compétences très larges sur les formations sanitaires et sociales menant à un diplôme d'Etat. Cette responsabilité concerne notamment la carte des formations, la délivrance des agréments et des autorisations, la réponse aux besoins en emploi sur les territoires, le financement indirect, via une subvention versée à l'établissement, du coût de formation d'une partie des élèves et étudiants ainsi que les bourses sur critères sociaux à l'instar des CROUS.

D'autres formations dans le domaine du sanitaire et du social existent : CAP, baccalauréats professionnels, technologiques, BTS, DUT, licences et masters, titres professionnels... Elles ne font pas partie du périmètre traité par la loi du 13 août 2004, mais concourent néanmoins aux besoins en emplois du secteur sur le territoire. Cette caractéristique contribue parfois à un manque de visibilité et génère de la confusion avec les formations réglementées traitées dans ce schéma.

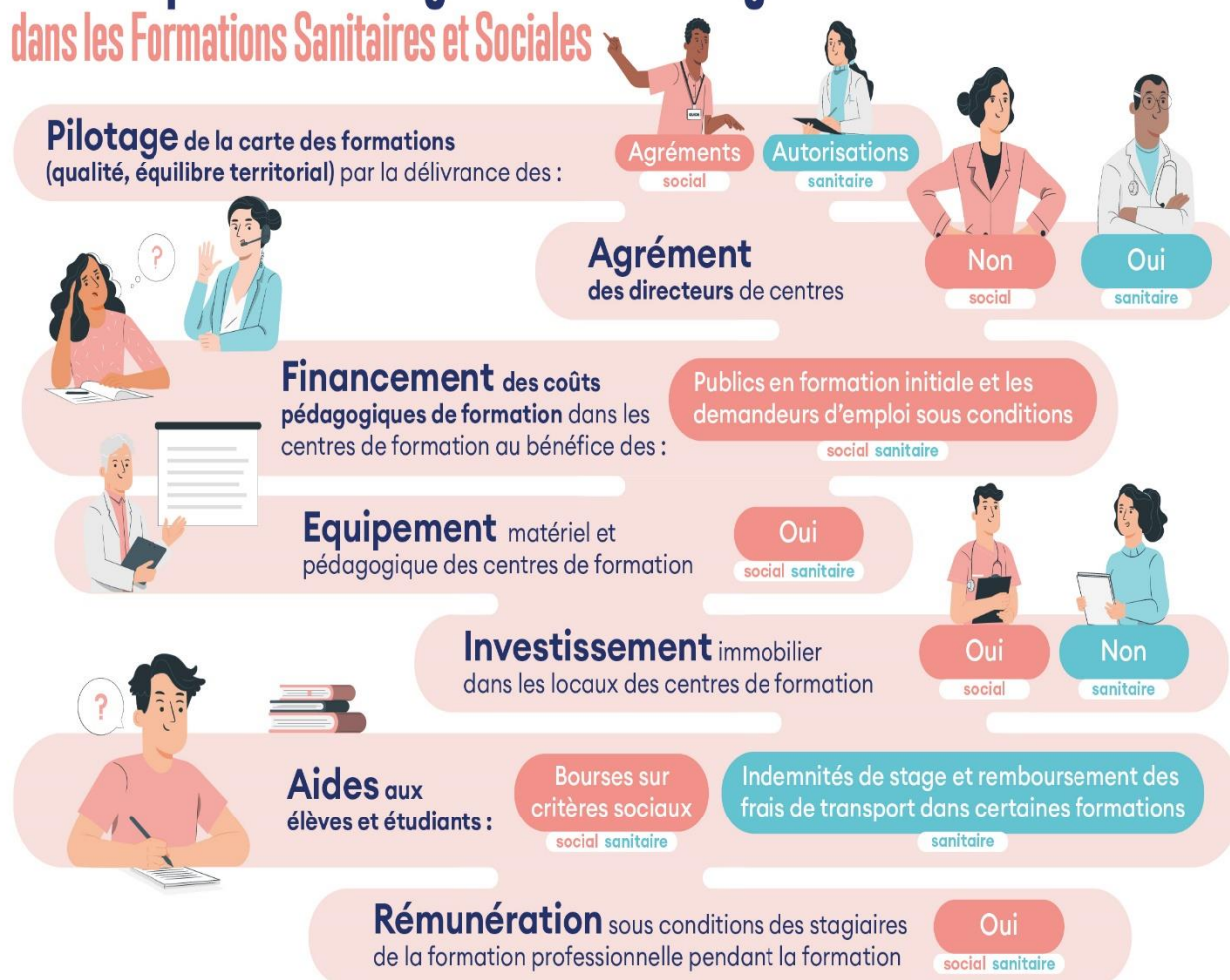
Le schéma régional des formations sanitaires et sociales est centré sur la compétence régionale transférée en 2004.

Dans le cadre de la loi, la Région est compétente pour :

- délivrer les **autorisations** pour l'ouverture de toutes les formations sanitaires (après avis de l'Agence régionale de santé, ARS) et les **agréments** pour l'ouverture de toutes les formations sociales (après avis de la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, DRIETS), quel que soit leur statut. Elle délivre également les agréments des directeurs des instituts de formation sanitaire (après avis de l'ARS). En d'autres termes, aucun centre ou institut ne peut délivrer ces formations sans l'autorisation ou l'agrément de la Région.
- attribuer les **bourses sur critères sociaux aux élèves et aux étudiants** inscrits dans ces formations à l'instar des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) pour les autres étudiants de l'enseignement supérieur. En 2022, 11 500 élèves et étudiants reçoivent une bourse régionale sur critères sociaux.
- participer au **financement du fonctionnement des centres de formation** (budget d'exploitation). Dans ce cadre, il importe de préciser que la Région finance les coûts pédagogiques des effectifs en formation initiale (hors scolaire en lycée) et des demandeurs d'emploi (sous condition) :
 - dans les instituts publics du sanitaire, ainsi que dans certains instituts privés à but non-lucratif ;
 - dans les écoles de formation en travail social, dans la limite d'un nombre de places agréées défini, sans distinction de statut d'établissement.
- financer **l'équipement et l'investissement** pour les centres de formation en **travail social** et **l'équipement** pour les écoles et instituts de **formation sanitaire**. L'intervention régionale en investissement immobilier dans le sanitaire est une action régionale volontariste. Le partage de cette compétence de l'investissement pour le sanitaire n'est toujours pas clarifié avec l'Etat dans la loi. Cependant des financements versés à la Région par l'Etat ont été inscrits dans le PLF à partir de 2023.

Figure 3 : Les compétences obligatoires de la Région dans les FSS

Les compétences obligatoires de la Région dans les Formations Sanitaires et Sociales



Cette compétence reste partagée avec l'Etat au niveau national et régional.

L'Etat est notamment en charge de la définition des référentiels de formation pour l'ensemble de ces diplômes.

La compétence est portée au niveau régional par l'ARS et les services de la Préfecture de Région (DRIETS). ARS et DRIETS ont la charge du contrôle pédagogique et de la qualité des formations, la DRIETS ayant en outre la compétence des certifications du sanitaire et du social et délivre ainsi les diplômes d'Etat, en lien avec les services académiques pour 4 formations du social. Dans le cadre de l'universitarisation des formations supérieures du social, la Région académique donne une autorisation d'ouverture (qui équivaut à une accréditation) en s'appuyant sur l'avis du rectorat et de la DRIETS.

Cette compétence régionale est donc soumise aux réglementations nationales de plusieurs ministères chargés de la santé, des solidarités, de l'enseignement supérieur, de la formation et de l'emploi.

Par ailleurs, après remontée et analyse de données de la Région par l'ARS, le ministère en charge de la santé fixe aux Régions un quota de places pour certaines formations sanitaires. Le quota définit un plafond de places en première année pour les formations suivantes :

infirmier, masseur-kinésithérapeute et psychomotricien. Il appartient ensuite aux Régions de répartir ces quotas sur le territoire en fonction de l'analyse des besoins (compétence de la Région sur la carte de formation). Pour la formation sage-femme, un « numérus apertus » est fixé par le ministère en charge de l'enseignement supérieur, comme pour les autres formations médicales. La Région délivre les agréments sur cette base réglementaire.

La Région définit ensuite des capacités par institut, lesquelles constituent le nombre de places maximales qui peuvent être ouvertes à la sélection des candidats, via Parcoursup pour les formations supérieures et via des sélections sur dossier pour les formations infra-bac. Ces autorisations (dans le sanitaire) et ces agréments (dans le social) sont délivrés pour 5 ans. Ils ne présagent pas d'une ouverture effective, celle-ci s'effectuant à l'initiative du centre de formation en fonction des candidats et des financements, que ces derniers proviennent de la Région, de Pôle emploi, des employeurs, de Transitions Pro, des personnes elles-mêmes..., afin de couvrir la diversité des profils en formation.

2. Un appareil de formation singulier

Les formations sanitaires et sociales sont très professionnalisées, avec une forte composante d'alternance ; environ la moitié de la durée de la formation se déroule en stage. Ces formations sont dispensées dans différents établissements à statuts divers : établissement spécialisé, public ou privé, université, lycée.

Cette singularité explique que les bourses soient versées par la Région et non par les CROUS. Toutefois, les formations du supérieur intègrent depuis quelques années un processus d'universitarisation pour intégrer le cadre licence-master-doctorat (LMD) européen. La perspective de l'intégration universitaire des formations sanitaires supérieures modifiera dans les prochaines années le paysage de l'offre de formation avec une place croissante de l'université.

Cet appareil de formation présente l'avantage d'offrir souvent sur un même site toutes les formations, à tous les niveaux, pour tous les publics : jeunes, salariés en promotion ou reconversion professionnelle, demandeurs d'emploi...

Selon le statut des apprenants, des financements différents sont mobilisés. La Région est compétente pour financer notamment la formation initiale, d'autres financeurs peuvent intervenir en fonction du type de publics concernés. Le tableau suivant propose un aperçu des financements par statut.

Figure 4 : Financements mobilisables des coûts de formation selon le statut : élève et étudiant, demandeur d'emploi, salarié, en parcours complet de formation

Financement des coûts de formation d'un parcours complet selon le statut de la personne



**Élève et étudiant
en formation initiale**

sanitaire

Financement de la Région si la personne est dans un institut public ou dans un institut privé non lucratif conventionné

social

Financement de la Région si la personne est inscrite dans une formation agréée et conventionnée avec la Région dans la limite des places prévues par l'agrément



**Demandeur d'emploi
inscrit depuis plus
de 6 mois à Pôle emploi**

**Formations aide-soignant
et auxiliaire de puériculture
dans les GRETA et centres
privés :**

Financement de la Région avec la participation de Pôle Emploi et du PRIC (Plan Régional d'Investissement dans les Compétences)

Formation ambulancier :

Financement de la Région dans le cadre du PRFE (Plan Régional de Formation vers l'Emploi)

**Formation accompagnant
éducatif et social :**

Financement de la Région dans le cadre du PRFE (Plan Régional de Formation vers l'Emploi)



**Salarié en évolution
professionnelle ou en
reconversion, apprenti...**

sanitaire

social

Transitions Pro

OPCO
Opérateurs
de compétences

ANFH
Association Nationale pour
la Formation permanente
du personnel Hospitalier

Employeurs

Pôle Emploi

Compte personnel
de formation

Autres financeurs

Autofinancement

- Financements valables pour les centres de formation non portés par l'Education nationale
- Les centres de formation sont chargés d'étudier les profils des élèves et des étudiants et d'appliquer les critères régionaux pour déterminer le public éligible.

3. Evolutions réglementaires depuis 2016

Sur la période du précédent schéma 2016-2022 et particulièrement après la crise liée à la pandémie de Covid, les évolutions réglementaires modifiant structurellement l'intervention régionale ont été nombreuses. Elles ont créé un contexte instable avec de fortes conséquences organisationnelles et budgétaires, limitant ainsi, pour certaines, la capacité d'action et la marge de manœuvre de la Région.

A titre d'exemple, peuvent être citées, la réforme des agréments des formations sociales transférés aux Régions sans moyens humains (166 agréments transitoires ont été délivrés par la Région en 2017-2018 et 195 agréments de droit commun de 2018 à 2021, pour 400 dossiers instruits par la région Île-de-France conjointement avec la DRIETS sur une dizaine de critères), les réformes des formations aide-soignant et auxiliaire de puériculture (ajustement du référentiel avec allongement de la durée et changement de niveau de 3 à 4, mise en place des doubles rentrées), les mesures de revalorisation prises dans le cadre du Ségur de la santé...

Par ailleurs, le mouvement d'universitarisation des formations supérieures, engagé depuis 2009 est amené à s'accélérer. Il a débuté avec la formation en soins infirmiers en 2009 et se généralise depuis 2018 aux formations supérieures du sanitaire et du social. Après l'intégration des formations sanitaires et sociales du supérieur dans Parcoursup en 2019 et l'élargissement des passerelles à la formation infirmier, l'universitarisation des formations implique la nécessité de redéfinir rapidement le cadre réglementaire fixé par l'Etat afin que le rôle de chacun soit bien défini.

4. Attractivité des formations et obtention du diplôme, un contexte moins favorable

Depuis plusieurs années, une rupture est observée entre les capacités à l'entrée en formation et le nombre de diplômés.

Tableau 1 : Evolution des capacités à l'entrée en formation, des effectifs totaux et des diplômés en 2007-2013 et 2019

		2007	2013	2019	Evol 2007-13	Evol 2013-19	Pic atteint en
Social	Capacités à l'entrée	7 021	8 047	7 661	15%	-5%	2013 à 8 047
	Effectif total	11 410	11 828	10 485	4%	-11%	2014 à 12 547
	Diplômés (hors VAE)	4 140	5 152	4 125	24%	-20%	2015 à 12 547
	<i>Diplômés / capacités</i>	59%	64%	54%	5 pts	-10 pts	
Sanitaire	Capacités à l'entrée	13 841	15 973	15 543	15%	-3%	2017 à 16 033
	Effectif total	23 794	30 888	31 862	30%	3%	2016 à 32 035
	Diplômés (hors VAE)	10 883	13 711	13 053	26%	-5%	2017 à 14 769
	<i>Diplômés / capacités</i>	79%	86%	84%	7 pts	-2 pts	

Sources : Région, Direction de la recherche, des études de l'évaluation et des statistiques (Drees), Drieets et service interacadémique d'examens et de concours (Siec)

Comme le montrent les chiffres du tableau 1, entre 2007 et 2013 pour l'ensemble des formations, lorsque l'offre de formation augmente, les places nouvelles sont remplies. Les effectifs en formation progressent de 4% dans le social et de 30% dans le sanitaire. Le nombre annuel de diplômés progresse également. Seule la formation assistant de service social rencontre déjà des difficultés de remplissage.

La formation est attractive, elle répond aux attentes des élèves et des étudiants et aux besoins en emploi. Le lien formation - emploi est satisfaisant.

Entre 2013 et 2019, les données révèlent une baisse des effectifs, des diplômés (-20% pour le social et -5% pour le sanitaire) et de l'attractivité.

Cette tendance observée entre 2013 et 2019, s'accroît depuis 2020. Si l'attractivité des formations s'est accrue fortement pour les formations de niveau licence grâce à leur intégration dans Parcoursup, ce n'est pas le cas des autres formations niveaux infra-bac, bac et master. De plus, dans certaines formations (aide-soignant, auxiliaire de puériculture, moniteur éducateur, assistant de service social...), les déperditions² de formation continuent d'augmenter et le nombre de diplômés diminue. Le changement de modalités de sélection avec la mise en place de Parcoursup et la fin des concours modifient le profil des entrants en formation et le parcours des étudiants. Les formations en soins infirmiers par exemple sont très plébiscitées, mais font face à un taux d'abandon important.

Aujourd'hui, la relation formation – emploi n'est plus aussi fluide qu'auparavant. Chacune des étapes du parcours du candidat – apprenant – professionnel constitue un fort enjeu : information et orientation, sélection pour l'entrée en formation, accompagnements académiques et financiers en formation, obtention du diplôme, entrée dans l'emploi en Île-de-France et maintien dans l'emploi.

5. Une pénurie de personnel

Au-delà des déserts médicaux, paramédicaux et sociaux pour lesquels la Région est mobilisée depuis plusieurs années, tout le secteur, sanitaire et social, traverse une période de pénurie de personnel propice à une réflexion sur de nécessaires évolutions pour assurer la continuité et maintenir les prises en charge des personnes vulnérables : petite enfance, personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes accidentées, malades chroniques...

« L'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) traverse une période de très forte tension », reconnaît Nicolas Revel, son directeur général. Lors des quatre dernières années, « nous avons perdu 1 700 infirmières, soit 10 % des infirmières qui travaillaient à l'AP-HP en 2018 »³. Les très forts besoins en professionnels diplômés sont présentés dans le panorama des métiers et formation du schéma.

La Fédération nationale des étudiants en sciences infirmières (FNESI) l'exprime ainsi⁴ : « Nous faisons face aujourd'hui à un constat : les professionnels quittent les hôpitaux et les étudiants leur formation et le système de santé. Il est urgent de leur donner des solutions, des objectifs et rendre le système de soin plus attractif. »

Dans ce parcours formation-emploi, de nombreux acteurs interviennent. Le sujet nécessite d'être traité sur l'ensemble du parcours, de l'orientation du candidat jusqu'à la fidélisation dans l'emploi. L'action de la Région concerne la formation. Elle est une étape indispensable mais n'apportera pas, seule, les réponses attendues pour faire face à la pénurie d'emplois et la perte d'attractivité de ces métiers.

En effet, comme indiqué dans la figure 2, la Région n'est pas seule compétente pour financer ces formations. La mobilisation de tous les acteurs du financement de la formation s'avère donc nécessaire pour permettre de former un maximum de personnes et répondre aux besoins en emploi. En outre, il convient d'améliorer notamment les étapes d'orientation, de sélection à

² précisions données dans la partie 2.5 du panorama

³ Interview sur France Inter le 13/12/2022 : <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/l-invite-de-8h20-le-grand-entretien/l-invite-de-8h20-le-grand-entretien-du-mardi-13-decembre-2022-9359018>

⁴ FNESI : « 2022-2027 : les étudiant.e.s en sciences infirmières : l'avenir du système de santé en 10 thématiques ».

l'entrée en formation, ainsi que les conditions d'étude, étapes pour lesquelles toutes les parties prenantes concernées doivent se mobiliser.

Pendant la formation le lien avec l'emploi est très fort, puisque les stages pratiques représentent 50% de la durée de la formation. De fait, tous les employeurs, publics, associatifs et privés, doivent prendre toute leur part dans la qualité et le suivi des stages, et les conditions de travail proposées.

La formation est l'un des leviers pour résoudre les difficultés d'emploi du secteur. Mais le lien formation-emploi étant fort, la formation fait face aux mêmes problématiques et notamment à la perte de leur attractivité, surtout dans le social. La crise de ces formations qui se révèle par la baisse des diplômés, est en partie la conséquence de celle qui affecte l'emploi de ce secteur avec des conditions de travail et une attractivité dégradée. En effet, faute de capacité à recruter et compte tenu des très nombreux départs de professionnels, elle occasionne des réductions de service : impossibilité de maintenir certaines capacités ouvertes à l'hôpital, accueil réduit dans les services, en EHPAD, en crèche, en institut médico éducatif, dans les foyers de l'aide sociale à l'enfance...

Pour l'AP-HP, « Il y a des soignants qui sont moins attirés par la carrière hospitalière », constate Nicolas Revel. En 2022, « l'AP-HP aura recruté 2 200 infirmiers en sortie d'école, et 2 800 sont partis ou vont partir », ajoute son directeur général. « Il y a un phénomène post-Covid, avec des départs en province et des changements de métier. Et je pense que l'on a un sentiment d'un travail plus lourd, plus difficile (...) »⁵.

Les actions au bénéfice de la formation pourront réellement porter leurs fruits seulement si en parallèle les conditions d'accueil et de travail des stagiaires en formation sont attractives, motivantes et favorables à la transmission de compétences.

6. Un bilan satisfaisant du schéma régional 2016-2022 qui dépasse les orientations inscrites pour répondre au nouveau contexte

Les actions prévues dans le précédent schéma régional des formations sanitaires et sociales ont été en grande partie menées à bien. La Région a déployé de nombreuses actions nouvelles non prévues liées à l'évolution de la réglementation et aux conséquences de la crise Covid sur le déroulé de la formation. Des aides ont été créées pour soutenir et accompagner les apprenants pendant leur formation.

Le bilan du schéma 2016-2022 est détaillé en annexe du document. Une cinquantaine d'actions a été réalisée :

- réalisation et lancement d'actions de communication et de promotion du secteur : matinale de l'orientation, semaine de valorisation des métiers...
- suivi des préconisations d'évolution de la carte des formations et mise en œuvre de la nouvelle compétence d'agrément dans le social
- mise en œuvre et accompagnement des réformes : universitarisation, intégration à Parcoursup, certification Qualiopi, Ségur de la santé et du plan d'urgence...
- soutien budgétaire des centres de formation : simulation, fonds d'urgence, engagement inédit sur l'investissement sanitaire de 60 M€, création de places de formation en soins infirmiers...
- engagement régional face à la fragilisation croissante des formés : revalorisation des bourses, dématérialisation complète des dossiers et modification du calendrier pour verser les bourses plus tôt.

⁵ Interview sur France Inter Ibid.

- soutien pendant la crise Covid des centres de formation et des formés : aide régionale exceptionnelle aux étudiants infirmiers et aux élèves aides-soignants à hauteur de 18 M€, versement d'aides pour les apprenants, de subventions complémentaires pour les centres.
- réalisation d'études avec l'appui de Défi-Métiers puis dans le cadre du suivi du groupe observation du plan des ressources humaines en santé (PRHS) copiloté avec l'ARS.
- organisation de réunions régulières : groupes de travail sur la vie étudiante, l'attractivité, suivi régulier avec l'ARS et la DRIETS, commission régulière dans le social avec la DRIETS et l'Union nationale des acteurs de formation et de recherche en intervention sociale (UNAFORIS), présentation de points d'étape au Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP).

Pour accompagner toutes ces mesures, l'investissement de la Région a été inédit, en témoigne l'effort budgétaire consacré à ces formations : le budget total (fonctionnement et investissement) a augmenté de 46% entre 2016 et 2022.

7. Une démarche partenariale pour établir le bilan du schéma 2016-2022 et partager les perspectives du prochain schéma

Cette démarche, présentée en annexe 4, a été engagée fin 2021. Structurée en quatre étapes, elle s'est appuyée sur un bilan interne, une concertation des partenaires et une co-construction en groupes de travail. Ces travaux ont permis de partager les enseignements des réalisations et d'identifier collectivement les sujets à mener en priorité pour les six prochaines années.

Il en résulte trois axes majeurs pour le prochain SRFSS qui sont développés en 2^{ème} partie du document, à la suite du panorama des métiers et formations du secteur :

- consolider l'orientation et améliorer l'entrée en formation
- améliorer les conditions de vie et d'études des élèves et étudiants et assurer un soutien aux opérateurs de formation pour améliorer la réussite des parcours
- diplômer plus pour répondre aux besoins en emploi

Avec ce nouveau schéma, la région Île-de-France amplifie ainsi son action en faveur des formations sanitaires et sociales pour soutenir la formation, les élèves et étudiants, et accompagner l'évolution de l'appareil de formation.

Panorama des métiers et formations

Ce panorama des métiers et des formations sanitaires et sociales s'appuie sur « Le panorama des métiers et secteurs du sanitaire et social en Île-de-France » réalisé par Défi-Métiers en 2022⁶, sur l'exploitation des données collectées par la région Île-de-France dans l'outil « Solstiss » et des données collectées auprès des partenaires, notamment la DRIETS et la DREES. Il dresse une analyse chiffrée et statistique de la situation du secteur et son évolution récente en Île-de-France, sur laquelle s'est appuyée la réflexion menée par la Région avec ses partenaires pour proposer les orientations du schéma 2023-2028 et les préconisations d'évolution de l'offre de formation qui y sont présentées.

1. Panorama des métiers et de l'emploi du sanitaire et social

1.1. Evolution des effectifs en emploi

Entre 2008 et 2018, les effectifs en emploi ont augmenté en moyenne de 12% dans l'ensemble des secteurs de la santé, du social et du médico-social, pour atteindre près de 605 000 professionnels en Île-de-France, avec une augmentation particulièrement prononcée dans l'action sociale sans hébergement (+22%) et l'hébergement médico-social et social (+18%).

Tableau 2 : Evolution des effectifs dans les secteurs d'activité sanitaire et social

	Effectifs 2018	Evolution 2013-2018	Evolution 2008-2018
Activités pour la santé humaine	309 977	5%	5%
Hébergement médico-social et social	81 353	7%	18%
Action sociale sans hébergement	213 421	2%	22%
Total Sanitaire et social	604 752	4%	12%

Sources : Recensement de population 2018 (2016-2020), 2013 et 2008 – Insee ; traitement Défi métiers

La progression observée depuis 2008 devrait se poursuivre. En effet, nombre de ces métiers comptent parmi ceux dont l'expansion est la plus forte à l'horizon 2030 au niveau national selon les prévisions de France stratégie et de la Dares⁷, dont une synthèse est présentée en annexe n°3. Au niveau régional, les projets de recrutements de ce secteur progressent depuis plusieurs années et bien avant la crise sanitaire.

Les métiers du sanitaire et social représentent une part importante des activités économiques et sociales en Île-de-France : **9,5 % des actifs en emploi** et 4,7 % des établissements (employeurs publics, associatifs...) en 2018.

Les professionnels franciliens du secteur sanitaire et social représentent 15% des actifs en emploi de ce secteur au niveau national. Pourtant, l'Île-de-France représente 20% de l'emploi au niveau national. L'emploi dans ce secteur y est donc sous-représenté. Toutefois, sa part augmente fortement (sanitaire : +5% ; social : +3%) sur les cinq dernières années.

Ces professions sont essentiellement exercées par des femmes : 85% dans le sanitaire, 91% dans le social, contre 49% en moyenne tous secteurs d'emplois confondus.

⁶ Rapport disponible : https://www.defi-metiers.fr/sites/default/files/docs/rapports-etudes/panorama_du_sanitaire_et_social_2022_1_0.pdf

⁷ rapport France Stratégie-DARES, « Métiers 2030, Quels métiers en 2030 ? » : <https://www.strategie.gouv.fr/publications/metiers-2030>

1.2. De forts enjeux de recrutements liés aux politiques publiques et aux évolutions démographiques et sociales

Le mouvement démographique actuel accroît les besoins en professionnels, l'Île-de-France étant marquée à la fois par le vieillissement de la population et par un taux de natalité plus élevé que la moyenne nationale :

- besoins en accompagnement et en hébergement des personnes âgées impliquant la prise en charge de maladies chroniques : « l'Île-de-France est considérée comme une région « jeune » que des Franciliens quittent plus volontiers au moment de la retraite. Toutefois, elle est également concernée par la question du vieillissement : l'âge moyen des habitants passerait de 37,4 ans en 2013 à 41,7 ans en 2050. La part des Franciliens de plus de 65 ans représentera alors 22% de la population (2,9 millions de Franciliens) contre seulement 13% en 2013 (1,6 million de Franciliens) selon le scénario central de l'Insee. »⁸
- besoins en personnels de la petite enfance avec un taux de natalité, s'élevant à 14 ‰ en Île-de-France contre 11 ‰ en France en 2019, ainsi qu'un indicateur conjoncturel de fécondité de 1,93 enfant par femme en Île-de-France contre 1,84 au niveau national.

Les taux d'équipement en places (pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans) pour les adultes et surtout les jeunes de moins de 20 ans en situation de handicap sont, en Île-de-France très en deçà de la moyenne nationale. Les besoins en emplois vont donc s'accroître avec le nécessaire développement de l'offre.

Tableau 3 : Taux d'équipement en place pour les personnes en situation de handicap (pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans)

	Île-de-France	France entière
Taux d'équipement en places dans les établissements pour enfants handicapés (hors SESSAD, CMPP, CAMSP, jardins d'enfants spécialisés et places d'accueil temporaire) pour 1 000 habitants de moins de 20 ans	4,9	6,7
Taux d'équipement en places en SESSAD pour 1 000 habitants de moins de 20 ans	2,5	3,4

Nombre d'établissements et de services - Places installées par catégorie d'établissement au 31.12.2019 - Taux d'équipement - Sources : DREES, Finess ; Insee, estimation de population 2020

L'Île-de-France est l'une des plus riches régions d'Europe mais elle concentre également de fortes disparités. Près de 13% de la population francilienne réside dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), plus que la moyenne nationale (8%), nécessitant la mise en œuvre d'importantes politiques publiques de cohésion sociale. L'Île-de-France est également le premier désert médical français avec de fortes disparités d'accès aux soins.

Tous secteurs confondus, la plupart des professionnels exerçant dans les métiers du secteur sanitaire et social ont, en moyenne en Île-de-France, des durées de carrières (avant crise sanitaire) plus courtes que dans le reste de la France. Cet état de fait engendre une augmentation des besoins de recrutement des établissements employeurs.

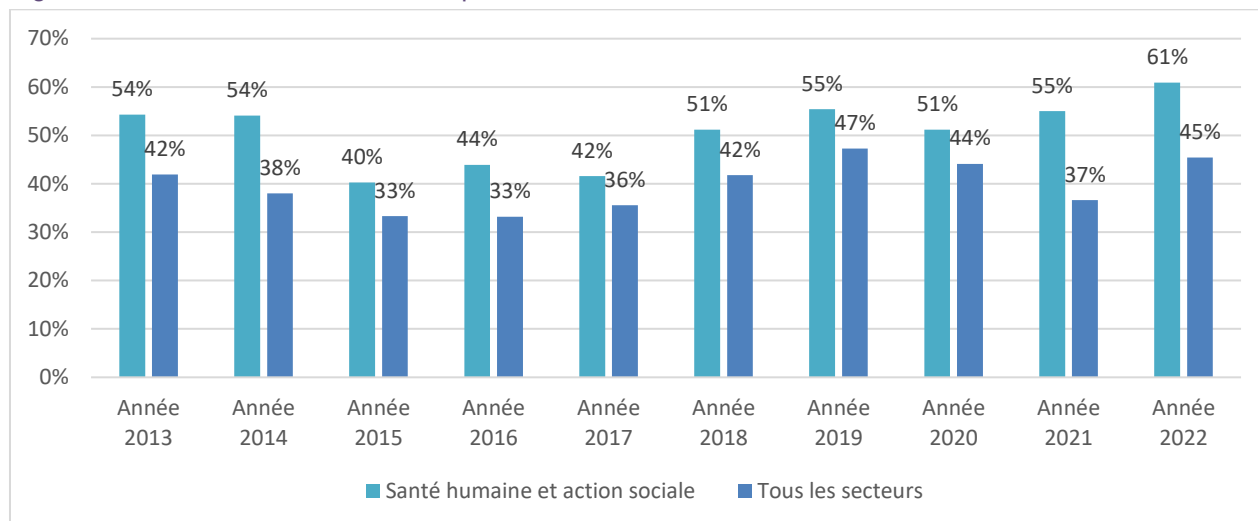
⁸ Rapport de Défi Métiers : « Impact du vieillissement de la population et du développement des gérontechnologies sur les professionnels du sanitaire et social en Ile-de-France » de juin 2019 : https://www.defi-metiers.fr/sites/default/files/docs/rapports-etudes/silver_economie_medico_social_2019.pdf

1.3. Une augmentation des difficultés de recrutements

En 2021, l'enquête « besoins en main d'œuvre » (BMO) portée par Pôle emploi révélait que la part des projets de recrutements anticipés comme difficiles est plus importante dans les secteurs du sanitaire et social en comparaison avec la moyenne régionale de toutes familles professionnelles. Ainsi, elle dépasse même les 50% depuis 2018.

L'écart entre ce secteur et la moyenne régionale semble avoir été par ailleurs accentué par la crise sanitaire. En effet, en 2021, 55% des recrutements étaient jugés difficiles dans la santé et l'action sociale contre 37% dans l'ensemble des autres secteurs alors qu'en 2022, ces proportions s'élèvent respectivement à 61% et 45%.

Figure 5 : Part des recrutements anticipés comme difficiles en Ile-de-France de 2013 à 2021



Sources : enquête BMO (besoins de main-d'œuvre) – Pôle emploi ; traitement Défi métiers

Les difficultés semblent se concentrer principalement sur le secteur sanitaire, et plus particulièrement pour les métiers d'aide-soignant et d'infirmier.

Tableau 4 : Part des recrutements envisagés comme difficiles par année et famille de métiers (FAP)

Famille professionnelle	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Aides à domicile et aides ménagères	73%	74%	60%	59%	59%	72%	78%	73%	70%	69%
Assistants maternelles	75%	65%	46%	82%	57%	37%	78%	50%	26%	35%
Aides-soignants	52%	45%	31%	25%	32%	48%	41%	43%	58%	61%
Infirmiers	54%	56%	36%	23%	25%	30%	60%	28%	68%	70%
Autres professionnels paramédicaux	63%	73%	62%	68%	74%	68%	58%	80%	75%	69%
Educateurs spécialisés	41%	42%	36%	43%	29%	55%	42%	44%	44%	59%
Professionnels de l'action sociale	34%	30%	15%	32%	22%	39%	46%	42%	48%	54%

Sources : enquête BMO – Pôle emploi ; Champ Ile-de-France ; Traitement Défi métiers

Les recrutements sont perçus comme particulièrement difficiles pour les métiers de l'aide à domicile et aides ménagères (69 %), les professionnels paramédicaux (69 %), les infirmiers (70 %) et dans une moindre mesure les aides-soignants (61 %). Pour les professionnels de l'action sociale et les éducateurs spécialisés, les taux sont légèrement plus élevés que la moyenne régionale. On observe surtout pour les professionnels de l'action sociale une

augmentation des difficultés antérieures à la crise sanitaire (dès 2018) et une forte augmentation de la part des recrutements envisagés difficiles en 2022.

Besoins de recrutement

Depuis 2016, les besoins de recrutement n'ont cessé de progresser dans les métiers du secteur sanitaire et social, alors que la situation antérieure indiquait plutôt une tendance à leur stagnation voire régression. Ils ont ainsi augmenté entre 2016 et 2022 de :

- 142% concernant les infirmiers,
- 64% pour les aides-soignants,
- 126% pour les « autres professionnels paramédicaux »,
- 211% pour les éducateurs spécialisés (projets multipliés par trois),
- 192% pour les professionnels de l'action sociale
- Contre 65% en moyenne, tous secteurs professionnels confondus.

Cependant, il convient de préciser qu'il s'agit de projets de recrutement, et non pas de créations de postes. Cette hausse des besoins reflète les nécessaires remplacements des départs à la retraite, les développements de nouveaux services mais aussi une augmentation du turnover et du recours à des contrats courts par les employeurs.

Enfin, concernant l'évolution des métiers⁹, le rapport de l'OCPO santé de juin 2020 prévoit qu'avec l'augmentation de la prise en charge à domicile et le développement des nouvelles technologies, la tendance va vers davantage de temps de soins pour les personnels soignants avec une meilleure gestion des flux de patients. De nouvelles fonctions sont amenées à se développer comme « gestionnaire de lit », « assistant au parcours de vie », ou encore « assistant médical » (réforme « Ma santé 2022 »). Ces métiers peuvent constituer de nouvelles perspectives de carrière pour les professionnels du secteur sanitaire et social.

1.4. Une grave crise nationale d'attractivité

Les secteurs ne parviennent plus à maintenir leurs personnels en poste ni à attirer suffisamment de diplômés pour faire fonctionner les services correctement. Cette attractivité dégradée concerne le secteur de l'emploi sanitaire et social dans toutes ses composantes : hôpital, médico-social, travail social, petite enfance ... Plusieurs freins expliquent cette crise nationale d'attractivité et la question de la rémunération de ces professionnels est un des éléments de compréhension (cf. avis du CESE sur les métiers de la cohésion sociale¹⁰) mais ne saurait à elle seule tout expliquer.

Ce constat est posé depuis plusieurs années et a été récemment documenté dans plusieurs rapports.

En 2019, un rapport puis un plan en faveur de l'attractivité des métiers du grand âge

« Le plan de mobilisation nationale en faveur de l'attractivité des métiers du grand âge 2020-2024 » a été rédigé par Myriam El Khomri (octobre 2019). Il succédait au rapport Libault « 175 propositions pour une politique nouvelle et forte du grand âge en France » de mars 2019, dont la première des priorités consistait déjà à investir dans l'attractivité des métiers du grand âge. Il visait à conjuguer deux impératifs : la qualité de vie au travail (QVT) des professionnels et la qualité de service auprès des personnes en perte d'autonomie. Dans la partie « Des métiers du grand âge peu attractifs et à revaloriser », il mentionne l'attractivité très dégradée des professions aide-soignant et accompagnement éducatif et social, et notamment :

- une baisse de 25% en six ans des candidatures aux concours ;

⁹ rapport de l'observatoire de l'Opcos santé : « prospective des métiers de la santé à l'horizon 2040 »,

¹⁰ Avis du CESE du 12 juillet 2022 : <https://www.lecese.fr/actualites/metiers-de-la-cohesion-sociale-le-cese-adopte-son-avis>

- des métiers qui peuvent être mal rémunérés, en particulier au domicile, avec un démarrage au SMIC, voire en-dessous compte tenu des horaires, des progressions salariales et perspectives d'évolution très faibles ;
- des conditions d'exercice très difficiles notamment par manque d'effectif. Les postures et rythmes sont marqués par une forte pénibilité avec un nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles (sinistralité) 3 fois supérieur à la moyenne nationale ;
- des métiers mal connus et peu considérés, en particulier parmi les jeunes générations. Cette dévalorisation serait le reflet du regard contemporain porté sur nos aînés et les plus fragiles.

Rapport « Les Métiers en 2030 » (mars 2022)

Corédigé par France Stratégie et la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère du travail, les auteurs soulignent l'importance des politiques publiques pour orienter la main d'œuvre vers les métiers de demain. Le rapport estime ainsi que la majorité des métiers en tension aujourd'hui continueraient de l'être ou verraient "leurs difficultés de recrutement s'aggraver d'ici 2030". La résorption des tensions actuelles et des déséquilibres futurs passerait principalement par une amélioration de leur attractivité.

Les questions d'attractivité du secteur sont désormais bien documentées et de nombreuses préconisations ont été avancées. Malgré cela, les difficultés semblent s'accroître.

1.5. Besoins en emploi en Île-de-France : infirmiers, travailleurs sociaux, aides-soignants ...

Les contributions spécifiques des partenaires sur ce sujet lors de la démarche de révision du schéma permettent d'illustrer ces besoins. Les points saillants sont repris ci-dessous.

Illustration dans le secteur associatif : selon l'enquête interfédérale récente ¹¹ : en 2021

- 5 professions citées par plus d'un tiers des répondants comme particulièrement en tension : infirmier (58%), éducateur spécialisé (48%), aide-soignant (46%), médecin (46%), accompagnant éducatif et social (33%) ; les métiers de l'encadrement.
- Plus de 3 000 postes non pourvus, soit un taux de vacance de 6,5%, ce qui dégrade la qualité de l'accompagnement : les professionnels s'épuisent et se raréfient.
- 35% inquiets sur la pérennité d'un ou plusieurs de leurs établissements ou services.

Et ce, alors même que ce secteur est en croissance, avec des besoins en recrutement en hausse¹² : en 2020, 5 700 embauches sont des créations de poste liées à la croissance structurelle de l'activité.

Ce secteur connaît des difficultés de recrutement de façon systémique (63% des établissements interrogés) pour de multiples raisons : pénurie de candidats (80%), manque

¹¹ NEXEM Île-de-France, la FEHAP Île-de-France et l'URIOPSS Île-de-France sont les principales organisations représentant et accompagnant les employeurs des champs social, médico-social et sanitaire du secteur privé non lucratif. Elles ont mené une enquête interfédérale en 2021, « Tensions en ressources humaines dans le secteur privé non lucratif des solidarités et de la santé en Île-de-France », à laquelle plus de 150 organismes gestionnaires (représentant 2 250 établissements et services) ont répondu, soit près de 50% des adhérents, et 43 400 professionnels.

¹² Baromètre emploi formation du secteur social et médico-social, OPCO Santé : <https://www.opco-sante.fr/le-nouveau-barometre-emploi-formation/resultats> à paraître ; Etude de l'observatoire OPCO Santé sur les besoins en recrutement, janvier 2022 + Synthèse régionale IDF

de candidats correspondant au profil recherché (50%), conditions d'emploi et salaire (31%), compétences inadaptées (25%).

Il connaît de forts besoins liés à des mouvements de personnels : 73% des répondants ont connu au moins un départ en 2020 ; et il recourt habituellement à l'intérim (38% des répondants) prioritairement du fait des difficultés de recrutement (47%).

Contribution de l'ARS sur les secteurs de la santé et du médico-social

La situation de pénurie de personnels sur la région Île-de-France est grave, avec 15 à 20% de postes vacants (surtout pour les infirmiers) sur tous les secteurs : soin, handicap, médicosocial. Dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus de la Covid-19, les besoins en renforts de personnels de santé, notamment d'aides-soignants et infirmiers, se sont amplifiés aussi bien dans les établissements de santé que dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ou les services d'aide et d'accompagnement au domicile renforçant les tensions en ressources humaines en santé déjà existantes avant la crise.

Données de l'OPCO santé

Le périmètre de l'OPCO santé couvre plus d'un million d'emplois au niveau national et près de 163 000 en Île-de-France (dans 1 939 entreprises et associations, qui comptent 5 275 établissements, secteur privé non lucratif et lucratif).

Selon la déclinaison régionale de sa dernière enquête nationale quantitative et qualitative, parmi les 15 métiers les plus cités en termes de difficultés de recrutement en Île-de-France, se trouvent en 1^{er} infirmier à 30%, suivi d'éducateur spécialisé à 21% puis aide-soignant à 20% et moniteur éducateur à 14%, assistant de service social à 9%...

Par secteur, 61% des établissements du secteur sanitaire, social et médico-social indiquent connaître des difficultés de recrutement, et 88% dans l'hospitalisation privée.

Ville de Paris sur la petite enfance

Employeur de personnels en établissement d'accueil de jeunes enfants, la Ville de Paris alerte régulièrement des pénuries importantes et aggravées pour les métiers d'auxiliaire de puériculture et éducateur de jeunes enfants. Paris signale ainsi que « ... depuis 2018, le manque d'effectifs est de plus en plus prégnant, et emporte des conséquences sur les conditions d'accueil des enfants et la qualité du service public rendu aux familles, avec notamment des réductions d'horaires d'accueil, des aménagements des conditions d'accueil des enfants dans les sections, voire des fermetures de section en cas d'absences de professionnelles. La Ville fait état de près de 430 postes vacants et besoins en remplacement sur les auxiliaires de puériculture (soit environ 10% de son effectif en 2022), un peu moins sur les éducateurs de jeunes enfants. Si les raisons de cette pénurie sont à chercher principalement sur les difficultés qu'ont ces personnels à se loger dans la capitale et au niveau des salaires peu attractifs, la baisse d'attractivité globale a aussi des conséquences sur Paris.

Enquête nationale de la CNAF sur la petite enfance¹³ (2022)

Les modes d'accueil du jeune enfant font régulièrement face à des tensions de personnels qui pèsent sur les conditions de travail des professionnels et conduisent à des réductions de l'offre.

¹³ Résultats de l'enquête nationale de la Caisse nationale d'allocation familiale (Cnaf) « « pénurie de professionnels en établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) ». La Cnaf a conduit une enquête auprès de l'ensemble des crèches en avril 2022 à la demande du Comité de filière « Petite enfance ». L'objectif est double : mesurer l'ampleur des pénuries de personnel et leurs conséquences sur le nombre de places fermées.

Avec un taux de réponses exploitables de 51,1%, les résultats permettent de donner une photographie représentative au niveau national, régional et départemental des difficultés de recrutement rencontrées par les gestionnaires d'Eaje et de leurs effets sur l'offre d'accueil.

Les résultats des travaux portent sur les postes manquants et les places fermées dans les crèches collectives. Le nombre de places fermées recensées par les gestionnaires sont les places durablement fermées ou inoccupées du fait d'une réduction de capacité liée à un manque de personnel. Il s'agit des places non attribuées pour une période longue, et non de places très ponctuellement fermées.

Le nombre de places durablement fermées s'élève à 9 512 places au 1^{er} avril 2022, soit 2,3% du total des places recensées dans le cadre de cette enquête. Il s'agit d'un **phénomène particulièrement concentré**. **L'Île-de-France**, lieu d'implantation de 30% (124 768 places) des places visées par l'enquête, **concentre 75% des fermetures pour cause de manque de personnel** (7 171 places fermées).

2. Panorama des formations

2.1. Etat et évolution de l'offre de formation

Sanitaire

En 2021, les formations sanitaires autorisées préparant à un diplôme d'Etat comptent 17 548 places à l'entrée, soit +10% (1 615 places) depuis 2015. Cette augmentation de capacité à l'entrée en formation est concentrée à 78% sur 3 formations : infirmier (37%), aide-soignant (25%), auxiliaire de puériculture (16%). Les niveaux infra-bac et bac représentent 44% de cette évolution, les niveaux postbac 56%.

Tableau 5 : Capacités à l'entrée en formation du secteur sanitaire, de 2015 à 2021

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	15 -21 (%)
Infirmiers d'Etat	5 954	5 957	5 947	5 932	5 937	6 190	6 542	+10%
Masseurs-Kinésithérapeutes	761	812	820	823	865	883	883	+16%
Aides-soignants	3 639	3 615	3 590	3 260	3 248	3 234	4 314	+19%
Auxiliaires de puériculture	2 451	2 425	2 425	2 425	2 422	2 429	2 731	+11%
Autres	3 128	3 101	3 251	3 071	3 071	3 076	3 078	-2%
Total	15 933	15 910	16 033	15 511	15 543	15 812	17 548	+10%

Source : Région-Île-de-France

Les quatre principales formations du secteur sanitaire (en nombre d'étudiants) connaissent de fortes hausses (supérieures à 10%), en termes de capacités à l'entrée, notamment les formations d'aide-soignant (19%) et de masseur-kinésithérapeute (16%). La hausse des capacités engagée en 2020 pour la formation en soins infirmiers suite au Ségur de la santé se poursuivra jusqu'à la rentrée 2023 et atteindra à cette date + 20% de l'offre (+ 1 179 places).

Social

Le secteur social compte 7 621 places de formation à l'entrée en 2021, soit une baisse de 5% par rapport à 2015. Trois formations concentrent 61% de places : accompagnant éducatif et social (35%), éducateur spécialisé (15%) et éducateur de jeunes enfants (11%). Les niveaux infra bac et bac représentent 41% des places, les formations supérieures 49%.

Tableau 6 : Capacités à l'entrée en formations du secteur social, de 2015 à 2021

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	15-21 (%)
Accompagnant Educatif et social	2 600	1 813	1 813	2 133	2 414	2 705	2 683	+3%
Assistant de service social	770	770	770	740	740	525	575	-25%
Éducateur spécialisé	1 202	1 232	1 232	1 242	1 242	1 150	1 150	-4%
Éducateur de jeunes enfants	769	859	859	923	923	839	839	+9%
Autres	2 701	2 638	2 638	2 490	2 342	2 349	2 374	-12%
Total	8 042	7 312	7 312	7 528	7 661	7 568	7 621	-5%

Source : Région Île-de-France

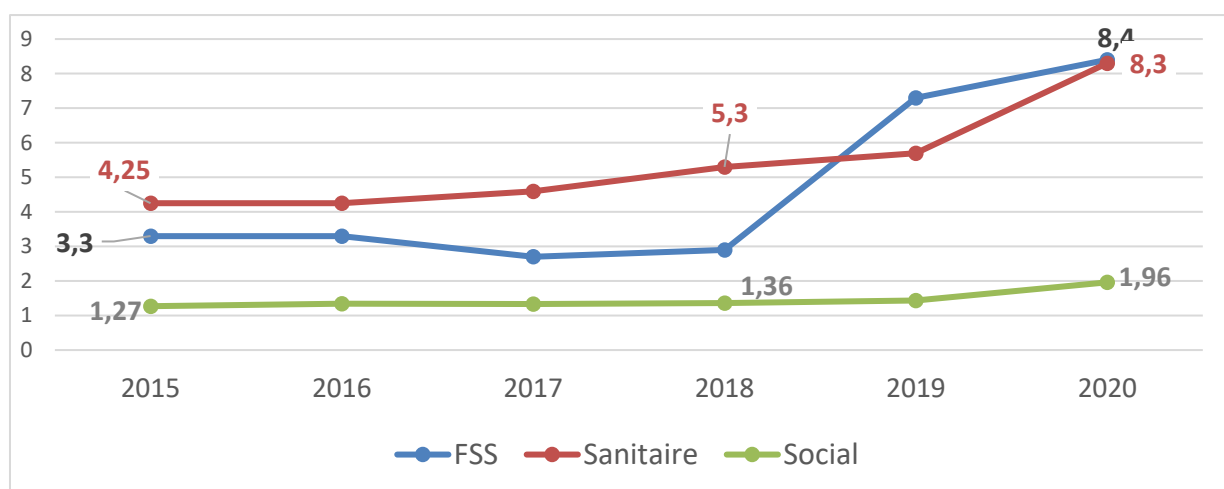
Pour les formations sociales, bien que les capacités globales à l'entrée diminuent de 5% (-421 places), elles sont en hausse pour deux des principales formations : accompagnant éducatif et social (+3%) et éducateur de jeunes enfants (+9%). Pour les autres, le constat est à la baisse, surtout assistant de service social (-25%) et l'ensemble des 9 autres formations (-12%), ces formations peinent à attirer des candidats.

Les capacités ont baissé de 5 % au global et reflètent la mise en œuvre des préconisations du précédent schéma lesquelles visait à rapprocher les capacités ouvertes des effectifs en formation.

2.2. Attractivité, remplissage, réussite et diplômés

Evolution du taux d'attractivité

Figure 6 : Evolution du taux d'attractivité (social, sanitaire et ensemble) de 2015 à 2020



Sources : données Drees et Région Île-de-France

Calcul : « Nombre de candidats à l'entrée en formation / nombre de places à l'entrée en formation »

Lecture : le social comptait en moyenne 1,27 candidat par place en 2015 et 1,96 en 2020.

Depuis 2015, le taux d'attractivité des formations sanitaires et sociales a d'abord connu une baisse jusqu'en 2018, puis une forte hausse à partir de 2019, surtout pour le secteur sanitaire.

Cette hausse spectaculaire à partir de 2019 concerne les formations supérieures, grade de licence, et elle correspond à leur intégration dans Parcoursup. En revanche le taux d'attractivité des formations infra-bac diminue, ce qui n'est pas visible sur la figure présentée ci-dessus en raison du poids prépondérant des formations supérieures sur l'ensemble des formations sanitaires et sociales.

Une attractivité « dopée » par Parcoursup pour les formations de niveau licence

L'arrivée de Parcoursup a notamment bousculé le vivier de candidats, les modes de sélection et d'intégration dans les formations sanitaires et sociales occasionnant des évolutions des typologies de publics :

- orientation plus fréquente des titulaires de baccalauréat professionnel vers les formations de niveau licence (infirmier, éducateur spécialisé ...) ;
- rajeunissement du public au profit de néo-bacheliers ;
- manque de visibilité de certaines formations de niveau 7 (niveau master comme sage-femme et masseur-kinésithérapeute) qui, accessibles après une 1^{ère} année de licence parcours d'accès spécifique santé (PASS) ou une licence accès santé (LAS), entrent en concurrence avec les études de médecine.

Présentation par secteur et formation du remplissage, des capacités des effectifs en 1^{ère} année, et du nombre de diplômés hors VAE

Le remplissage en 1^{ère} année (source : données Drees et Région) se calcule en divisant le nombre de personnes entrées en 1^{ère} année de formation par le nombre de places ouvertes à l'entrée en formation.

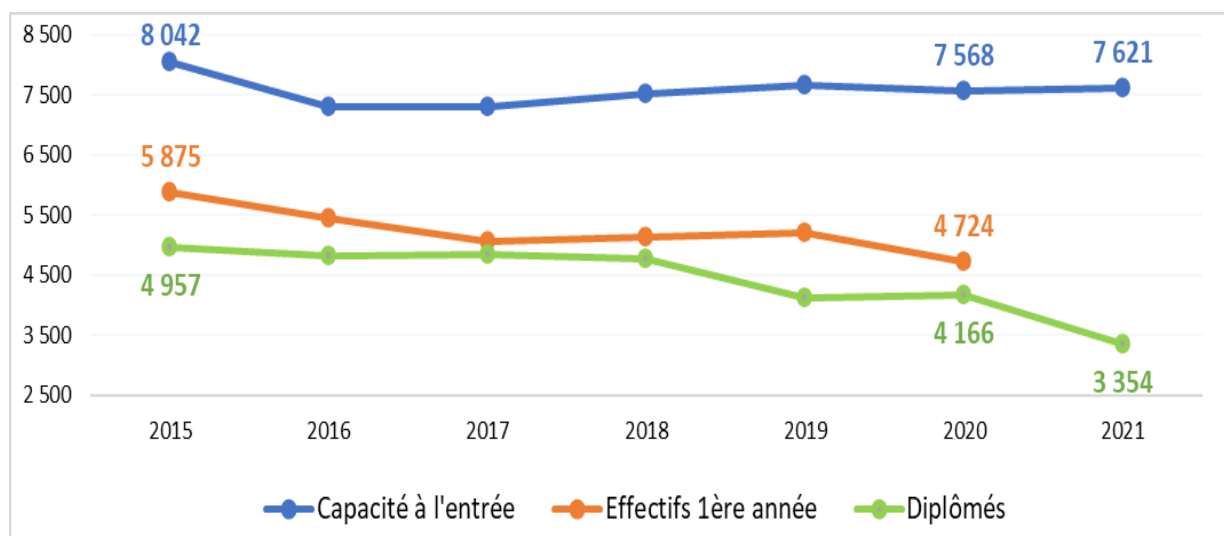
Les données portant sur les capacités des instituts de formation et le nombre de diplômés sont disponibles jusqu'à 2021, alors que celles portant sur les effectifs (et donc le remplissage) seulement jusqu'à 2020 (dernière étude disponible).

Concernant la réussite, sont présentées la réussite globale et la réussite au diplôme :

- la réussite globale est calculée par le ratio : nombre de diplômés / effectif inscrit en 1^{ère} année de formation N année avant, selon la durée de la formation (ex : pour infirmier les diplômés 2021 sont entrés en formation 3 ans plus tôt en 2018). Il s'agit d'un indicateur qui n'intègre pas les redoublements, reports de formations ... Il permet de présenter des tendances de niveau et d'évolution. Son contraire est la déperdition (qui comprend principalement l'abandon ou l'échec au diplôme).
- la réussite au diplôme : nombre de diplômés / nombre d'inscrits au diplôme (à la fin de la formation) ; elle fait partie de la réussite globale.

Formations sociales : capacités, effectifs, remplissage et diplômés

Figure 7 : Evolution 2015-2020 des capacités à l'entrée, effectifs en 1^{ère} année et diplômés hors VAE, pour l'ensemble des formations sociales



La figure 5 montre que le remplissage des formations est en baisse entre 2015 et 2020 passant de 73% à 62%.

Sur cette même période, les effectifs diminuent de 20% (de 5 875 à 4 724), essentiellement en formation accompagnant éducatif et social, alors que les capacités ne baissent que de 5%. Le nombre de diplômés baisse également depuis 2015 : -16% jusqu'en 2020, et jusqu'à -32% en 2021 (de 5 875 à 4 166 en 2020, puis 3 354 en 2021). Les capacités de formation ne sont pas remplies et le nombre de diplômés diminue fortement entre 2015 et 2019 (-30%).

Tableau 7 : Evolution du taux de réussite dans le social

Taux de réussite	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution
globale	74%	80%	84%	93%	73%	-1 pt
au diplôme	83%	85%	87%	97%	88%	+5 pts

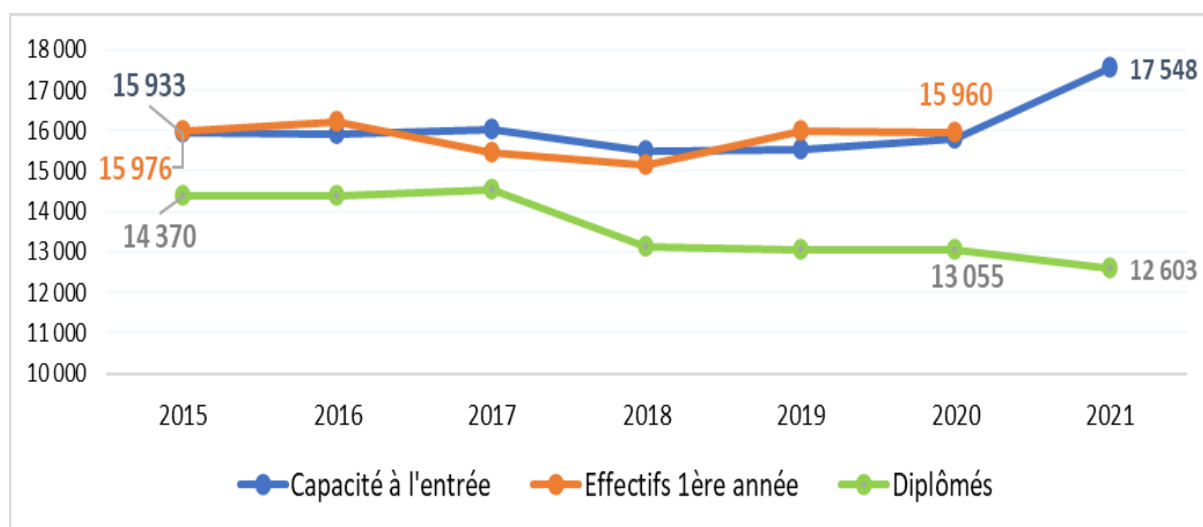
Sources : données Drieets, Siec et Région Île-de-France

La réussite au diplôme est bonne (supérieure à 80%) ; elle s'améliore de 5 points entre 2017 et 2021 avec un pic exceptionnel de 97% en 2020.

La réussite globale est stable, en hausse puis en baisse, avec un pic exceptionnel en 2020.

Formations sanitaires : capacités, effectifs, remplissage et nombre de diplômés

Figure 8 : Evolution 2015-2020 des capacités à l'entrée, effectifs en 1^{ère} année et diplômés hors VAE, pour l'ensemble des formations sanitaires



Cette figure illustre le taux de remplissage des formations sanitaires qui est optimal. Entre 2015 et 2020, les capacités et les effectifs sont relativement stables ; puis les capacités augmentent fortement suite au Ségur de la santé en 2020 et 2021 (+10%). En revanche, la baisse du nombre de diplômés est préoccupante (-12% depuis 2015) et signifie que la déperdition des apprenants en cours de formation augmente.

Tableau 8 : Evolution des taux de réussite dans le sanitaire

Taux de réussite	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution
globale	94%	85%	92%	92%	90%	-4 pts
au diplôme	92%	93%	94%	96%	92%	0 pt

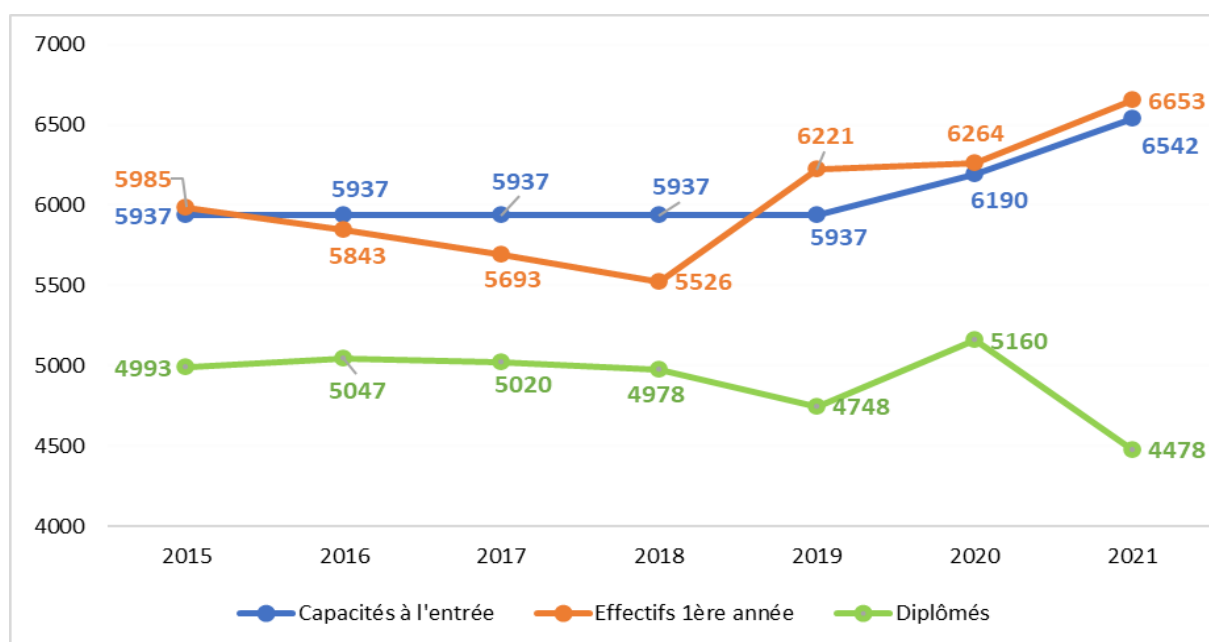
Sources : Drieets et Région Île-de-France

La réussite globale est très bonne malgré une légère baisse sur la période. La réussite au diplôme est excellente.

Focus infirmier : capacités, effectifs, remplissage et nombre de diplômés

La formation en soins infirmiers est la 1^{ère} formation du secteur sanitaire en termes de capacités à l'entrée, d'effectifs entrants et de nombre de diplômés.

Figure 9 : Evolution 2015-2020 des capacités à l'entrée, effectifs en 1^{ère} année et nombre de diplômés hors VAE, pour la formation en soins infirmiers



Les effectifs ont fortement augmenté (+11%) avec l'intégration de la formation en soins infirmiers dans Parcoursup en 2019, puis avec la hausse de places décidée suite au Ségur de la santé. Le remplissage a diminué jusqu'en 2018 (93%) et est optimisé à nouveau depuis (plus de 100%). Cependant, malgré une hausse importante de diplômé en 2020, leur nombre diminue de 10% sur la période.

Tableau 9 : Evolution de la déperdition de la formation infirmier, par promotion et année de formation, de la promotion 2014 (diplômée en 2017) à la promotion 2020 (diplômée en 2023)

Effectif au 15/10/n source Solstiss	Promo 2014 diplômée en 2017	Promo 2015 diplômée en 2018	Promo 2016 diplômée en 2019	Promo 2017 diplômée en 2020	Promo 2018 diplômée en 2021	Promo 2019 diplômée en 2022	Promo 2020 diplômée en 2023	Promo 2021 diplômée en 2024
Capacités autorisée en 1ère année	5 937	5 937	5 937	5 937	5 937	5 937	6 180	6 542
1ère année	5 839	5 985	5 843	5 693	5 442	6 221	6 264	6 653
2ème année	5 563	5 672	5 455	5 383	5 393	5 666	5 373	
3ème année	5 640	5 552	5 312	5 443	5 128	5 643		
Déperdition en cours de formation	-199	-433	-531	-250	-314	-578	-891	
Déperdition en %	-3%	-7%	-9%	-4%	-5%	-10%	-14%	
Diplômés (source : DRIETS)	5 020	4 978	4 748	5 160	4 478			
Déperdition au diplôme en volume	-819	-1 007	-1 095	-533	-964			
Déperdition au diplôme en %	-14%	-17%	-19%	-9%	-18%			
Ecart diplômés - capacités en volume	-917	-959	-1 189	-777	-1 459			
Ecart diplômés - capacités en %	-15%	-16%	-20%	-13%	-25%			

Sources : Région Île-de-France et DRIETS (diplômés)

Des chiffres présentés dans le tableau, il ressort une forte attractivité pour l'inscription en formation, mais cette attractivité s'accompagne d'une hausse de la déperdition surtout pour les promotions entrées en 2019 et 2020, confrontées à la crise sanitaire pendant toute leur formation.

La hausse des effectifs initiée en 2019 devrait avoir un impact sur le nombre de diplômés en 2022. Ces données ne constituent pas un suivi de cohorte, mais révèlent des tendances récentes à confirmer.

La baisse du nombre de diplômés en soins infirmiers est récente, toujours difficile à interpréter car les causes sont multifactorielles.

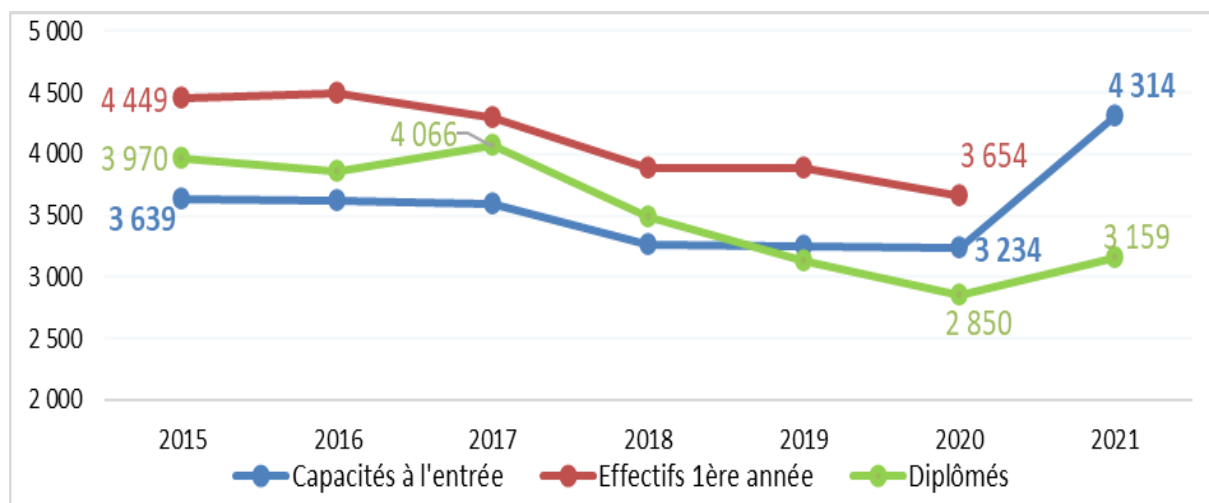
Le taux de déperdition en cours de formation pour les étudiants et étudiantes en soins infirmiers augmente passant de 6% pour les promotions entrées en 2018 à 9% pour celles entrées en 2019 puis 14% pour celles de 2020.

La tendance actuelle n'est pas favorable, avec une déperdition qui augmente. Elle nécessitera un suivi régulier et des actions à mettre en œuvre pour limiter les abandons.

Focus aide-soignant : capacités, effectifs, remplissage et nombre de diplômés

La formation d'aide-soignant est la 2^{ème} du secteur sanitaire en capacités, en effectifs et en nombre de diplômés.

Figure 10 : Evolution 2015-2020 des capacités à l'entrée, effectifs en 1^{ère} année et diplômés hors VAE pour la formation aide-soignant

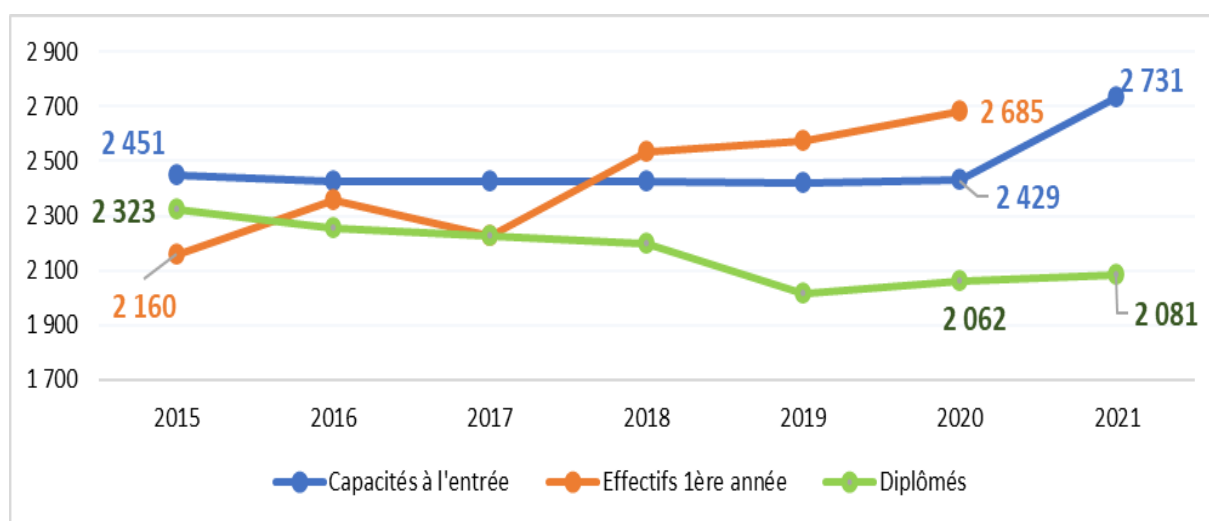


Les capacités connaissent une forte hausse entre 2020 et 2021, +1 080 places. Cette hausse correspond en grande partie à une évolution réglementaire de régularisation¹⁴.

De 2015 à 2020, les effectifs et le nombre de diplômés diminuent fortement. Ils sont de nouveau en hausse depuis 2021, mais il est encore trop tôt pour confirmer un renversement de tendance.

Focus auxiliaire de puériculture : capacités, effectifs, remplissage et diplômés

Figure 11 : Evolution 2015-2020 des capacités à l'entrée, effectifs en 1^{ère} année et nombre de diplômés hors VAE, pour la formation auxiliaire de puériculture



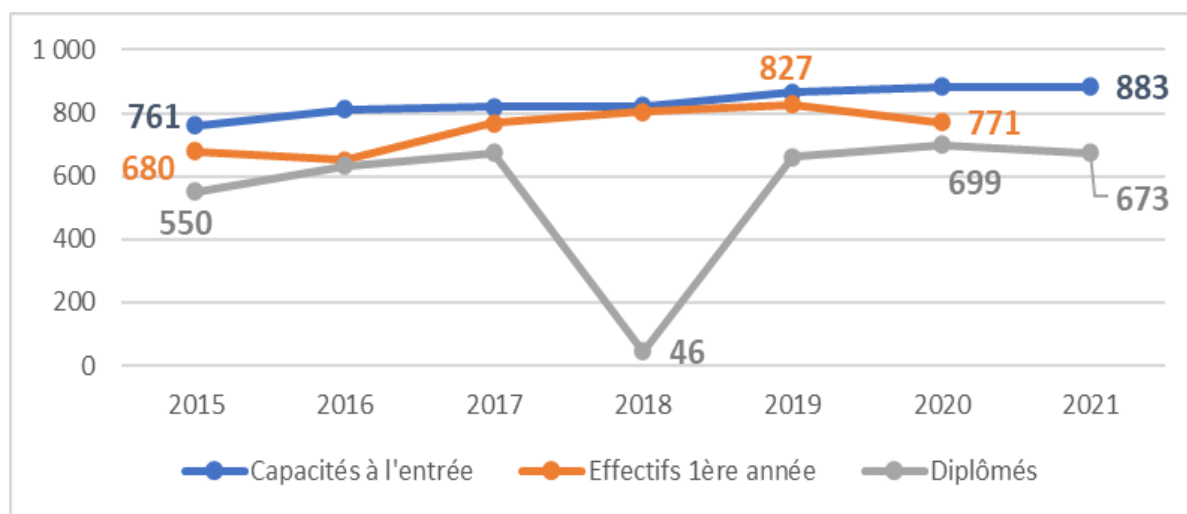
¹⁴ Arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture. la Région a intégré les places en parcours partiels dans les capacités autorisées des formations aide-soignant et auxiliaire de puériculture. Sur les 1 080 places autorisées, 105 places sont des places supplémentaires en 2021.

La hausse des capacités (11%) observée en 2021 dans la figure 9 tient à l'évolution réglementaire qui a intégré les places en parcours partiels dans les autorisations (115 places supplémentaires). Les effectifs ont fortement augmenté (+24%), mais le nombre de diplômés diminue depuis 2015, indiquant une déperdition croissante. Le taux de remplissage est très bon avec une tendance régulière à la hausse passant de 88% en 2015 à 111% en 2020.

Focus masseur-kinésithérapeute : capacités, effectifs, remplissage et nombre de diplômés

La Région a continué d'accompagner la progression de cette formation, avec l'ouverture de 122 nouvelles places depuis 2015, et la création de deux instituts de formation en masso-kinésithérapie en Seine-et-Marne cherchant ainsi à rééquilibrer l'offre territoriale.

Figure 12 : Evolution 2015-2020 des capacités à l'entrée, effectifs en 1ère année et diplômés hors VAE, pour la formation masseur-kinésithérapeute



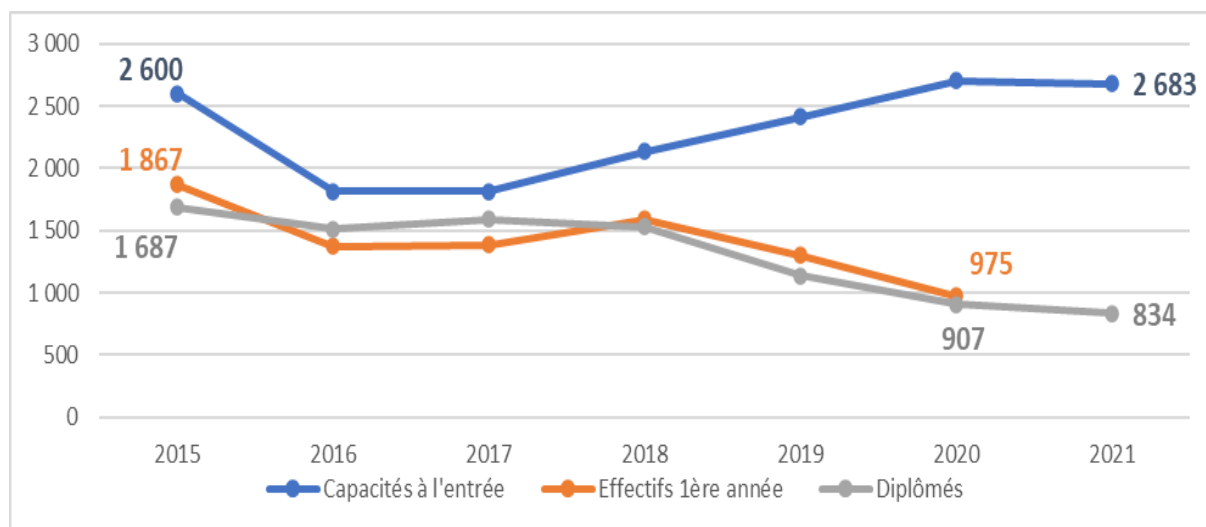
Ainsi, on observe sur les graphes de la figure 10 que les capacités à l'entrée sont en hausse (+16%) entre 2016 et 2020, de même que les effectifs en 1^{ère} année (+13%) et le nombre de diplômés à (+22%).

Toutefois, il importe de relever que les effectifs en 1^{ère} année diminuent en 2020 et que le nombre de diplômés baisse en 2021. La baisse exceptionnelle du nombre de diplômés en 2018 s'explique par la modification du référentiel de formation et l'allongement de la durée de formation passant de 3 à 4 ans. En 2018, 46 personnes ont été diplômées suite à des rattrapages de l'ancien référentiel.

Le remplissage moyen sur la période n'est pas optimal (91%) et n'est que de 87% en 2020.

Focus accompagnant éducatif et social : capacités, effectifs, remplissage et diplômés

Figure 13 : Evolution 2015-2020 des capacités à l'entrée, effectifs en 1^{ère} année et nombre de diplômés hors VAE, pour la formation accompagnant éducatif et social

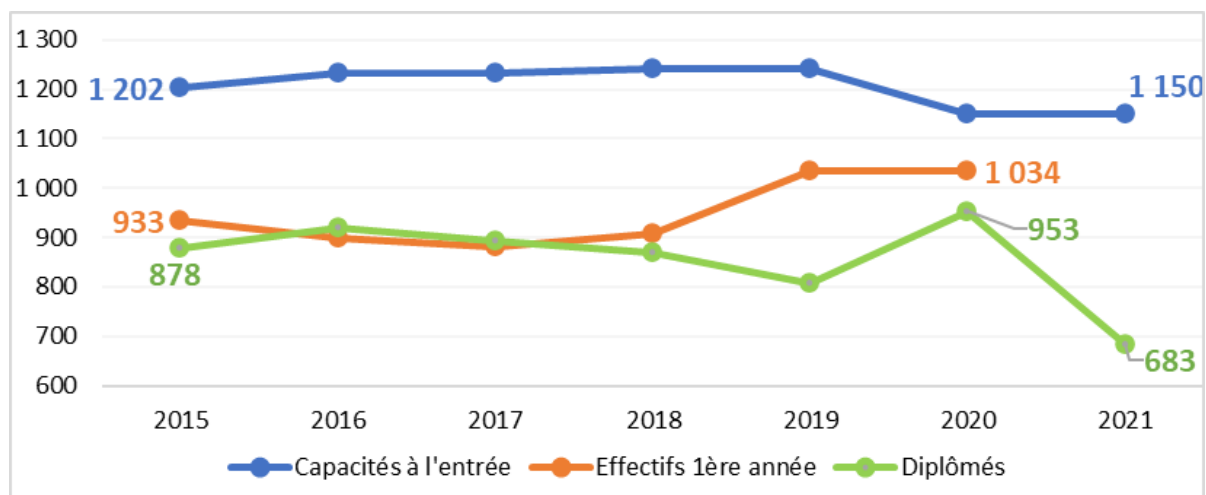


Bien que les capacités aient été maintenues, les effectifs et le nombre de diplômés sont en très forte baisse tendancielle depuis 2018 (respectivement -48% et -51%), soit la diminution la plus forte et inquiétante de tout le secteur social. Le remplissage passe ainsi de 72% à 36%.

Focus éducateur spécialisé : capacités, effectifs, remplissage et nombre de diplômés

La courbe des effectifs présentée figure 14 pour les éducateurs spécialisés montre une tendance à l'augmentation depuis 2019, qui correspond au moment de l'intégration de cette formation dans Parcoursup.

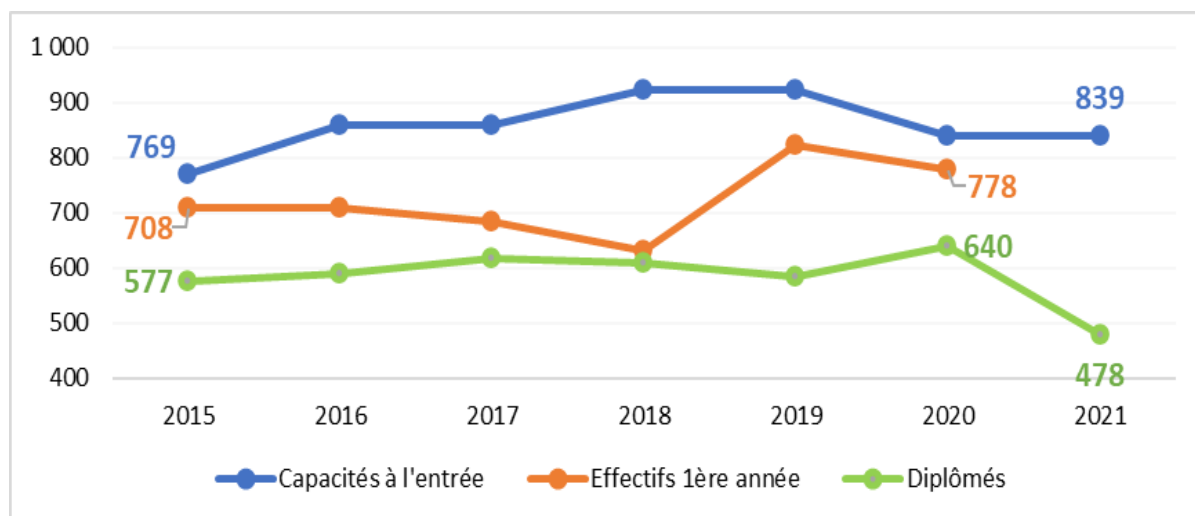
Figure 14 : Evolution 2015-2020 des capacités à l'entrée, effectifs en 1^{ère} année et nombre de diplômés hors VAE, pour la formation éducateur spécialisé



En revanche, à l'exception d'un pic ponctuel en 2020 (crise sanitaire), le nombre de diplômés est en forte baisse (-22%) tendance démarrée en 2017 atteignant -28% en 2021. Le taux de remplissage moyen sur la période est de 78%. Il atteint 90% en 2020 avec la hausse des effectifs et la baisse du nombre de places.

Focus éducateur de jeunes enfants : capacités, effectifs, remplissage et nombre de diplômés

Figure 15 : Evolution 2015-2020 des capacités à l'entrée, effectifs en 1^{ère} année et nombre de diplômés hors VAE, pour la formation éducateur de jeunes enfants



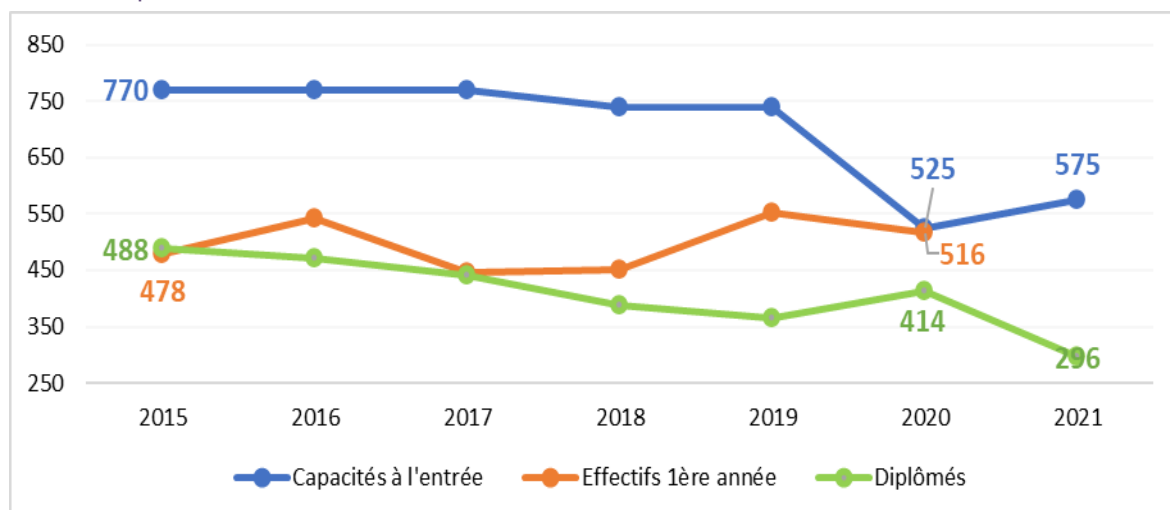
Les capacités pour la formation éducateur de jeunes enfants augmentent de 9% de 2015 à 2021. Quant aux effectifs, après une légère baisse, ils augmentent de 10%, essentiellement depuis 2019 avec la mise en place de Parcoursup.

Le nombre des diplômés augmente jusqu'à 2020, puis chute en 2021 : -25% ; soit une diminution totale de 17% entre 2015 et 2021.

Sur cette même période, le remplissage connaît 2 tendances successives : une baisse passant de 92% en 2015 à 68% en 2018, puis une remontée pour atteindre 93% en 2020.

Focus assistant de service social : capacités, effectifs, remplissage et nombre de diplômés

Figure 16 : Evolution 2015-2020 des capacités à l'entrée, effectifs en 1^{ère} année et nombre de diplômés hors VAE, pour la formation assistant de service social



Depuis 2015, les capacités ont baissé et les effectifs ont augmenté de 8%, mais le nombre de diplômés est sur une trajectoire très descendante (baisse de 39%). Le remplissage moyen sur la période est de 71%, en hausse régulière (de 62% en 2015 à 98% en 2020).

Pour ces trois formations (éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants et assistant de service social), la situation est préoccupante. En effet, la baisse du nombre de diplômés est forte atteignant 25% voire 29% selon les formations pour la seule année 2021.

Mise en perspective des capacités à l'entrée et des diplômés hors VAE, de 2015 à 2021

Le rapport entre le nombre de diplômés et les capacités à l'entrée présenté dans le tableau ci-dessous renseigne sur le remplissage et la déperdition. Une forte déperdition interroge d'une part, sur l'orientation et l'adéquation entre profils des inscrits et attendus de la formation et d'autre part, sur l'accompagnement durant la formation. **Avant d'envisager une hausse de l'offre de formation (par les capacités), il convient de maintenir en formation ceux qui ont fait le choix d'y entrer pour les mener jusqu'au diplôme.**

Le tableau présente l'écart entre le flux entrant potentiel (capacités à l'entrée) auquel s'ajoutent l'apprentissage et les passerelles et le flux sortant (nombre de diplômés).

Il ne s'agit pas d'un véritable suivi de cohorte (les redoublements et les reports ne sont pas intégrés) permettant une analyse plus fine, ces données reflètent cependant une situation particulièrement préoccupante.

Tableau 10 : Etat 2021 du nombre de diplômés (hors VAE) rapporté aux capacités à l'entrée

Formations du social	Capacités à l'entrée	Diplômés 2021 (hors VAE)	Diplômés / capacités (N année(s) avant)
AES	2 705	834	31%
Assistant familial	420	130	31%
Technicien de l'intervention sociale et familiale	135	41	30%
Moniteur-éducateur	631	330	52%
Conseiller en économie sociale familiale	281	174	62%
Assistant de service social	740	296	40%
Éducateur spécialisé	1 242	683	55%
Éducateur technique spécialisé	30	0	0%
Éducateur de jeunes enfants	923	478	52%
Médiateur familial	85	32	38%
CAFERUIS	564	282	50%
CAFDES	110	35	32%
Ingénierie sociale	100	39	39%
Total SOCIAL	7 966	3 354	42%

Formations du sanitaire	Capacités à l'entrée	Diplômés 2021 (hors VAE)	Diplômés / capacités (N année(s) avant)
Ambulancier	710	552	78%
Aides-soignant	3 234	3 159	98%
Auxiliaire de puériculture	2 429	2 081	86%
Préparateur en pharmacie hospitalière	80	57	71%
Pédicure podologue	385	203	53%
Manipulateur d'électro radiologie médicale	145	123	85%
Ergothérapeute	210	177	84%
Psychomotricien	390	429	110%
Infirmier	5 932	4 478	75%
Infirmier puéricultrice	279	202	72%
Infirmier anesthésiste	155	140	90%
Infirmier bloc opératoire	100	85	85%
Cadre de santé	480	244	51%
Masseur-Kinésithérapeute	820	673	82%
Sage-femme	142	140	99%
Total SANITAIRE	15 491	12 743	82%

Sources : Région Île-de-France ; DRIETS et SIEC (diplômés)

Ce comparatif montre les disparités entre formations. Il montre également la nécessité d'actions ciblées pour remédier à l'écart entre les capacités et le nombre de diplômés.

2.3. Evolution des moyens régionaux pour soutenir le secteur

Très fortes hausses des budgets de fonctionnement (+29%) et d'investissement (+757%)

La hausse globale du budget régional consacré aux FSS entre 2016 et 2022 (fonctionnement et investissement) est de 46%, soit plus de 85 M€.

Tableau 11 : Evolution 2016-2022 du budget de la Région Île-de-France consacré aux FSS

crédits en M€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution
Fonctionnement (1)	188,126	191,683	195,421	197,670	267,967	217,160	243,052	29%
Investissement (2)	2,255	3,522	2,668	2,448	3,190	31,397	32,493	1341%
Total FSS (1+2)	190,381	195,205	198,089	200,118	271,157	248,557	275,545	46%

Source : Région Île-de-France

Le budget régional de fonctionnement dédié aux formations sanitaires et sociales est passé de 189 M€ en 2016 à 243 M€ en 2022, soit une augmentation de 29%.

En fonctionnement, les hausses de budget ont permis de financer :

- l'impact des réformes : l'universitarisation, le transfert de la certification des formations du social de l'Etat vers les centres de formation, l'allongement des durées de formation aide-soignant et auxiliaire de puériculture ;
- les revalorisations issues du Ségur de la santé : salaires et indemnités de stage ;
- les mesures en faveur des étudiants : bourses revalorisées, aides exceptionnelles ;
- les créations de places : ergothérapeute, masseur-kinésithérapeute, manipulateur en électroradiologie médicale, infirmier, aide-soignant ;
- l'équilibre des budgets des centres de formation pour assurer notamment un bon taux d'encadrement aux élèves et étudiants en formation.

Tableau 12 : Evolution 2016-2022 du budget régional d'équipement et investissement

crédits en M€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	évolution
sanitaire	1,233	2,325	1,344	1,599	2,142	30,447	32,036	2498%
<i>équipement</i>	0,922	1,634	0,734	1,336	2,004	1,598	2,055	123%
<i>investissement</i>	0,311	0,691	0,610	0,263	0,138	28,849	29,981	9540%
social	1,022	1,197	1,324	0,849	1,048	0,950	0,457	-55%
Total	2,255	3,522	2,668	2,448	3,190	31,397	32,493	1341%

Source : Région Île-de-France

En investissement et en équipement, le budget régional déployé a permis de participer au financement d'équipements mobiliers et pédagogiques et à financer des investissements (rénovations, extensions, mises aux normes) pour assurer la qualité de la formation et augmenter les capacités.

Les **projets d'équipement** concernent en général des besoins en matériel informatique à renouveler ou à adapter au développement de l'enseignement à distance et d'espaces numériques de travail (ordinateurs, tablettes, tableaux numériques interactifs, visio-conférence...) et du mobilier.

Le développement des pratiques de simulation en santé (intégré dans la partie sanitaire équipement du tableau ci-dessus, détaillé dans l'axe 3 partie du bilan) a été particulièrement soutenu.

En **investissement**, la Région a engagé en 2021 et 2022 un plan ambitieux de rénovation doté de 60 M€ pour rénover, agrandir ou relocaliser les instituts de formation sanitaire (détail de ces opérations en annexe).

Quarante opérations d'agrandissement ou de rénovation ont ainsi été soutenues par la Région, permettant aux instituts de formations, d'augmenter leur capacité d'accueil.

Cet effort majeur a été consenti par la Région alors même qu'il ne relevait pas de sa compétence directe.

La région Île-de-France a conduit tous les efforts nécessaires pour soutenir le secteur et s'adapter aux décisions souvent prises sans concertation de l'Etat dans ce domaine.

Précision sur les effectifs financés par la Région et leur poids dans le secteur

Dans le cadre de ses compétences, la Région finance la formation initiale, et la formation des demandeurs d'emplois sous certaines conditions. D'autres financeurs interviennent tels que les employeurs, les OPCO ou encore Pôle emploi.

Le budget de fonctionnement alloué par la Région aux instituts de formation concerne les effectifs qui relèvent de sa compétence, et non la totalité des effectifs en formation.

La part des effectifs financés par la Région dans les effectifs totaux varie, d'une formation à l'autre, en fonction des statuts des entrants auxquels chaque formation s'adresse.

Ainsi, quand les publics relèvent majoritairement de la formation initiale (ce qui est fréquent dans les formations de niveau licence : infirmier, manipulateur en électroradiologie médicale, éducateur de jeunes enfants...), le financement de la Région est majoritaire, à l'inverse des formations dans lesquelles les personnes en reconversion (aide-soignant, auxiliaire de puériculture ...) ou en promotion professionnelle (cadre de santé, CAFERUIS...) sont nombreuses.

La participation régionale dans le financement varie également en fonction du statut de l'institut de formation (public ou privé).

Tableau 13 : Part des effectifs financés par la subvention régionale sur le total, sanitaire 2020

FORMATIONS	Effectif financé en subvention par la Région (1)	Effectif total en formation (2)	Part des effectifs financés par la Région sur le total : (1)/(2)
Ambulanciers	37	538	7%
Aides-soignants	1 623	3 654	44%
Auxiliaires de puériculture	936	2 685	35%
Préparateurs en pharmacie hospitalière	2	78	3%
Pédicures podologues	0	714	0%
Manipulateurs d'électro radiologie médicale	426	446	96%
Ergothérapeutes	501	548	91%
Psychomotriciens	536	1 275	42%
Infirmiers DE	15 267	17 373	88%
Infirmiers puéricultrice	183	281	65%
Infirmiers anesthésiste	9	297	3%
Infirmiers bloc opératoire	9	166	5%
Cadres de santé	2	253	1%
Masseurs-Kinésithérapeutes	771	3 004	26%
Sage-femmes	596	617	97%
Total SANITAIRE	20 898	31 929	65%

Sources : Région Île-de-France, Drieets et EHESP

En 2020, la Région a financé les frais pédagogiques (en subvention) de 15 267 étudiants en soins infirmiers, sur les 17 373 en formation, soit 88% des effectifs.

Tableau 14 : Part des effectifs financés par la subvention régionale sur le total, social 2020

FORMATIONS	Effectif financé en subvention par la Région (1)	Effectif total en formation (2)	Part des effectifs financés par la Région sur le total : (1)/(2)
Accompagnant éducatif et social	193	1 194	16%
Assistant familial	0	396	0%
Technicien de l'intervention sociale et familiale	82	96	85%
Moniteur-éducateur	423	863	49%
Conseiller en économie sociale familiale	61	272	22%
Assistant de service social	1 128	1 420	79%
Éducateur spécialisé	2 156	2 764	78%
Éducateur technique spécialisé	4	11	36%
Éducateur de jeunes enfants	1 624	2 035	80%
Médiateur familial	0	153	0%
CAFERUIS	0	717	0%
CAFDES	0	142	0%
Ingénierie sociale	0	116	0%
Total SOCIAL	5 671	10 179	56%

Sources : Région Île-de-France, Drieets et SIEC

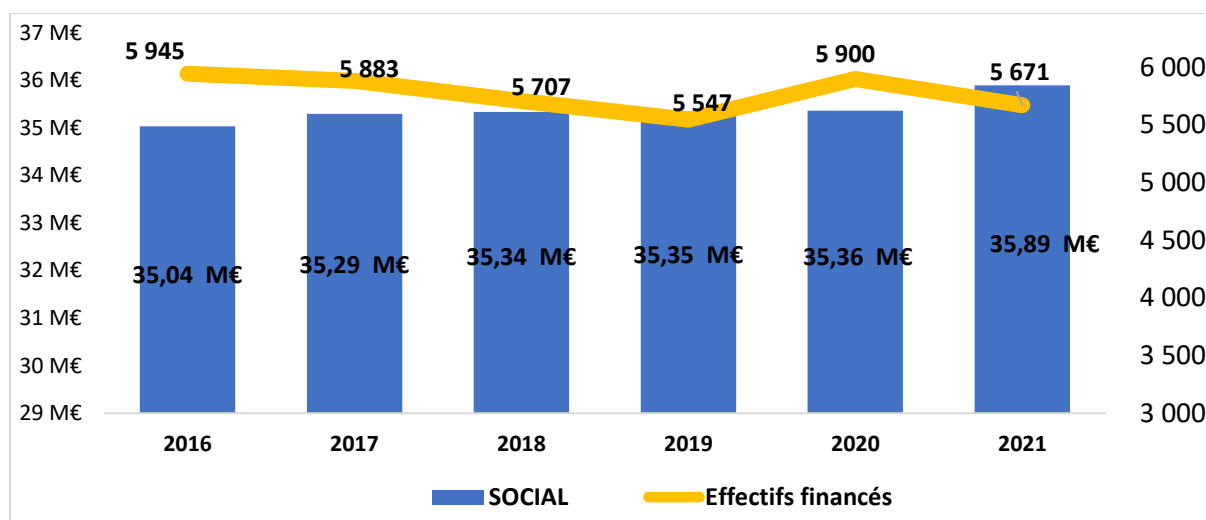
Budget de fonctionnement et effectifs financés (crédits des formations sanitaires et sociales)

Social : Entre 2016 et 2022, le budget régional alloué au financement des centres de formation en travail social a augmenté de 2% tandis que les effectifs financés ont baissé de 5%. **Ainsi,**

grâce aux subventions, la Région a maintenu les capacités de formation sur l'ensemble du territoire.

La subvention régionale a permis de couvrir l'impact des différentes réformes (allongement des durées de formation, transfert de la certification de l'Etat vers les organismes de formation) et le maintien d'un taux d'encadrement satisfaisant pour assurer une formation de qualité.

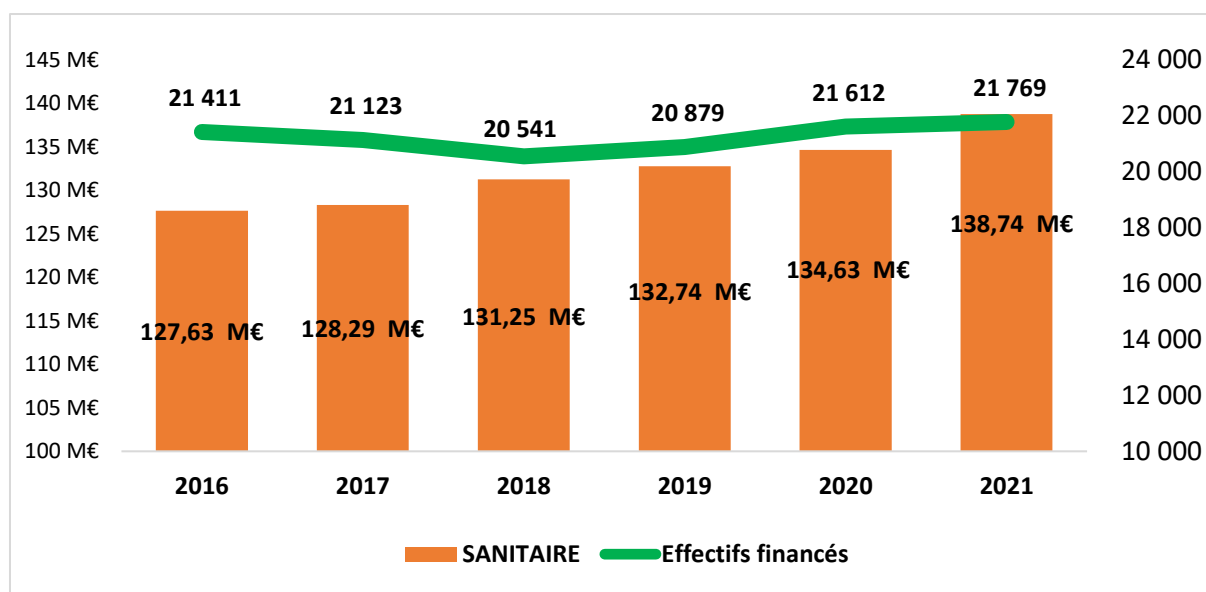
Figure 17 : Evolution 2016-2021 des effectifs financés par la Région et subventions de fonctionnement attribuées aux centres de formation sociale



Source : Région Île-de-France

Sanitaire : Le budget régional consacré au financement à l'équilibre des instituts de formation sanitaire est en hausse de 9% tandis que la hausse observée des effectifs (2%) est moindre. Cette forte augmentation du budget a principalement financé l'augmentation de l'offre de formation, les réformes menées par l'Etat et l'équilibre du budget des centres de formation. Cette tendance se poursuit et s'accélère même en 2022 avec la prise en charge par la Région des mesures liées à la revalorisation salariale décidée par l'Etat, et seulement partiellement compensée, dans le cadre du Ségur de la santé et à l'augmentation de l'offre de formation.

Figure 18 : Evolution 2016-2021 des effectifs financés par la Région et subventions de fonctionnement attribuées aux centres de formation sanitaire

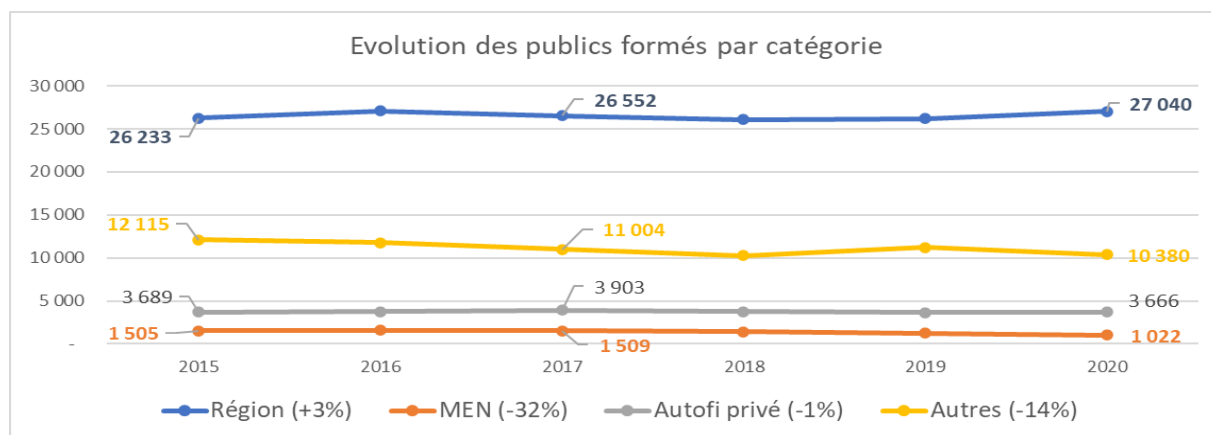


Source : Région Île-de-France

2.4. Les différents financements mobilisés pour les formations et leur évolution

Selon le statut des apprenants, les financements mobilisés sont différents. L'évolution des différentes sources de financement est présentée ci-dessous.

Figure 19 : Evolution des effectifs selon les types financements (en fonctionnement)



Source : données Drees traitées par Défi métiers et données de la Région Île-de-France

Ainsi, d'après les données statistiques de la DREES et de la Région :

- Le financement régional constitue globalement la 1^{ère} source de financement des instituts de formation. La part des publics financés par la Région augmente de 3%, passant de 60% à 64% entre 2015 et 2020.
- La part d'autofinancement s'élève à près de 10%. Il s'agit d'apprenants dans les centres de formation privés et non financés par la Région ou de salariés entrant en formation sans prise en charge de leur employeur.
- Le financement par le ministère de l'Education nationale des formations qui sont dispensées et portées en lycée concerne une petite part des effectifs (2,4% en 2020). Cette part tend à diminuer.
- Le financement « autres » comprend les acteurs finançant des publics demandeurs d'emploi financés par Pôle emploi, les salariés financés par leur employeur, l'OPCO, l'ANFH ..., les apprentis. Ce financement diminue de 11% entre 2015 et 2020, soit une baisse de 1 735 bénéficiaires de formation en 2020 par rapport à 2015.

Cette analyse montre que les effectifs non financés par la Région sont en baisse, privant les centres de formation de recettes autres que la subvention régionale.

Pourtant, des acteurs concernés se sont investis. A titre d'exemple, depuis 2021, pour améliorer la prise en charge des salariés en reconversion qui entrent en formation longue, Transitions Pro¹⁵ et de l'OPCO santé se sont mobilisés. Le dispositif projet de transition professionnelle porté par Transitions Pro permet à un actif de mobiliser des financements pour réaliser un projet de reconversion professionnelle. Il couvre à la fois le coût de formation et la rémunération pendant la formation. Sur des formations en 3 ans, le coût est élevé, Transitions

¹⁵ Les associations Transitions Pro sont les partenaires des salariés qui souhaitent se reconvertir. Elles sont présentes dans chaque région, coordonnées par l'association paritaire nationale Certif Pro, en lien avec l'ensemble des acteurs nationaux et régionaux. <https://www.transitionspro.fr/qui-sommes-nous/a-propos/>

Pro avait fait le choix de financer davantage de parcours mais seulement pour un an de formation laissant souvent les apprenants en grande difficulté à l'arrêt des financements.

Suite aux échanges avec la Région et à la mobilisation du dispositif Pro A (promotion par l'alternance) de l'OPCO santé, des parcours entiers sur les 3 ans de formation peuvent être financés. Ainsi, en 2022, 98 parcours complets de formation ont été financés grâce à l'articulation des financements. Ce public en reconversion est souvent très éclairé dans ses choix, donc abandonne peu la formation et est fidèle à sa structure d'accueil.

Par ailleurs, Transitions Pro intervient dans le secteur sur des formations plus courtes. Ainsi, en 2022, 540 parcours d'aide-soignant et 216 formations d'auxiliaire de puériculture ont été soutenus. Malheureusement, malgré cette intervention celle-ci se révèle insuffisante pour faire face aux besoins.

2.5. Déperdition contrastée et plutôt en hausse dans les principales formations en volume

Le tableau 17 ci-dessous présente le **taux de déperdition** des principales formations sanitaires et sociales, il est calculé comme suit :

« Effectifs en 1^{ère} année / diplômés en suite formation « n » années après, selon sa durée »

Par exemple pour la formation moniteur éducateur en 2 ans, les diplômés 2021 sont entrés en formation en 2019.

Le calcul ne comprend toutefois ni les redoublements, ni les reprises de formation, mais permet dans une première approche de dégager des tendances.

Tableau 15 : Evolution récente des taux de déperdition pour quelques formations

	Durée de formation	taux de déperdition calculé à la date du diplôme						tendances
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	
aide-soignant	1 à 1,5 an	13%	10%	19%	20%	27%	14%	Hausse
auxiliaire de puériculture	1 à 1,5 an	4%	6%	1%	21%	20%	22%	Forte hausse
manipulateur en électro radiologie	3 ans	nc	nc	36%	18%	30%	32%	baisse
accompagnant éducatif et social	1 à 1,5 an	nc	2%	-40%	2%	8%	15%	Forte hausse
moniteur éducateur	2 ans	nc	21%	21%	18%	17%	31%	Hausse
assistant de service social	3 ans	nc	nc	19%	33%	7%	34%	hausse
éducateur spécialisé	3 ans	nc	nc	7%	10%	-8%	25%	Forte hausse
éducateur de jeunes enfants	3 ans	nc	nc	14%	18%	7%	24%	Hausse

Sources : Drees et Région retraitées par Défi-Métiers

Pour les formations des niveaux 3 et 4, on constate de 2016 à 2021 :

- aide-soignant : le taux de déperdition est assez élevé, en hausse puis se stabilise ;
- auxiliaire de puériculture : le taux est faible, augmente en 2019, puis se stabilise ;
- accompagnant éducatif et social : faible initialement, le taux est en forte hausse ;
- moniteur éducateur : la formation perd en moyenne plus d'un élève sur cinq, en 2 ans de formation.

Enfin, parmi les formations de niveau licence :

- manipulateur d'électroradiologie médicale : le taux de déperdition est très élevé à près de 30% sur la période ;
- assistant de service social : le taux est élevé, soit 24% en moyenne ;
- éducateur spécialisé : formation qui connaît le taux de déperdition le moins élevé, mais néanmoins en forte hausse en 2021 (passe de 10% à 25%) ;
- éducateur de jeunes enfants : le taux de déperdition en forte hausse (+10 points).

Ainsi, les taux de déperdition observés sont contrastés mais presque tous en hausse. Quand ce taux est stable, c'est souvent que le niveau de déperdition est déjà élevé depuis plusieurs années et davantage en 2021.

2.6. Evolution des demandes d'aides régionales en faveur des étudiants

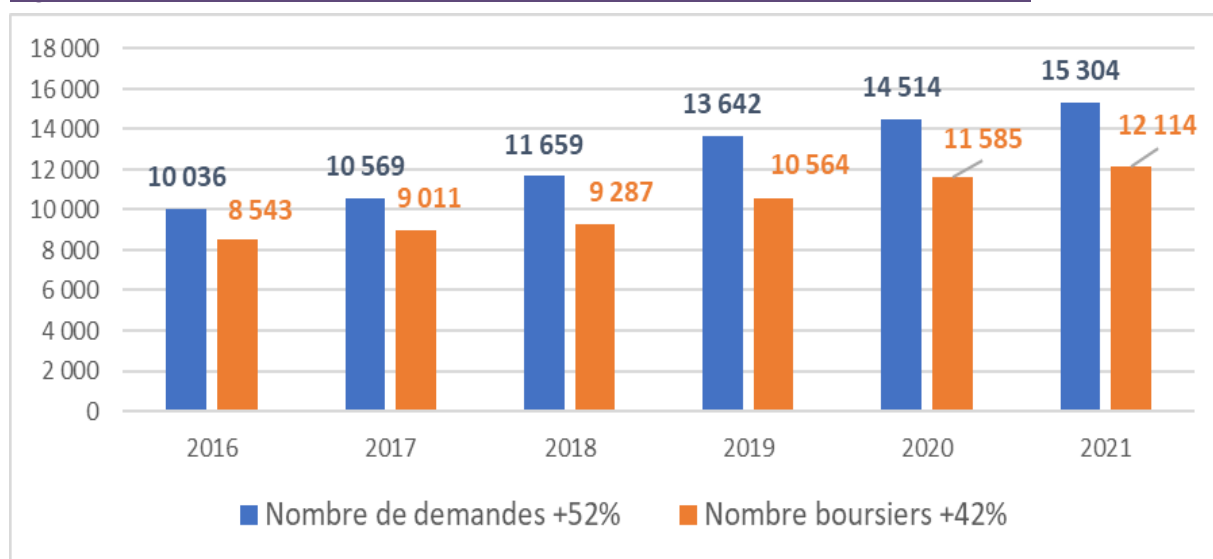
La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a transféré aux Régions la compétence d'attribuer des bourses sur critères sociaux aux étudiants inscrits dans les centres de formation autorisés et agréés par la Région.

En janvier 2017 (délibération CP 17-044 du 27 janvier 2017), la Région a adopté un nouveau règlement des bourses permettant l'alignement systématique des bourses des formations sanitaires et sociales sur celles de l'enseignement supérieur, aussi bien pour les formations supérieures que pour les infra-bac.

Forte hausse des demandes de bourses et des boursiers du sanitaire et social, avec une accélération depuis 2019

Entre 2016 et 2021, le nombre de demandes de bourses ainsi que le nombre de bénéficiaires est en constante augmentation : +52% pour les demandes et +42% pour les bénéficiaires. Cette hausse connaît une nette accélération à partir de l'année 2019.

Figure 20 : Evolution 2015-2021 des demandes de bourses et du nombre de boursiers



Source : Région Île-de-France

Cette tendance à la hausse peut s'expliquer par :

- la dématérialisation totale du dépôt de demande de bourse en 2018 qui a ouvert la possibilité à tous les élèves et étudiants intégrant une formation financée par la Région de déposer une demande sans passer par une validation préalable de l'école.
- l'intégration des formations post bac dans Parcoursup à partir de 2019 qui a accru la visibilité de ces formations entraînant une hausse des candidatures de néo-bacheliers.
- l'impact de l'augmentation du nombre de places en IFSI dans le cadre du Ségur de la Santé, + 1 179 places sur 2020-2023, formation la plus importante en volume.

En 2020, parmi les effectifs financés par la Région, 76% sont en formation sanitaire et 24% sont inscrits dans une formation sociale. De plus, pour les formations en soins infirmiers, le taux de boursiers atteint 46%, au-dessus du taux moyen de boursiers dans le supérieur (38%), bourses versées par les CROUS.

Tableau 16 : Evolution 2016-2021 du nombre et de la part de boursiers par filière et formation

Liste des formations	FILIERE	2016	%	2021	%
Aide soignant	SA	444	5,20%	338	2,80%
Ambulancier	SA	2	0,00%	13	0,10%
Auxiliaire de puériculture	SA	177	2,10%	253	2,10%
Ergothérapeute	SA	161	1,90%	198	1,60%
Infirmier de bloc opératoire	SA	0	0,00%	1	0,00%
Soins infirmiers	SA	5 145	60,20%	7 826	64,80%
Manipulateur en électroradiologie médicale	SA	135	1,60%	292	2,40%
Masseur-Kinésithérapeute	SA	429	5,00%	689	5,70%
Pédicure-podologue	SA	281	3,30%	226	1,90%
Psychomotricien	SA	175	2,00%	195	1,60%
Puériculture	SA	36	0,40%	61	0,50%
Sage-femme	SA	165	1,90%	174	1,40%
Technicien en analyses biomédicales	SA	22	0,30%	0	0,00%
Total de la filière	SA	7 172	84,00%	10 265	84,70%
Accompagnant éducatif et social	SO	40	0,50%	39	0,30%
Moniteur éducateur	SO	85	1,00%	95	0,80%
Technicien intervention sociale et familiale	SO	19	0,20%	21	0,20%
Assistant de service social	SO	308	3,60%	407	3,40%
Conseiller en économie sociale et familiale	SO	8	0,10%	22	0,20%
Educateur de jeunes enfants	SO	438	5,10%	596	4,80%
Educateur spécialisé	SO	473	5,50%	667	5,40%
Educateur technique spécialisé	SO	0	0,00%	2	0,00%
Total de la filière	SO	1 371	16,00%	1 849	15,30%
Total général des formations sanitaires et sociales		8 543	100,00%	12 114	100,00%

Source : Région Île-de-France

Près de 85% des boursiers, soit 10 265, sont dans la filière sanitaire (part en légère hausse tendancielle, liée à celle des effectifs) et plus de 15% dans le social avec 1 849 en 2021, sur un total de 12 114 boursiers.

La formation en soins infirmiers se dégage nettement en concentrant près de 65% des boursiers du secteur. Elle est suivie de très loin (avec des parts comprises entre 3 et 6%) par les formations masseur-kinésithérapeute, éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants, puis assistant de service social.

Tableau 17 : Evolution 2016-2021 du nombre de demandes de bourse instruites, du nombre de boursiers en sanitaire, social et total, ainsi que du montant moyen d'une bourse

	Nombre de demande instruite	Nombre de boursiers			Montant moyen de bourse
		sanitaire	social	total	
année 2016	10 036	7 172	1 371	8 543	2 903 €
année 2017	10 569	7 559	1 452	9 011	2 985 €
année 2018	11 659	7 839	1 448	9 287	3 009 €
année 2019	13 642	8 885	1 679	10 564	3 123 €
année 2020	14 514	9 784	1 801	11 585	3 197 €
année 2021	15 304	10 265	1 849	12 114	3 269 €
Evolution 2016-21	52%	43%	35%	42%	13%

Source : Région Île-de-France

Le tableau 17 montre pour chaque année depuis 2016 le nombre de demandes instruites et le nombre de boursiers. En 2021, le montant annuel moyen d'une bourse s'élève à 3 269 €, en hausse de 366 € depuis 2016 (+13%).

Les bourses sont attribuées aux élèves et étudiants en fonction de critères sociaux selon 8 échelons. L'échelon 0 a été supprimé par l'Etat en 2017. Il assurait uniquement le remboursement des droits d'inscription et des frais de sécurité sociale étudiante, frais désormais supprimés.

A la suite de la revalorisation effective à la rentrée de septembre 2022, les montants de bourses sont répartis de l'échelon 0 bis d'un montant de 1 084 € jusqu'à l'échelon 7 qui s'élève à 5 965 €. Les montants des bourses ont fait l'objet d'une revalorisation pratiquement tous les ans depuis 2017 (sauf en 2018).

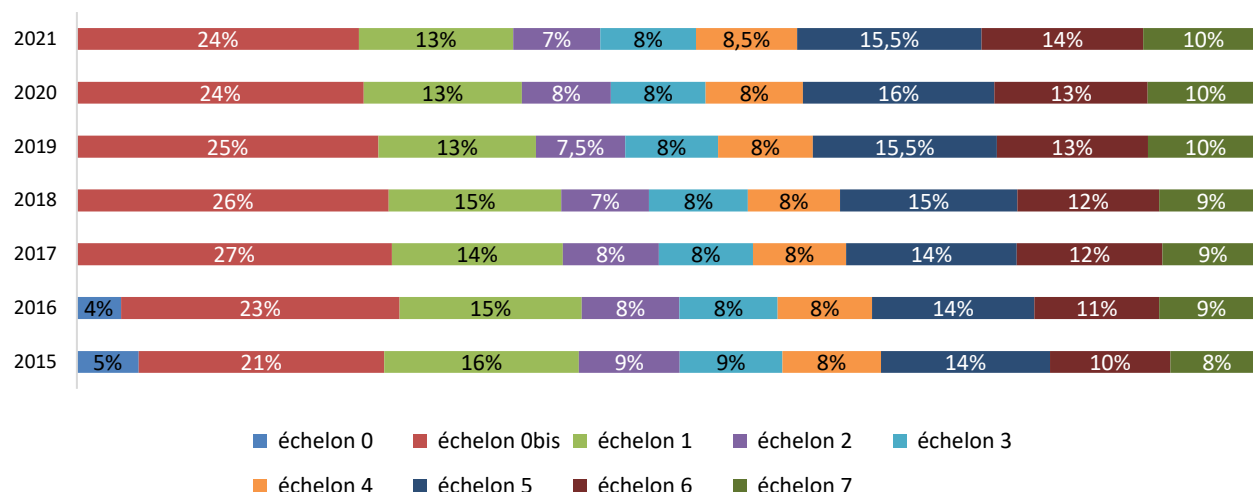
Tableau 18 : Nombre de bourses versées par rentrée

	date de versement des bourses				
	sept	octobre	novembre	décembre	janvier
rentrée 2018	466	2 845	5 674	7 275	7 626
% bourses versées 2018	6%	37%	74%	95%	100%
rentrée 2019	695	2 865	5 207	8 072	9 110
rentrée 2020	4 266	7 329	9 442	10 131	10 291
rentrée 2021	4 926	9 159	10 672	10 890	10 881
% bourses versées 2021	45%	84%	98%	100%	100%
rentrée 2022	5 052	8 243	10 447	10 637	

Source : Région Île-de-France

Pour améliorer le soutien aux élèves et étudiants dès leur rentrée universitaire, la Région s'est appliquée à verser plus rapidement les bourses. Ainsi, en 2018, comme le montre les chiffres du tableau 18, seulement 6% des bourses étaient versées au mois de septembre, contre 45% en 2021, grâce à la mise en place de la notification conditionnelle en 2020. **En novembre, le taux de versement est passé de 74% en 2018 à 98% en 2021.**

Figure 21 : Evolution du nombre de boursiers par échelon entre 2015 et 2021



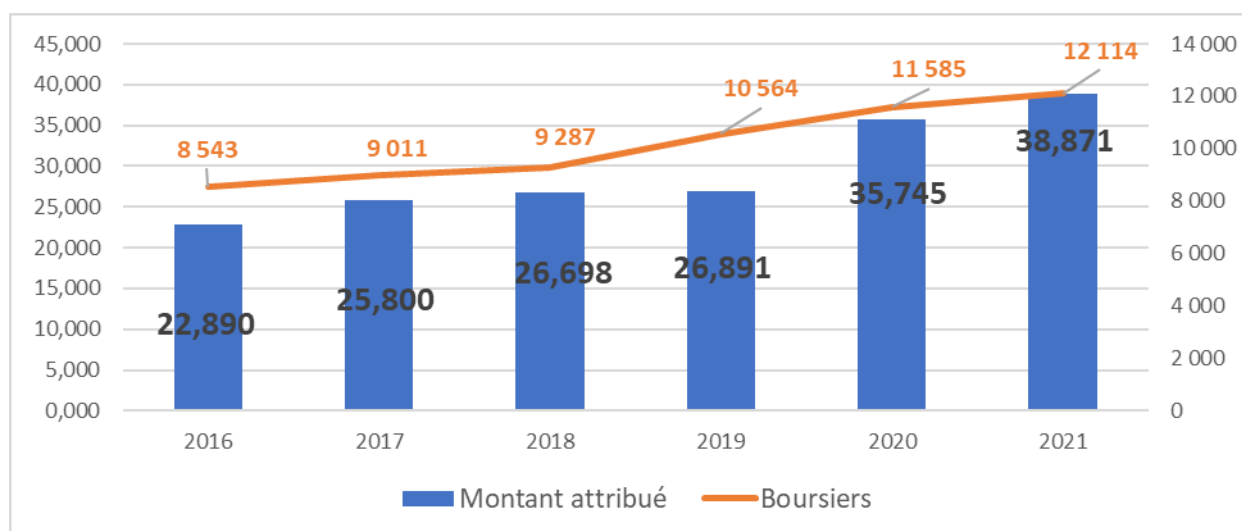
Source : Région Île-de-France

L'échelon 0bis est toujours le plus attribué. Il regroupe 27% des boursiers en 2016, 24% en 2021. En revanche, les échelons les plus élevés (échelons 4 à 7) regroupent 49% des boursiers en 2021 contre 42% en 2016, illustrant la fragilisation des conditions de vie des élèves et étudiants franciliens.

Un budget régional en forte hausse pour accompagner l'augmentation du nombre de boursiers

Accompagnant ces tendances, le montant consacré aux bourses dans le budget régional augmente chaque année. Il passe de 22,890 M€ en 2016 à 38,871 M€ en 2021, soit une augmentation de 70% comme l'illustrent les graphes de la figure 22.

Figure 22 : Evolution du nombre de boursiers et du budget régional dédié



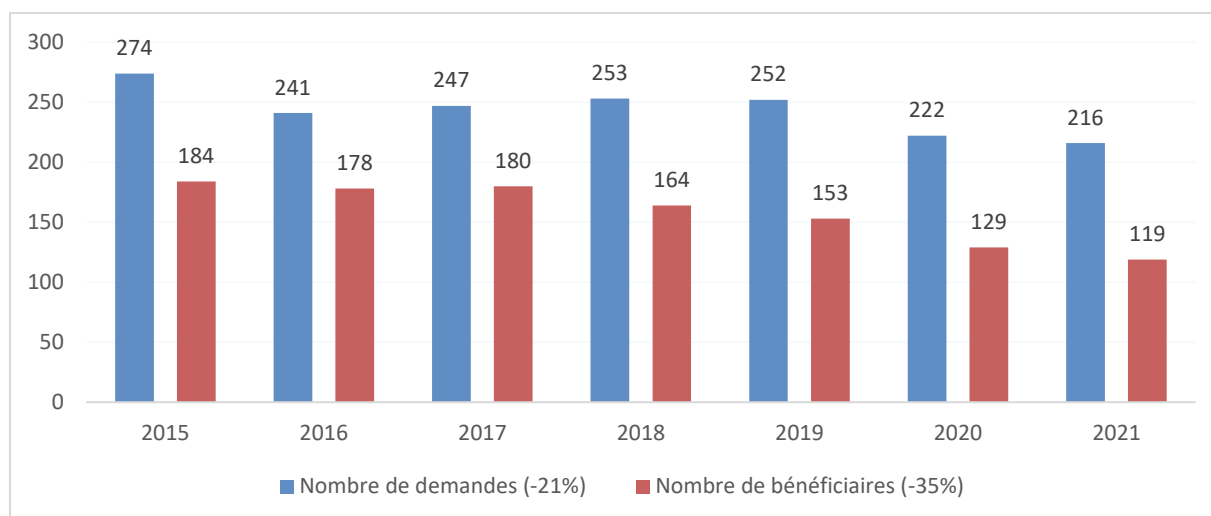
Source : Région Île-de-France

Le Fonds régional d'aide sociale (FRAS)

Adopté par délibération n° CR 02-07 du 27 juin 2007, le fonds régional d'aide sociale vise à accompagner financièrement les élèves et étudiants en difficultés financières ne pouvant

prétendre à une bourse sur critères sociaux à cause de leur statut (par exemple : les demandeurs d'emploi indemnisés).

Figure 23 : Evolution du nombre de demandes et de bénéficiaires du FRAS entre 2015 et 2021



Source : Région Île-de-France

L'évolution des chiffres présentés sur la figure 22 montre que depuis 2019, le nombre de demandes et le nombre de bénéficiaires diminuent progressivement.

Le profil type du bénéficiaire du dispositif est principalement une femme, âgée de plus de 26 ans, élevant seule un ou plusieurs enfants, en formation de niveau licence (soins infirmiers, assistante de service social, ou éducatrice spécialisée), ou bac (aide-soignant) ; demandeuse d'emploi désireuse de se réinsérer sur le marché du travail ou de se réorienter professionnellement, avec des ressources (indemnisation chômage ou ex-RMI) ne lui permettant pas de faire face aux dépenses de son foyer durant sa formation.

Cette typologie révèle les problèmes particuliers rencontrés spécifiquement par les femmes souhaitant progresser, intégrer ou réintégrer une carrière professionnelle, ce qui justifie le maintien de ce fonds malgré le faible nombre de bénéficiaires.

En 2021, les bénéficiaires du FRAS sont à 69% des demandeurs d'emploi, à 25% des bénéficiaires du RSA, puis pour 6% des bénéficiaires de prime d'activité. Le FRAS est octroyé en un versement unique, après analyse financière et sociale de la situation du demandeur sur la base d'un barème qui identifie 5 niveaux d'intervention financière, allant de l'échelon 1 fixé à 600 € jusqu'à l'échelon 5 fixé à 3 600 €. Les montants peuvent être proratisés pour s'ajuster à certaines situations particulières.

A ces aides régionales spécifiques aux FSS, s'ajoutent d'autres aides transversales telle que l'aide au mérite afin de valoriser le parcours des étudiants boursiers qui poursuivent une formation supérieure dans le domaine.

SCHEMA REGIONAL DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES 2023-2028

La réflexion sur les enjeux du secteur a été menée avec les partenaires durant l'année 2022. Très impliqués dans la démarche, les partenaires se sont mobilisés pour contribuer et animer les échanges afin d'alimenter les orientations 2023-2028 qui sont présentées (annexes 4 à 7).

Dans ce nouveau schéma, la Région entend conforter sa politique régionale en faveur des formations sanitaires et sociales. Les orientations proposées constitueront la feuille de route des six prochaines années. Elles présentent des préconisations d'évolution de l'offre de formation qui seront adaptées annuellement, en fonction des besoins en emplois du territoire et des résultats de la formation (remplissage, réussite...).

Ce schéma présente également des propositions concrètes visant à porter une politique régionale ambitieuse d'attractivité des formations sanitaires et sociales et d'accompagnement des élèves, étudiants et centres de formation pour améliorer la réussite globale des parcours. Si la Région prend toute sa part dans sa compétence en formations sanitaire et sociale un certain nombre de leviers ne sont pas de son ressort. Il sera indispensable que l'Etat prenne également toute sa part pour enrayer la baisse d'attractivité de ces métiers et de ces formations, notamment en adaptant des textes réglementaires souvent bloquants.

Axe 1 : Consolider l'orientation et améliorer l'entrée en formation

Pour améliorer l'image du secteur, faire connaître les métiers et attirer plus de candidats dans les filières sanitaires et sociales, il est indispensable de développer l'information et la promotion des formations, des métiers, et des voies d'accès et de financement. Pour être mieux orientés dans ces filières, les candidats doivent être informés en amont des exigences et prérequis afin d'être en capacité de réaliser un choix motivé favorisant la réussite de leurs parcours de formation et de leurs carrières.

1. Constats

1.1. Des emplois connus et peu valorisés, dans un secteur en crise

Dans le secteur sanitaire et social, les formations et les métiers sont totalement liés puisqu'une formation prépare à un diplôme d'Etat nécessaire pour occuper un emploi identifié. La relation entre l'image du métier et l'attractivité de la formation correspondante est donc directe.

Or, si les métiers les plus connus du secteur jouissent d'une bonne notoriété (infirmier, aide-soignant, éducateur de jeunes enfants...), leur image est associée à des conditions de travail dégradées ce qui décourage nombre de candidats.

Les difficultés du secteur existaient déjà avant la crise sanitaire, avec des baisses d'entrées en formation et des difficultés de recrutement. Le secteur fait désormais face à une pénurie de professionnels dans tous les métiers et les formations peinent à mener les élèves et étudiants jusqu'à la diplomation. Cependant, la crise sanitaire, après avoir mis en avant le rôle essentiel des soignants et leur engagement a révélé les difficultés et dysfonctionnements du système sanitaire et de l'accompagnement éducatif et social. Cette crise a renforcé l'épuisement des

personnels en oubliant le rôle joué par les travailleurs sociaux. Elle a aussi accéléré les départs des professionnels en poste.

En parallèle, et comme dans beaucoup de secteurs d'activité, les aspirations des actifs en emplois ou en recherche d'emploi et des jeunes évoluent. Les établissements du sanitaire comme du social ont du mal à recruter malgré le nombre de postes à pouvoir et le nombre de nouveaux diplômés qui arrivent chaque année sur le marché du travail.

Enfin, malgré la grande diversité de modes de financements possibles selon les statuts pour se former dans le secteur sanitaire et social certaines personnes motivées demeurent sans financement alors même qu'elles souhaitent se former, travailler dans ce secteur ou y poursuivre leur carrière.

1.2. Evolutions des modalités de sélection des candidats

Jusqu'en 2018, ces formations, à l'exception d'assistant de service social, ne connaissaient pas de problème d'attractivité. Le changement des modalités d'entrée en formation avec la suppression progressive des concours et l'intégration dans Parcoursup pour les formations de niveau licence a modifié les profils des candidats. Le processus de sélection qui se fait désormais exclusivement sur dossier. L'inscription au concours impliquait une démarche personnelle fondée sur une motivation préalablement mûrie, voire pour certains le suivi d'une année de préparation qui permettait de confirmer leur choix d'orientation.

Indéniablement, Parcoursup et la suppression des concours ont ouvert le recrutement à un nouveau vivier de candidats pour ces formations. En supprimant le passage par une année de préparation payante non obligatoire mais fréquente, l'accès à la formation s'est démocratisé.

Toutefois, pour les centres de formation, les modalités de sélection des candidats à leurs formations s'avèrent complexes. Les candidats postulant ont souvent une faible connaissance des attendus des métiers, une réflexion peu mûrie sur leur choix et ne disposent pas toujours des prérequis académiques pour suivre une formation supérieure exigeante. Les taux d'abandon de formation progressent fortement et alertent. Plusieurs facteurs l'expliquent, notamment une mauvaise orientation des lycéens en formation initiale ou encore des critères de sélection des candidatures sur Parcoursup pas assez ou encore mal définis.

Il importe donc de renforcer l'information et la connaissance des publics pour garantir une meilleure orientation des candidatures vers les formations sanitaires et sociales.

2. Orientations pour la période 2023 – 2028

2.1. Coordonner l'orientation et la valorisation des métiers et formations du secteur

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a confié à la Région de nouvelles compétences sur l'information des publics et conforte ainsi ses compétences préexistantes de coordination du service public régional d'orientation (SPRO).

En outre, le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) 2022-2027 prévoit d'adosser sa politique d'orientation sur une agence dédiée.

La Région s'appuie ainsi sur l'Agence Oriane de la promesse républicaine et de l'orientation, créé au 1^{er} janvier 2023. Elle a pour première mission d'assurer une offre de services dédiés

à l'information à l'orientation aux Franciliens du collégien de 5^{ème} aux seniors. Cette offre de service se décline en quatre axes :

- un numéro vert dédié à l'orientation tout au long de la vie, le 08 00 73 06 40
- une refonte du site oriane.info comme plateforme de solutions pertinentes d'orientation, d'offres de stages pour les élèves de 3^{ème}, d'information sur l'ensemble des formations régionales – Dokélio – ou encore de recours pour les équipes éducatives d'ambassadeurs Métiers ou d'ambassadeurs jeunes des Métiers pour intervenir dans le cadre des heures dédiées à l'orientation de la 5^{ème} à la terminale
- un accueil physique dans les locaux de la Région sur rendez-vous pour les Franciliens en questionnement sur leur orientation initiale ou professionnelle avec un accueil de chargés d'information régionaux ou mobilisés par les partenaires du SPRO sous forme de permanences
- un bus de l'orientation pour aller notamment vers les publics des quartiers prioritaires (QPV) et des zones rurales les plus enclavées sur des thématiques spécifiques

En outre, l'Agence pilote les SPRO des 25 bassins franciliens comme instance de proximité des Franciliens dans leur bassins de vie ou d'emploi.

L'Agence Oriane agira également sur la prévention du décrochage scolaire, des étudiants et des apprentis. Enfin, elle proposera une agence de l'insertion professionnelle notamment pour les Franciliens vivant en quartier prioritaire (QPV) ou en zones de grande ruralité.

Ce triple type d'interventions de l'Agence pourra être mobilisé autant que de besoin. Des actions prioritaires sont prévues sur les métiers en pénurie des secteurs du sanitaire et du social, compétence régionale, de l'industrie, de l'hôtellerie, commerce et restauration...

Dans ce dernier cadre, la Région prévoit un partenariat avec les acteurs de l'emploi du secteur pour le développement de la visibilité et de la connaissance des formations sanitaires et sociales afin de relancer la dynamique de recrutement sur les territoires pour mobiliser des personnes motivées à tous les niveaux de formation.

En lien avec l'Agence de la promesse républicaine et de l'orientation, seront ainsi développées des **actions régulières d'information et d'orientation** telles que :

- des actions de promotion du secteur et de sensibilisation auprès des personnels de l'orientation et des prescripteurs en s'appuyant sur le réseau Pôle emploi, Cap emploi, Missions locales, APEC ou encore le Groupement évolution, opérateur du conseil en évolution professionnelle pour les actifs et indépendants souhaitant une reconversion ;
- des actions avec les fédérations d'employeurs, les OPCO Santé et Uniformation, l'ANFH, l'AP-HP pour améliorer la visibilité et la connaissance des métiers, si possible en ouvrant les portes des établissements ;
- une présence dans des salons, forums, collèges, lycées, alliée à l'incitation à la participation des centres de formation à des forums locaux ;
- des actions organisées sur les territoires via les SPRO (services publics régionaux d'orientation) de bassins d'emploi pour promouvoir les métiers et les formations, notamment en lien avec les plateformes départementales de l'autonomie.

La Région lancera également une **campagne massive de communication pour promouvoir les formations, en présentant leur diversité et leur richesse**. Cette campagne visera à sensibiliser les publics, jeunes et en reconversion, des opportunités de ces métiers porteurs de sens et d'engagement aux services des personnes.

A la suite de l'opération menée par la Préfecture de Région en 2022 sur l'attractivité des métiers du sanitaire et du social, les services de l'Etat attendent de la Région qu'elle soit désormais le pilote d'une **Semaine de l'attractivité de ces métiers**. En lien avec l'Agence

Oriane, un comité de pilotage réunissant dans un premier temps les Opcos santé et Uniformation ainsi que l'ANFH et la Cité de la santé au sein de la Cité de sciences et de l'Industrie, sera rapidement réuni afin d'organiser, en lien avec les établissements de formation, **un temps fort autour de ces Métiers pour le début novembre 2023**. Ce temps fort pourra être répété chaque année en fonction des priorités. Il aura un volet régional mais aussi territorialisé en fonction des besoins spécifiques locaux identifiés.

2.2. Améliorer l'entrée en formation

Améliorer la sélection des profils à l'entrée en formation

La sélection des dossiers de candidature à l'entrée en formation initiale est réalisée par les écoles et instituts de formation du sanitaire, les établissements de formation en travail social, en lien avec l'ARS et la DRIETS, les rectorats, la Région académique et les universités et avec le ministère de l'enseignement supérieur en charge de Parcoursup.

La sélection des candidats s'avère décisive à la fois pour la réussite des parcours de formation et pour limiter les abandons en cours de formation. Ces métiers exigent d'avoir des informations sur la réalité des pratiques et avoir pris du recul sur son projet professionnel.

Pour cela les candidats doivent être, d'une part, bien informés et bien orientés, mais aussi trouver sur le site de Parcoursup un descriptif suffisamment clair sur le contenu et les exigences de la formation. Les établissements de formation doivent améliorer le paramétrage de l'outil pour définir des critères leur permettant de mieux appréhender les prérequis et la motivation des candidats qui postulent à ces formations sélectives.

Par ailleurs, à la faveur de leurs vœux dans Parcoursup, certains étudiants sont inscrits dans des établissements de formation éloignés de leur domicile. Des souplesses ou nouvelles dispositions devront être étudiées en lien avec le ministère chargé de l'enseignement supérieur sur les questions de répartition territoriale pour réduire les déplacements des étudiants et faciliter les transferts entre centres de formation, au début ou en cours de formation.

Favoriser les passerelles

Les passerelles constituent également un volet des orientations favorisant une meilleure entrée en formation. Prévu réglementairement dans certaines formations (masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et sage-femme), elles tendent à s'élargir à d'autres formations, notamment la formation en soins infirmiers, grâce aux expérimentations menées en partenariat avec les universités.

En effet, le taux de déperdition constaté sur les dernières promotions des formations en soins infirmiers, dès la 1^{ère} année, a créé des places vacantes en IFSI et un écart important se creuse entre les capacités à l'entrée et le nombre de diplômés (tableau11 du panorama). C'est aussi le cas dans d'autres formations, comme la formation de manipulateur d'électroradiologie médicale. En permettant à des candidats ayant validé une première année de licence, une intégration directement en 2^{ème} année de formation en soins infirmiers (ou manipulateurs d'électroradiologie médicale ou assistant de service social), ce dispositif offre aux étudiants en 1^{ère} année de licence des opportunités de réorientation, par exemple de Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS), de Licence Accès Santé (LAS), ou encore licence en sciences biologiques etc. L'universitarisation des formations supérieures sanitaires et sociales doit permettre d'élargir cet accès à différents moments de la formation.

Après une première expérimentation réussie en 2021-2022 avec l'Université Paris-Est Créteil, la Région souhaite confirmer son soutien à ces parcours nouveaux et inciter les groupements universitaires franciliens à proposer cette possibilité de passerelles et à l'élargir aux autres

formations sanitaires et sociales susceptibles d'intéresser des étudiants par exemple en physique pour les manipulateurs d'électroradiologie médicale, en sciences sociales pour la formation éducateurs en travail social, etc.

Le développement des passerelles nécessite un assouplissement des maquettes pédagogiques et des durées de stages que les textes actuels ne permettent pas alors que le cadre actuel des expérimentations n'est prévu que jusqu'en 2026.

Expérimenter de nouvelles organisations des parcours formation

Certaines formations pourraient être proposées en cours du soir. Cela serait, pour certaines personnes, une facilité leur permettant de suivre une formation nouvelle. La Région propose d'expérimenter cette possibilité avec un ou deux instituts volontaires. Cette expérimentation nécessitera un assouplissement des textes et un encadrement dédié des périodes de stages qui relèvent de la responsabilité de l'Etat.

Soutenir l'apprentissage

L'apprentissage constitue une voie de formation intéressante pour transmettre les compétences, la culture de l'organisation /l'établissement et du métier, voire pour fidéliser les futurs professionnels.

Contrairement à des secteurs où il est très développé, l'apprentissage peine à démarrer dans le sanitaire et social. Seulement 1 321 apprentis étaient recensés en 2019, soit 3% des effectifs. Néanmoins, il tend à se développer et peut apporter une réponse à des jeunes cherchant à se former dans ces métiers. Son développement a longtemps été empêché par des questions de financement, les structures publiques et certaines associations n'étant pas soumises à la taxe d'apprentissage et par la rigidité des référentiels de formation privant trop souvent l'employeur de son apprenti.

Les changements réglementaires des dernières années privent la Région de leviers d'actions sur cette voie de formation tant au niveau de la définition de la carte des formations que de son financement. Le financement est assuré par France Compétences. La Région pourra toutefois veiller à soutenir cette voie de formation dans les demandes de création de centre de formation d'apprentis ou d'unité de formation par apprentissage qu'elle instruira.

2.3. Poursuivre l'adaptation des critères de financement régional pour améliorer le remplissage et la sécurisation des parcours

Dans le contexte actuel de pénurie de professionnels et de manque d'attractivité de certaines formations, il est primordial que les élèves et étudiants, personnes en reconversion motivées puissent mobiliser des financements, pour leur parcours de formation. Il importe pour l'organisme de formation de s'assurer de la viabilité financière du parcours d'un candidat dès son entrée en formation et sur toute sa durée jusqu'à l'obtention du diplôme.

La simplification des critères de financements régionaux passe par leur adaptation au nouveau contexte des formations. La Région assure le financement de la formation pour les formations initiales, la poursuite d'étude et les demandeurs d'emplois. Mais les voies d'accès à ces formations sont nombreuses : formation initiale, apprentissage, formation continue, promotion professionnelle, reconversion, validation des acquis de l'expérience...

La Région n'est pas le seul financeur, elle s'attachera à mieux coordonner les autres financeurs et à donner plus de lisibilité aux candidats sur les modalités d'accès en fonction de leur statut en instaurant une conférence annuelle des financeurs.

Les étudiants « passerelles » en poursuite d'études de moins de 26 ans

Les évolutions réglementaires récentes sur les passerelles abordées ci-dessus ont été adoptées par la Région dès la rentrée de septembre 2022, en avance sur le schéma. Les étudiants en formation « passerelle » en poursuite d'études de moins de 26 ans peuvent désormais bénéficier du financement de leur formation par la Région. Cette mesure permet de soutenir cette voie d'accès et de formation qui sélectionne des candidats motivés.

Les parcours partiels d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture

Pour les formations aide-soignant et auxiliaire de puériculture, des évolutions réglementaires récentes (arrêté du 10 juin 2021) avec un plein effet à compter de la rentrée de septembre 2022 interrogent les financements actuellement mobilisables pour la formation continue. En effet, cette réforme reconnaît davantage les expériences précédentes et les titres et diplômes déjà acquis pour alléger les parcours de formation. Par conséquent, les parcours partiels sont en forte augmentation.

Prenant en compte les poursuites d'études qui sont le cœur de la compétence régionale sur les formations sanitaires et sociales, une évolution des critères régionaux de prise en charge des formations a été adoptée afin que les titulaires d'un bac pro ASSP (accompagnement en soins et services aux personnes) ou plus récemment d'un CAP AEPE (Accompagnant éducatif petite enfance) soient financés par la Région car ce sont souvent des jeunes qui poursuivent leur parcours de formation initiale.

Pour les demandeurs d'emploi, hors formation initiale, les parcours partiels sont financés par la Région via le PRFE (Programme Régional de Formation pour l'Emploi), à hauteur d'une centaine de places par an dans les centres de formation titulaires du marché, ainsi que par Pôle emploi.

En lien avec Pôle emploi, la Région pourrait assurer la coordination des différents acteurs pour que les parcours partiels des demandeurs d'emploi soient pris en charge plus largement.

Les demandeurs d'emploi

La volonté de la Région est de laisser à chaque financeur la responsabilité du financement de la formation des personnes relevant de sa compétence. Aussi, une personne déjà en emploi ne relève pas du financement de la Région mais relève du financement de la promotion professionnelle et doit être assurée par l'OPCO (opérateur de compétences), l'ANFH (Association Nationale pour la Formation Permanente Personnel hospitalier), l'employeur ou Transitions Pro.

Pour éviter un effet d'aubaine qui pousserait les salariés, faute de financement disponible via la formation professionnelle, à s'inscrire à Pôle emploi quelques semaines auparavant, un délai minimal de 6 mois d'inscription a été défini afin de pouvoir bénéficier du financement de la formation par la Région. Néanmoins, dans certains cas ce délai constitue également un blocage dans le déroulé d'un parcours de reconversion et une incompréhension de devoir être inscrit à Pôle emploi plutôt que d'occuper un emploi dans ce secteur tellement en tension. Ce sont des personnes motivées, expérimentées, qui connaissent pour certaines le secteur et resteront dans l'emploi plus longtemps.

Pour lever un frein à l'entrée en formation, la Région réinterrogera ce dispositif ouvert aux demandeurs d'emploi afin d'améliorer le remplissage des formations et mieux répondre aux enjeux des secteurs.

La mobilisation des employeurs, de Transitions pro, des OPCO et de l'ANFH reste un préalable absolument nécessaire pour que les parcours des personnes en reconversion ou en promotion professionnelle soient bien financés par les fonds dédiés et qu'il n'y ait pas d'effet d'aubaine sur d'autres financements.

Encourager la poursuite des dispositifs de promotions et reconversions professionnelles

Afin de sécuriser les parcours de ces publics, certains employeurs comme l'AP-HP ont fait un effort important sur la formation de leurs personnels sur les dernières années. Pour les employeurs, la promotion professionnelle est à la fois un levier de fidélisation, de transmission des compétences et de reconnaissance.

Les personnes en reconversion et en promotion professionnelle constituent un vivier significatif de candidats, souvent très motivés.

Transitions Pro assure le financement des personnes en reconversion et prend en charge le coût de formation et le maintien du salaire. Ses financements ont accompagné ainsi en 2021 près de 1 150 personnes sur le sanitaire et social (principalement aide-soignant et auxiliaire de puériculture), ce qui représente 22% de ses financements totaux, alors que le secteur représente 10% des actifs en emploi tous secteurs confondus. La formation d'aide-soignant est la première demandée et financée parmi tous secteurs professionnels concernés (industrie, hôtellerie restauration, santé, social, commerce...), avec un taux moyen d'acceptation des dossiers de 80%. La demande de financement pour la formation infirmier est en forte hausse. Ainsi, Transitions Pro consacre 35 M€ de son budget aux formations du secteur de la santé et du social. Cependant, des demandes de reconversions professionnelles restent sans possibilité de financement par Transitions Pro, son budget étant insuffisant pour couvrir le besoin, notamment pour les formations longues comme celles en soins infirmiers et sage-femmes, et ce malgré les fortes tensions sur ces métiers.

Un dispositif a été construit pour assurer la prise en charge des trois ans de formation en combinant un parcours de Transitions Pro et le dispositif Pro A de l'OPCO santé. Mais ce dispositif, non pérenne, est par ailleurs insuffisant pour répondre aux besoins et de nombreuses demandes restent insatisfaites

Dans un contexte de pénurie de personnel, les employeurs sont plus réticents à envoyer leur personnel en formation d'autant qu'il faut mobiliser des financements pour les coûts pédagogiques de la formation, le maintien de salaire et le remplacement. D'autres, y voient un levier de fidélisation et de reconnaissance.

La Région n'intervient pas auprès du public salarié. Toutefois, dans un cadre expérimental afin d'augmenter le nombre de diplômés, elle pourrait, d'une part, participer à des expérimentations conjointes pour sécuriser les parcours de personnes expérimentées et, d'autre part, soutenir au niveau national une augmentation du budget de Transitions Pro dévolu aux formations sanitaires et sociales pour répondre aux demandes relatives à ce secteur très en tension.

Afin que chaque personne motivée souhaitant entrer en formation trouve un financement adapté à son parcours, la Région s'engage à simplifier ses critères de financement pour mieux remplir les formations, et à coordonner les engagements des partenaires à l'occasion d'une conférence annuelle des financeurs qui fera un état des lieux des besoins et des propositions concrètes pour y répondre.

Clarifier les financements, les aides et les parcours

Selon le statut des futurs apprenants, les financements mobilisables sont différents. Leur nombre et leur variété créent une confusion qui peut décourager certaines personnes pourtant motivées à entrer en formation.

Dans les différentes actions qui seront menées, notamment avec l'appui de l'Agence Oriane de la promesse républicaine et de l'orientation, la communication sur les financements de la formation sera un élément important. Afin de faciliter l'accès à l'information des futurs apprenants et de mieux communiquer sur les dispositifs existants, une démarche de

présentation des financements des différents financeurs et apportant l'information sur les mécanismes sera engagée.

Cette information à destination en 1^{er} lieu des prescripteurs de formation sera également à diffuser auprès du grand public intéressé à se former afin que chacun, selon son parcours, puisse identifier les sources de financements disponibles et comment y accéder.

La Région pourra animer cette démarche et ces travaux dans le cadre de la conférence des financeurs avec l'appui des prescripteurs pour que le message soit adapté. La diffusion serait assurée par la Région et par les autres financeurs, notamment sur les sites internet institutionnels.

Axe 2 : Améliorer les conditions de vie et d'études des apprenants et assurer un soutien aux opérateurs de formation pour améliorer la réussite globale

A – Améliorer les conditions de vie et d'études

Le bilan du précédent schéma et les échanges avec les partenaires ont révélé que les deux principaux sujets de préoccupations des étudiants et des centres de formation sont :

- les conditions de vie et d'études,
- les conditions d'accueil et de suivi en stage

La problématique de la vie étudiante a également été au cœur de la concertation du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) qui s'est tenue en 2022 et elle constitue le premier axe du schéma adopté par le conseil régional en novembre 2022 : « Vie étudiante, réussite et attractivité des campus ».

Les difficultés liées aux conditions de vie et d'étude sont l'un des motifs d'abandons des publics en formation. A ce titre, elles nécessitent un état des lieux et un accompagnement, notamment en cette période de forte précarité étudiante. Réussir sa formation exige de disposer d'un environnement propice, sans le souci de savoir comment se nourrir, se loger ou se rendre sur son lieu de formation, notamment lorsque la formation se déroule en alternant des enseignements en centre de formation, à l'université et des pratiques sur des lieux de stage.

1. Constats

1.1. Une fragilisation accrue des élèves et étudiants

Très forte hausse des demandes et attributions des bourses, surtout aux échelons élevés

Entre 2016 et 2021, les demandes de bourses ont augmenté de 52% et le nombre de boursiers a augmenté de 42%.

Le budget régional a accompagné cette hausse sans précédent passant de près de 23 M€ à plus de 44 M€ soit +94% entre 2016 et 2022. L'évolution budgétaire est supérieure à celle des boursiers, car les échelons attribués sont plus élevés. A titre comparatif, la part nationale des boursiers sur l'ensemble des étudiants était en 2020 de 38% (soit 750 000 boursiers). Elle s'établit à 46% pour les étudiants en soins infirmiers.

Tableau 19 : Part des boursiers sur l'effectif éligible dans le sanitaire et le social en 2020

	Effectif potentiel éligible à bourse (A)		Effectif de boursiers (B)		Part des boursiers sur les éligibles (=B/A)	
	Infrabac	Postbac	Infrabac	Postbac	Infrabac	Postbac
SANITAIRE	1 811	21 813	689	9 095	38%	42%
SOCIAL	698	4 973	172	1 629	25%	33%
TOTAL	2 509	26 786	861	10 724	34%	40%

Source : Région Île-de-France

Un meilleur service rendu pour mieux accompagner cette hausse massive du nombre de boursiers

La fragilité financière des étudiants a été accentuée par la crise sanitaire malgré la mise en place de nouvelles aides directes. La baisse actuelle du pouvoir d'achat vient renforcer cette fragilité financière. Elle affecte les conditions de vie des étudiants et en conséquence la réussite de leur formation.

Depuis 2016, la Région s'est employée à simplifier et faciliter les modalités de demande et d'attribution des bourses. Désormais, la démarche est totalement dématérialisée et rend la prise de décision d'attribution plus rapide et efficiente. Chaque année, la Région délivre des notifications conditionnelles, dès le printemps, permettant aux étudiants de bénéficier d'une exonération de frais de rentrée, comme la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC).

Par ailleurs, le principe d'alignement systématique aux évolutions de la bourse de l'enseignement supérieur est appliqué à toutes les filières sanitaires et sociales et à tous les niveaux de formation, incluant les formations infra-bac, ce qui a permis à ces élèves de bénéficier de 4 revalorisations des taux de bourse depuis 2016.

La Région a pris les dispositions nécessaires, en 2022, pour que son cumul soit désormais possible avec le Contrat d'Allocation d'Etudes de l'ARS pour attirer et fidéliser les élèves et étudiants dans certaines filières en manque d'attractivité sur le territoire.

Enfin, la Région intervient pour faciliter l'accès à l'enseignement supérieur des Franciliens, jeunes bacheliers méritants, par l'attribution d'aides au mérite aux étudiants boursiers ayant obtenu le bac avec mention très bien : 374 aides ont ainsi été délivrées à des boursiers méritants engagés dans les formations sanitaires et sociales depuis 2016.

Des difficultés accrues par la crise sanitaire et l'inflation

Une première réponse a été apportée rapidement par la Région avec une aide régionale exceptionnelle mise en place en juillet 2020. Ce dispositif ponctuel mis en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19, a consisté au versement d'une aide régionale pour les étudiants en soins infirmiers et les élèves aides-soignants inscrits dans un institut de formation autorisé par la région Île-de-France, et présents en stage dans un établissement de santé public ou privé ou dans un établissement médico-social. Il a concerné près de 14 000 étudiants en soins infirmiers et élèves aides-soignants pour un montant de 18 M€.

Au cœur de la pandémie COVID, la Région a instauré des aides directes en réponse à la crise sanitaire dont le chèque numérique de 100 € pour les boursiers de première année en 2021 et le versement d'une indemnité inflation de 100 € pour les boursiers puis en 2022 d'une aide financière exceptionnelle de 100€ et 50€ par enfant à charge. Elle a également organisé et financé des distributions alimentaires et mis en place un soutien psychologique avec la plateforme « Ecoute étudiant Île-de-France » avec la gratuité des consultations, et le soutien à l'association « Nightline ».

Le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a approfondi la question des conditions de vie des étudiants : « La jeunesse francilienne a été mise à mal pendant la période de crise sanitaire, qui a mis en lumière des difficultés matérielles et psychiques d'au moins une partie des élèves et étudiants. La crise sanitaire a aussi été l'occasion d'élans de solidarité et d'expressions de la part des étudiants qu'il convient d'écouter et dont il faut s'inspirer pour créer les conditions d'un engagement pérenne. Les élèves et étudiants manifestent aussi des besoins croissants en termes d'accès aux soins et à un soutien psychologique. ». Le premier axe du SRESRI est dédié à la thématique des conditions de vie et d'étude. L'ensemble des actions qui seront portées par la Région dans la mise en œuvre du SRESRI, bénéficieront également aux étudiants du secteur.

Des difficultés persistantes et spécifiques d'accès aux aides et services étudiants

Les établissements de formation en travail social et les écoles et instituts de formations sanitaires qui forment à des diplômes du supérieur sont souvent éloignés physiquement des sites universitaires et, par conséquent, des services de vie étudiante, ainsi que des sites d'implantation des CROUS.

Les étudiants des formations sanitaires et sociales peuvent ainsi avoir plus difficilement accès aux services des CROUS et des universités alors qu'ils s'acquittent de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) comme tous les autres étudiants du supérieur. Ils bénéficient rarement d'une solution de restauration à tarif étudiant ou boursier (repas à 1€) assuré par les CROUS à proximité des lieux de formation et de stage ou d'une offre de service en santé, prévention, culture ou sport, autant de domaines couverts par le financement de la CVEC.

Par ailleurs, la prise en compte des étudiants dans les instances représentatives est récente, voire dans certains cas peu ou pas mise en œuvre concrètement. Les étudiants des formations sanitaires et sociales se sentent souvent éloignés des décisions prises pour la vie étudiante dans les universités alors qu'ils devraient être totalement reconnus dans les instances universitaires ou des CROUS. Ils pourraient porter des projets dans le cadre de la CVEC, portant sur l'insertion professionnelle, la vie de campus et sur des sujets très divers comme la transition écologique et le traitement égalitaire des étudiants. La Région saisira le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche sur ces difficultés très concrètes que rencontrent les étudiants des formations sanitaires et sociales afin qu'il mette en œuvre des solutions concrètes en lien avec les universités et les centres de formation pour y remédier.

1.2. Des difficultés spécifiques de qualité de vie durant la formation

Les élèves et les étudiants ont des besoins spécifiques liés notamment à la place des stages dans leur formation. L'éloignement entre le lieu de formation ou d'habitation et les lieux de stages entraîne des temps de transports importants. Ces difficultés, plus accentuées que dans d'autres formations, affectent l'attractivité globale des formations et métiers et peuvent être source d'abandon, problématique régulièrement soulevée par les représentants des étudiants. Une réflexion doit être menée avec l'ARS et la DRIETS pour favoriser le choix des lieux de stage à proximité des lieux de domicile ou d'étude. Il est également nécessaire d'accompagner les centres de formation qui peinent souvent à trouver des lieux de stage en mobilisant notamment les directeurs d'établissements.

Une importante prise en charge par la Région pour les transports en commun

La Région, avec Île-de-France Mobilité, finance pour les jeunes, les étudiants et demandeurs d'emploi des prises en charge très importantes de leur « Passe Navigo » qui couvre les déplacements en transports en commun sur toute la région.

De plus, dans certaines formations, des indemnités de transport sont prévues et versées aux étudiants concernés : infirmier, manipulateur en radiologie médicale, masseur-kinésithérapeute, ergothérapeute, sage-femme. Cette réglementation est spécifique à ces formations sanitaires, lesquelles bénéficient également d'indemnités de stage. Les élèves et étudiants en formation en travail social relèvent du droit commun de la gratification de stage.

Une contribution partenariale complémentaire sur le logement

Sur le volet logement, la Région contribue avec les partenaires à augmenter et moderniser le parc francilien, notamment pour les jeunes. De 2016 à 2022, elle a accompagné financièrement la création de 11 929 nouvelles places en résidences conventionnées pour étudiants, ainsi que la création de foyers de jeunes travailleurs et de résidences sociales jeunes actifs qui peuvent accueillir jusqu'à 20% d'étudiants, pour 2 579 nouvelles places et continuera de le faire.

S'agissant de la question des logements en colocation, qui peuvent être soutenus par le dispositif régional actuel, ceux-ci n'ont jamais véritablement rencontré l'adhésion des opérateurs et des gestionnaires.

1.3. L'accueil en stage

Tensions sur les stages

L'expérience d'un premier stage demeure souvent décisive dans la poursuite de la formation. La rencontre avec la réalité du métier valide le choix d'orientation et la motivation. La qualité de vie au travail est primordiale pour des parcours où l'apprentissage du métier se fait principalement par la pratique, avec des mises en situation professionnelle précoces. La qualité de l'encadrement, des missions confiées aux élèves et étudiants et de l'accompagnement en stage sont ainsi des facteurs incontournables de réussite. D'après l'enquête menée par la FNESI¹⁶ auprès des étudiants, plusieurs causes d'abandons ont été identifiées : parmi les personnes ayant arrêté leurs formation, 32% ont arrêté à cause d'un souci en stage, 21% à cause de difficultés résultant de la formation théorique, 12% à cause de difficultés financières, plaçant les difficultés en stage comme la première cause d'abandon.

D'une manière globale, les conditions de travail dégradées (postes vacants, surcharge de travail...) au sein des établissements et des équipes d'accueil obèrent la qualité de l'encadrement des élèves et étudiants. Or, le stage est partie intégrante de la formation, l'étudiant en stage doit être encadré, accompagné dans son apprentissage, entouré et soutenu. Dans le social, le lieu de stage est reconnu « site qualifiant ».

Le rôle du tuteur est primordial pour éviter que le stagiaire soit mobilisé comme un renfort ou au contraire laissé seul, faute de temps disponible pour l'encadrer.

La hausse récente des capacités de formation et celles à venir doivent s'accompagner d'une hausse équivalente du nombre de stages. Prenant l'exemple de la formation en soins infirmiers, 1 179 places nouvelles places de 1^{ère} année sont créées en Île-de-France entre 2020 et 2023. Il faudra donc d'ici 2026, avec la montée en charge sur la durée de la formation, plus de 3 500 lieux de stage et encadrants supplémentaires, dans un contexte où l'on sait que les établissements font face à des pénuries de personnels. La FNESI a précisé à plusieurs reprises qu'elle suivra avec attention la mise en œuvre sur le terrain de cette augmentation massive et rapide de places afin de s'assurer qu'elle se fait dans de bonnes conditions pour les étudiants. La Région partage ce point de vigilance.

Dans les formations du secteur, le stage doit être encadré par un tuteur formé qui valide les compétences acquises. La fonction de tuteur est reconnue dans le cahier de liaison (portfolio) de l'étudiant. Dans les référentiels de formation sont indiqués des critères de qualification, agréments des stages et des sites qualifiants : charte d'encadrement, livret d'accueil, convention de stage.

Par exemple, pour la formation en soins infirmiers, un **guide de préconisations des stages** a été réalisé en 2014¹⁷. Il rappelle qu'il ne peut y avoir de formation sans politique de stage. Au niveau régional, cette politique permet la mise en place de parcours qualifiants en optimisant le potentiel de stages et en améliorant l'encadrement des étudiants. Au niveau local, chaque structure de santé accueillant des étudiants élabore, dans le cadre de son projet de soins ou d'établissement, une politique de stage permettant aux étudiants de bénéficier d'un parcours professionnalisant. Elle se construit en partenariat avec les instituts.

¹⁶ Dossier de presse, « enquête bien-être de la FNESI 2022, « #NousSoigneronsDemain »

¹⁷ instruction N°DGOS/RH1/2014/369 du 24/12/2014 relative aux stages en formation infirmière.

En 2016, une instruction complémentaire¹⁸ a présenté un « **cahier des charges national de formation au tutorat de stagiaires paramédicaux** » qui précise le rôle des acteurs dans l'accompagnement des étudiants, les prérequis nécessaires à la mission de tuteur de stage et le contenu de la formation au tutorat et son organisation.

Primordiale dans le bon déroulé du stage, cette fonction de tuteur ou de référent site qualifiant est insuffisamment valorisée, et n'est pas mise en œuvre de manière homogène. **De nombreux stages sont insuffisamment encadrés, malgré les textes, et les élèves et étudiants se découragent.**

Question de l'indemnisation ou de la gratification pendant les stages

Le système de droit commun de soutien aux étudiants pendant les stages prévoit la gratification par l'employeur pour des stages d'une durée supérieure à deux mois. Elle est réglementée et directement versée par l'employeur sur la base horaire minimale de 3,90 €.

Les stages des formations en travail social entrent dans ce cas de droit commun ce qui n'est pas sans poser de problèmes pour les petites structures. Les formations sanitaires, elles, n'entrent pas dans le droit commun. Elles font l'objet de textes dédiés sur l'indemnisation, indemnisation qui n'existe par ailleurs que pour cinq d'entre elles. Ces indemnités sont versées par le centre de formation aux étudiants et sont financées par la Région.

Or, ces aides s'avèrent insuffisantes pour certaines formations, inexistantes pour d'autres, ou sont difficilement applicables pour certains employeurs du social :

- insuffisantes pour les indemnités de stage des étudiants paramédicaux en comparaison des montants de la gratification (droit commun). La FNESI réclame d'ailleurs un alignement¹⁹ ;
- inexistantes pour certaines formations qui ne bénéficient d'aucune indemnité de stage, alors que le référentiel prévoit que la moitié de la formation se déroule en stage, par exemple : aide-soignant et auxiliaire de puériculture (22 semaines de stage).
- parfois difficiles à mettre en œuvre dans le social, pour le cas de la gratification : certains employeurs indiquent ne pas avoir les moyens d'assurer cette obligation de gratification et ne prennent pas de stagiaire, des étudiants éprouvent des difficultés à trouver des lieux de stage... Pourtant, la DRIETS dispose d'un budget dédié pour compenser les employeurs concernés, budget qui paradoxalement n'a pas été entièrement utilisé, faute de demandes en 2021.

2. Orientations pour la période 2023 - 2028

Les conditions de vie et d'études sont essentielles à la réussite de la formation et influencent grandement le choix de poursuivre ensuite sa vie professionnelle dans le territoire de formation.

En lien avec sa compétence sur les aides aux étudiants, la Région est attentive à l'accompagnement des élèves et étudiants pendant leur formation et sensible aux différentes actions entreprises pour assurer des conditions optimales d'accueil aux élèves et étudiants.

¹⁸ instruction N°DGOS/RH1/2016/330 du 4/11/2016 relative à la formation des tuteurs de stages paramédicaux.

¹⁹ Dossier de presse FNESI, Ibid

2.1. Soutenir les apprenants, mieux communiquer sur les aides qui leur sont destinées et faciliter la reconnaissance des étudiants à l'université

Maintenir un soutien aux élèves et étudiants dans le cadre du projet de réforme d'ampleur annoncé par l'Etat

Le ministère en charge de l'enseignement supérieur a lancé une mission de concertation nationale en vue d'une refonte du système d'attribution des aides aux étudiants, en particulier des bourses sur critères sociaux. Cette réforme est attendue pour septembre 2024 avec une première étape qui pourrait être mise en œuvre dès septembre 2023. La Région est naturellement disposée à y prendre toute sa part pour faire valoir son expertise et les particularités des formations sanitaires et sociales. Cependant, les Régions n'ont pas été associées lors de la première phase de concertation.

Développer la communication sur les différents aides et services

De nombreuses aides existent mais elles ne sont pas toujours sollicitées. Peut-être ne sont-elles pas connues et pas assez diffusées. Il s'agit d'un constat national de non-recours aux aides sociales auquel les élèves et les étudiants des formations sanitaires et sociales n'échappent pas malgré la multiplicité des aides existantes. La complexité d'accès, la méconnaissance et l'éparpillement de l'information sont autant de freins qui nuisent à la bonne lisibilité de leur existence.

En conséquence, la Région pilotera différentes actions pour diffuser ces informations auprès des élèves et étudiants et s'appuiera sur les centres de formation, les services de vie étudiante des universités et les fédérations étudiantes. Les actions pourront se traduire notamment par la création d'une vidéo ou d'un livret d'accueil à l'entrée en formation, la constitution et l'animation d'un réseau d'élèves et d'étudiants qui seraient chargés de relayer l'information sur les aides existantes... De plus, la refonte du site internet de la Région permettra de mettre des liens utiles vers les sites ressources.

Accompagner les étudiants FSS pour une meilleure intégration au sein de l'université

Les travaux sur l'universitarisation des formations sanitaires avancent. La Région a déjà de nombreuses conventions avec les universités et souhaite y intégrer la mention de mesures ou actions précises permettant aux étudiants des formations sanitaires et sociales de bénéficier des mêmes services en commençant par la délivrance obligatoire et dans des délais raisonnables, de la carte d'étudiant.

La Région demandera aux universités et aux centres de formation d'instaurer des journées d'accueil conjointes centres de formation / universités visant à mieux accompagner les étudiants des formations sanitaires et sociales tout au long de leur parcours et à faciliter leur vie étudiante.

2.2. Assurer une solution de restauration et poursuivre les autres politiques régionales de soutien

Assurer une solution de restauration effective pour les élèves et les étudiants

La Région entend interpeller le ministère sur ce problème et souhaite mettre en œuvre à son niveau différentes actions visant à :

- accorder un bonus dans les appels à projets de développement de l'offre de formations aux centres de formation qui garantissent une solution de restauration dans leurs projets (convention, salle dédiée et équipée...) ;
- aider l'acquisition en équipement (mobilier) dans l'appel à projets annuel ;
- encourager la signature d'une convention entre les centres de formation, les établissements de santé, sociaux ou médico-sociaux de proximité et les CROUS pour bénéficier d'un tarif étudiant ;

- expérimenter puis développer dans les centres de formation sanitaire et social, le service de livraison de repas équilibrés, par les CROUS, avec la formule « Crous & go » (minimum de 100 repas). Une expérimentation sera menée avec le CROUS de Créteil à la rentrée de septembre 2023.

Poursuivre les actions régionales structurantes de soutien sur le logement

La Région fera le lien avec les CROUS pour faciliter et optimiser l'attribution des logements et s'assurer que les étudiants des formations sanitaires et sociales boursiers, bénéficient des opportunités des CROUS.

Elle incitera et pourra accompagner, le cas échéant, les établissements à signer des conventions de partenariat avec les bailleurs sociaux qui disposent régulièrement d'une offre de logement à destination des étudiants.

Les Régions, et notamment la Région Île-de-France, très impliquées dans la vie étudiante, posent la question du portage des logements étudiants, et plus généralement des aides, à des structures organisées par rectorat, avec un découpage en trois pour l'Île-de-France, qui n'a pas forcément de logique pour le supérieur.

Par ailleurs, la Région s'engage à formaliser une analyse pour mobiliser les places d'internats vacantes dans les lycées au bénéfice des élèves et des étudiants en formations sanitaires et sociales

Maintenir une politique des transports avantageuses pour les élèves et étudiants

La prise en charge importante des frais de transport grâce au Passe Navigo est déjà une réalité pour la plupart des étudiants et élèves qui leur permet de bénéficier d'un accès illimité à l'ensemble du réseau des transport Île-de-France Mobilités.

De plus, le Passe Navigo s'est enrichi récemment et permet d'accéder à une offre culturelle avec des conditions tarifaires attractives auprès de 300 établissements partenaires (musées, châteaux, théâtres, espaces d'expositions...). Véritable passeport pour la culture, la région encourage ainsi les étudiants à se rendre dans des lieux culturels en transports en commun.

2.3. Garantir collectivement un accueil et un suivi de qualité en stage

Le suivi en stage est du ressort des employeurs qui organisent l'activité et les conditions d'accueil et d'apprentissage. L'ARS et la DRIEETS ont la charge du contrôle de la qualité pédagogique de la formation et notamment de la conformité des terrains de stages. Le directeur du centre de formation est responsable de la recherche de terrains de stage, de la qualité des stages, de leur bonne organisation en fonction du référentiel, du parcours et des souhaits de l'élève ou de l'étudiant et du suivi en stage.

Améliorer les conditions d'accueil et de suivi en stage

De nombreuses propositions ont été faites par les partenaires lors des groupes de travail du schéma, pour formaliser, harmoniser et améliorer les conditions d'accueil et de suivi en stage à l'échelon régional telles que :

- promouvoir et développer les liens entre employeurs et centres de formation pour favoriser la recherche de terrain de stage, le suivi et l'évaluation des stagiaires ;
- élaborer une charte de l'encadrement obligatoire rappelant des principes fondamentaux de respect et de considération des étudiants en stage opposable aux établissements ;
- instaurer un processus de labellisation des lieux de stage ;
- former les tuteurs et les référents de site qualifiant
- valoriser le tutorat dans la fiche de poste et en organisant dans chaque établissement une journée des tuteurs (de l'AP-HP : une prime de tutorat de 172 € nets par mois sera

attribuée, à compter de mars 2023, aux professionnels expérimentés s'engageant à encadrer un ou plusieurs stagiaires et jeunes professionnels²⁰)

- favoriser chez un même employeur ou avec des regroupements d'employeurs, la multi-appartenance de tuteurs ou la création de tuteurs ou référents site qualifiant « volants » pour sécuriser les parcours ;
- assouplir les référentiels pour permettre de réaliser plus facilement les parcours d'alternance sur toute la durée de la formation.

En vue d'améliorer la qualité de vie et d'étude, la Région en lien avec l'ARS et la DRIEETS, portera une vigilance particulière à la mise en place d'une politique régionale de stage complète, intégrant notamment l'élaboration d'une charte obligatoire de l'encadrement et de la qualité des stages, l'obligation d'un tuteur de stage ou d'un référent, l'élaboration de listes de lieux de stages ou sites qualifiants de qualité pour les centres de formation, et à leur proximité pour les élèves et les étudiants. Cette charte doit être dans la maquette pédagogique et dans les obligations des directeurs des structures d'accueil.

B - Assurer un soutien aux opérateurs de formation pour améliorer la réussite des parcours

1. Constats

Un enjeu de sécurisation des parcours pour améliorer la réussite

La déperdition observée au cours du cursus (partie 2.5. du panorama) a plusieurs origines : abandon en raison de difficultés d'apprentissage ou en stage, report d'une année de l'entrée en formation pour raison personnelle échec au diplôme... Elle touche de nombreuses formations et est en progression depuis 2016 : de 10 à 20% pour auxiliaire de puériculture ; de 10 à 25% pour éducateur spécialisé ; de 6% à 9% en 2020 puis 14% en 2021 en 1^{ère} année pour infirmier...

Les interruptions de parcours en début de formation, notamment à la suite du premier stage augmentent pour la formation en soins infirmiers. Le Comité d'entente des formations infirmières et cadres (CEFIEC) note ainsi²¹ un nombre de places remplies à 98% à la rentrée 2021, et deux mois après à 87%, soit une perte de près de 13%. Dans les instituts de formation en soins infirmiers, qui intègrent chaque année plus de 30 000 nouveaux étudiants au niveau national, « 20 %, en gros, abandonnent leurs études » au cours de leur cursus de trois ans, a indiqué François Braun, ministre de la santé, lors d'une rencontre avec l'Association des Journalistes de l'Information sociale²².

Lors du précédent schéma, la Région et ses partenaires se sont particulièrement attachés au développement de l'offre de formations sur le territoire. Forte du constat alarmant sur le taux d'abandon qui augmente depuis 2019, **la Région s'attachera avec une attention particulière dans ce nouveau schéma à accompagner le mieux possible les élèves et étudiants à la diplomation.** Ces deux objectifs complémentaires seront menés de front.

Les nouveaux profils des apprenants conduisent à s'interroger sur les réponses à apporter pour améliorer la réussite au diplôme et envisager d'adapter les parcours. Pour limiter les

²⁰ Extrait de « 30 leviers pour agir ensemble » – Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

²¹ Enquête nationale réalisée par le CEFIEC auprès des IFSI en décembre 2021 et janvier 2022. Résultats publiés en mars 2022.

²² <https://www.nouvelobs.com/sante/20221108.OBS65660/malgre-la-penurie-de-soignants-20-des-eleves-en-ecoles-d-infirmieres-abandonnent-leurs-etudes-regrette-braun.html>

abandons en cours de formation, il convient de sécuriser l'orientation (cf. axe 1), les conditions de formation, en centre de formation comme en stage, et de favoriser les conditions de l'entrée dans l'emploi en Île-de-France.

A titre d'exemple, l'OPCO santé a mis récemment en place des parcours intégrés dans le cadre des préparations opérationnelles à l'emploi collectives²³ en lien avec la Croix Rouge. Ce parcours prévoyait une remise à niveau en français et en numérique et une présentation de l'environnement de travail préalable à l'entrée en formation d'aide-soignant en apprentissage.

Universitarisation

Les formations supérieures sont entrées dans un processus d'universitarisation depuis 2009 pour les formations sanitaires et depuis 2018 pour les formations sociales.

Les centres de formations et les universités concluent des partenariats qui prennent la forme de conventions précisant les modalités de l'universitarisation. La Région est signataire de ces conventions pour les formations sanitaires mais pas pour les formations en travail social.

Toutefois, et principalement pour le sanitaire, le modèle actuel de partenariat est réinterrogé et l'Etat a lancé plusieurs missions en vue d'une intégration complète des formations sanitaires à l'université.

Pour la formation sage-femme, seule formation médicale transférée aux Régions en 2004, il convient de noter que l'intégration universitaire est désormais adoptée pour septembre 2027 à la suite du vote d'une proposition de loi le 17 janvier 2023. Ainsi, les Régions ne seront plus en charge de l'organisation et du financement de cette formation à partir de 2027.

Pour les autres formations paramédicales, l'Etat a précisé son objectif d'une intégration complète à l'université mais les modalités de transfert nécessitent d'être clarifiées, notamment le rôle des Régions dans leurs diverses missions telle que l'organisation de la carte, et plus particulièrement le maillage territorial des formations, le financement des centres de formation ou encore les aides aux étudiants. Le corpus de textes législatifs et réglementaires devra confirmer ou recréer le cadre de ces partenariats. C'est l'objet d'une des missions en cours lancée par le ministère de l'enseignement supérieur avec le ministère en charge de la santé.

En tant que financeur, et garant de l'offre de formation sur le territoire, au regard des besoins en emplois, la Région doit conserver une partie du pilotage de l'offre de ces formations, tout en laissant à l'université l'autonomie et la compétence pédagogique qui est la sienne. Les porteurs actuels des formations, majoritairement des centres hospitaliers devront également être associés aux réflexions. Une partie des moyens déployés pour ces formations relèvent de ces structures, notamment une partie des personnels enseignants (cadre de santé), parfois des locaux, et naturellement les lieux de stages. De plus, la formation doit conserver sa visée professionnelle, à l'instar des formations médicales.

L'universitarisation doit permettre de favoriser la diversité des parcours, l'orientation au-delà de l'inscription en première année, et notamment les passerelles en seconde année d'études en soins infirmiers par exemple. Elle garantira ainsi un flux d'entrée d'étudiants au-delà du postbac. **La réglementation actuelle de ces formations manque de souplesse et est peu propice aux possibilités multiples que permet un cursus universitaire.**

Le présent schéma régional des formations sanitaires et sociales se situe à ce moment de réflexion qui conduira à une profonde transformation de l'organisation de la formation, de l'appareil de formation et de la gouvernance de l'ensemble.

²³ <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-des-demandeurs-d-emploi/article/preparation-operationnelle-a-l-emploi-collective-poec>

2. Orientations pour la période 2023 – 2028

2.1. Mieux accompagner les apprenants motivés en optimisant les articulations avec tous les dispositifs

Consolider les prérequis en amont

Pour les demandeurs d'emploi, les dispositifs déjà existants (dispositifs linguistiques, savoirs de base, préparation à l'entrée en formation d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture...) pourront être mobilisés de façon plus régulière notamment dans les parcours de formation que la Région prend en charge. L'acquisition des savoirs de base pourra constituer un passage avant l'entrée en formations pour les personnes motivées devant acquérir ou consolider des connaissances avant d'entrer en formation préparant au diplôme d'Etat.

Pour ce faire, la Région avec l'appui de l'Agence Oriane de la promesse républicaine et de l'orientation communiquera par territoire les actions existantes et financées afin de faciliter le lien entre les centres de formations du sanitaire et du social et ceux dispensant ces dispositifs de « pré-qualification » afin de construire des parcours pour les personnes motivées. Les plateformes départementales de l'autonomie pourront également être sollicitées dans ce cadre pour leur expertise d'animation territoriale et de construction de parcours vers l'emploi.

Faciliter l'entrée en formation des personnes en situation de handicap

Une politique de soutien à l'accueil de personnes en situation de handicap sera promue et pourra donner lieu à des financements en lien avec les dispositifs de droit commun des partenaires tels que l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph), le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP), les missions « handicap » des établissements d'enseignement supérieur pour les étudiants, ainsi que le fonds de compensation auprès des maisons départementales des personnes handicapées auquel la Région abonde.

L'enveloppe régionale de 60 M€ allouée pour l'investissement dans les centres de formation sanitaire en 2021 et 2022 et l'intervention régionale pérenne pour le social ont permis de financer des mises aux normes pour l'accessibilité des bâtiments.

Par ailleurs, l'ARS a également lancé un appel à projet de soutien aux instituts pour développer cet accueil et accompagnement.

2.2. Promouvoir une culture de l'innovation pédagogique pour réduire les abandons

Soutenir les expérimentations dans les organismes de formation...

Pour les personnes déjà en formation, la Région accompagnera financièrement le soutien académique des élèves et des étudiants qui en éprouvent le besoin ou qui seront orientés par leurs formateurs. Cet accompagnement pourra être mis en place par le centre de formation, en concertation, le cas échéant, avec l'université partenaire.

De plus, dans le cadre de son soutien en fonctionnement, la Région accompagnera le développement d'innovations pédagogiques favorisant la réussite en formation, avec des pédagogies alternatives développées à l'initiative des centres de formation : regroupement / division de classes, classes inversées, soutien individualisé ... Des expérimentations pourront ainsi être soutenues en lien avec l'ARS et la DRIEETS responsables du volet pédagogique, elles seront évaluées, puis partagées et déployées.

En parallèle, et pour tester l'efficacité de ce soutien, la Région mettra en place et pilotera la réalisation d'un suivi régional des abandons, en lien avec l'observatoire régional des formations et de l'emploi décrit dans l'axe 3 de ce schéma.

Mettre en place le mentorat pour mieux accompagner les étudiants en formation

La Région finance la création de 1 000 contrats d'étudiants mentors d'Île-de-France dans les universités franciliennes. Les étudiants mentors interviendront au service des autres étudiants, sur des missions diverses visant l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap, le tutorat pour aider les nouveaux bacheliers et les étudiants de première année, l'aide en bibliothèque, ou l'accueil et l'accompagnement des étudiants étrangers.

Ces nouveaux emplois seront occupés par des étudiants et leur contrat devra leur apporter à la fois une ressource financière et une expérience nouvelle en vue de leur insertion professionnelle future, tout en proposant un rythme adapté au planning de leurs cours. Pour les universités, ces contrats étudiants mentors d'Île-de-France viennent s'ajouter aux emplois étudiants déjà existants et leurs permettront de développer des actions nouvelles au service des étudiants.

Les étudiants des formations sanitaires et sociales pourront bénéficier, en renfort du soutien académique précédemment cité, de ces services par le biais de leurs universités partenaires.

2.3. Poursuivre le très fort soutien régional de modernisation des centres

Maintenir le soutien des centres de formation pour sécuriser leur fonctionnement

Ces dernières années, la Région a accompagné les centres de formation pour la mise en œuvre de toutes les réformes afin que ceux-ci ne soient pas en difficulté et puissent mener à bien leur mission de formation et ce, alors même que la Région ne reçoit pas toujours les compensations de l'Etat liées aux décisions qu'il a prises.

La Région poursuivra cet engagement sans faille auprès des centres de formation dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens et des dialogues de gestion qui sont menés tous les ans avec chaque établissement.

Le financement du fonctionnement des centres permet également, indirectement, le financement des frais de formation des élèves et étudiants en formation éligibles au financement régional. Le périmètre de la prise en charge des formations a été abordée précédemment. La Région maintiendra son action au bénéfice des élèves et des étudiants et, en lien avec les dispositifs portés par les partenaires, cherchera à élargir les prises en charge pour les formations afin que celles-ci ne soient pas un frein à l'entrée en formation de personnes motivées.

Amplifier la rénovation et l'équipement des centres de formation

Depuis 2015, la Région a presque doublé ses engagements pour financer près de 500 projets d'équipement et d'investissement des centres de formation. La modernisation des centres de formation et des pratiques est soutenue par la Région grâce à son soutien en investissement et en équipement, présenté dans le bilan. Ce soutien a permis le financement d'équipements pédagogiques, de matériel informatique, d'équipements pour la simulation en santé et le financement de projets d'investissement d'ampleur.

La Région poursuivra son action pour soutenir les projets dans le cadre de ses compétences, en maintenant les appels à projets annuels.

Certains instituts de formation ne sont pas encore équipés pour mener des séances de simulation qui constituent pourtant une mise en situation indispensable pour les élèves et

étudiants en santé avant de réaliser les gestes sur des patients ou simuler le vieillissement. La simulation est une pratique qui représente une avancée pédagogique importante pour l'aisance des étudiants et pour la sécurité des soins et de l'accompagnement des patients. La politique régionale de simulation pourra être articulée avec celle menée par l'ARS afin d'assurer une couverture de tous les instituts de formation et travailler en complémentarité avec les équipements déployés dans les universités.

Hors compétence directe, la Région s'est engagée en 2021 et 2022 à soutenir 40 projets d'investissements immobiliers pour 60 M€ dans des instituts de formation paramédicale. Ce soutien est prolongé en 2023 à hauteur de 8 M€. Cette action majeure de la Région en faveur de la rénovation ou réhabilitation de centres de formations souvent vétustes, a pour objectif d'apporter des conditions d'étude favorables aux étudiants et de renforcer l'attractivité de ces formations où qu'elles se trouvent en Île-de-France.

2.4. Soutenir et renforcer le partenariat centres de formation – universités au service de la réussite des étudiants

Intégration de 3 projets d'investissement dans le cadre universitaire plus large du CPER

En complément de l'action de la Région en investissement sur les crédits des formations sanitaires et sociales, trois projets universitaires au bénéfice des formations sanitaires sont intégrés dans le Contrat de Plan Etat-Région 2022-2027 (CPER) adopté le 6 juillet 2022. Le financement de la Région est établi à près de 29 M€ et couvre 43% du coût total des opérations. Il s'agit de 3 projets répartis sur le territoire (Paris, petite couronne et grande couronne) avec trois universités :

- La création de l'Institut de la femme avec le regroupement des deux écoles de sage-femmes de l'AP-HP sur le site de Tarnier (Paris 6^{ème}) : il s'agit de rénover le site de l'hôpital Tarnier à l'horizon 2028. Le projet est porté par l'Université Paris Cité. Le coût total de l'opération s'élève à 18,4 M€ et le financement de la Région à 9,2 M€.
- La réhabilitation pour 2025 du bâtiment de l'Illustration à Bobigny (93) pour y regrouper les IFSI Avicenne et Jean Verdier de l'AP-HP dans les locaux de l'Université Sorbonne Paris Nord. Le coût des travaux s'élève à 19,3 M€ et le financement régional couvre 57% de l'opération soit 11 M€.
- La rénovation de la caserne Damesne à Fontainebleau (77) pour y installer à l'horizon 2027 les formations paramédicales de kinésithérapie, ergothérapie et infirmier, actuellement dispensées dans 3 instituts distincts à Créteil et Fontainebleau, en partenariat avec l'Université Paris Est Créteil (UPEC). L'opération a été chiffrée à 29,5 M€. La Région apporte un financement de 8,6 M€.

Ces projets traduisent la volonté de la Région de promouvoir l'universitarisation des formations sanitaires et sociales supérieures en lien avec les universités franciliennes, tout en conservant le maillage territorial.

Accompagner le processus d'universitarisation des formations

Aujourd'hui, les partenariats universitaires sont en place et la coopération entre centres de formation et universités s'est développée, mais elle reste insuffisante dans de nombreux endroits.

La mise en œuvre de l'universitarisation dépend essentiellement des opérateurs universitaires et des centres de formation. Mais le cadre réglementaire doit être adapté pour sécuriser et soutenir les initiatives.

La Région continuera à soutenir les expérimentations menées entre les formations universitaires en 1^{ère} année de licence et les formations paramédicales voire les formations sociales. Elle s'inscrira pleinement dans la dynamique du mouvement d'universitarisation des

formations supérieures qui offre de réelles opportunités aux étudiants, garantit la qualité des contenus pédagogiques et l'évaluation de ces formations.

La Région sera vigilante aux questions qui doivent être clarifiées au niveau national et qui portent sur le financement, le statut des formateurs et des enseignants, la diplomation - l'ingénierie de formation - la recherche et les droits des étudiants. Ces thématiques sont approfondies dans des groupes de travail pilotés par l'Etat auxquels les Régions participent.

La Région veillera particulièrement au maintien du maillage territorial afin de conserver une offre de formation accessible et de poursuivre la présence dans les territoires pour lutter contre les déserts médicaux, paramédicaux et sociaux.

Le processus d'intégration universitaire des formations supérieures doit en effet constituer une opportunité pour les étudiants de créer le lien avec des étudiants d'autres formations universitaires mais le lien avec les formations des premiers niveaux de qualification doit être conservé et le lien avec les terrains de stage et les sites qualifiants de proximité.

Pour les formations paramédicales, l'universitarisation pourra prendre des formes différentes selon les territoires allant de l'intégration pleine et entière avec un portage de l'autorisation par l'université à un partenariat resserré entre une université et un institut de formation fondé sur une convention, sur le modèle actuel. Ce modèle mixte doit pouvoir être décliné et rendu possible par les textes réglementaires.

Pour la formation sage-femme, l'universitarisation sera pleine et entière en 2027 et la Région n'aura plus la charge de cette formation.

L'universitarisation concerne également les formations sociales. Toutefois, comme la Région n'est pas signataire des conventions entre les centres de formation et les universités, la place de la Région dans ces processus est moindre. L'universitarisation dans le social a plus souvent pris la forme de doubles diplômes qui permettent aux étudiants d'être titulaires du diplôme d'Etat et d'une licence.

[Une implication souhaitable du HCERES à prévoir dans l'évaluation des formations supérieures](#)

Le Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES) est une autorité administrative indépendante, chargée notamment d'évaluer l'ensemble des structures d'enseignement supérieur et de recherche en France.

Pour les formations sanitaires et sociales, l'enjeu de l'universitarisation entraîne de facto, l'évaluation de ces formations par le HCERES. La prochaine vague d'évaluation pour les universités d'Île-de-France est prévue en 2024-2025. Les formations sanitaires et sociales du supérieur devront être évaluées, au même titre que toutes les autres formations du supérieur. L'évaluation HCERES est déjà prévue dans la convention de partenariat entre les centres de formation et les universités pour l'universitarisation des formations paramédicales. Mais aujourd'hui, aucune formation n'a été évaluée par le HCERES.

Alors que les formations sont de plus en plus proches de l'université, la question d'étendre l'évaluation du HCERES à ces formations doit devenir rapidement une réalité et devra être prise en compte dans les dispositifs qualité existants, comme Qualiopi, et dans les procédures d'agrément et d'autorisation en lien avec l'ARS et la DRIEETS. Il conviendra que l'Etat assouplisse les procédures d'ouverture si les formations sont portées par l'université et accréditées.

Favoriser la mobilité internationale dans le cadre de l'universitarisation

Les étudiants du supérieur en formations sanitaires et sociales sont éligibles au dispositif régional de soutien à la mobilité à l'international « Bourses Mobilité Île-de-France - étudiants en DUT-Licence-Master ».

Les instituts et écoles peuvent bénéficier d'un soutien de la part de la Région pour répondre aux appels à projets de l'Union européenne (notamment le programme « Erasmus + ») et des politiques d'internationalisation.

Axe 3 : Diplômer plus pour répondre aux besoins en emploi

1. Le pilotage de la carte des formations : une compétence centrale de la Région pour répondre aux besoins en professionnels

La Région pilote la carte des formations, en décidant de l'attribution des capacités de formation aux organismes candidats, pour toutes les formations menant à un diplôme d'Etat du secteur sanitaire et social dont la liste est présentée en annexe 1.

Outre l'ambition première de répondre aux besoins en emploi de professionnels qualifiés, un double objectif d'accessibilité des formations et d'équilibre territorial guide l'évolution de la carte des formations et son pilotage.

La Région pilote la carte de formation en tenant compte de divers paramètres comme les besoins en emploi, la capacité des centres à délivrer les formations, leurs capacités de remplissage sur les dernières années, etc.

1.1. Des contraintes au développement de l'offre de formation

La mise en œuvre de l'évolution de la carte des formations est guidée par trois critères définis par la Région : la qualité pédagogique, l'équilibre territorial et la soutenabilité financière. Le suivi du taux de remplissage des formations constitue une donnée importante dans cette analyse. De même que, l'évolution du nombre de diplômés renseigne également sur la poursuite de parcours et sur le lien formation emploi que le schéma vise à améliorer.

La Région assure la répartition des capacités de formation sur l'ensemble du territoire.

Les données présentées précédemment montrent que l'enjeu premier concerne le remplissage des places existantes en levant des freins : orientation et information, financement de la formation, conditions de vie et d'études, conditions de stage ...

La Région finance aussi le fonctionnement des centres de formation. Or, financer une formation pleine ou peu remplie mobilise sensiblement les mêmes moyens financiers (salaire des encadrants, utilisation des salles etc.). C'est pourquoi, les objectifs prioritaires de ce schéma visent le bon remplissage des places de formation ouvertes, l'accompagnement de la réussite des élèves et des étudiants jusqu'à leur diplomation.

La problématique du manque de professionnels ne se résout pas uniquement en augmentant les effectifs à l'entrée en formation mais bien en **augmentant le nombre de diplômés** qui arrivent chaque année sur le marché de l'emploi. A titre d'exemple en soins infirmiers, il y a 1 500 places d'écart entre les capacités à l'entrée et le nombre de diplômés 3 ans après. Puis, l'enjeu de fidélisation qui se retrouve tout au long du parcours de formation et de l'emploi est également essentiel et chaque acteur du secteur doit prendre les mesures d'accompagnement et d'attractivité pour assurer l'entrée dans l'emploi des nouveaux diplômés et le maintien dans l'emploi.

1.2. Application des préconisations du SRFSS 2016-2022

Le schéma 2016-2022 comprenait des préconisations d'évolution pour chacune des formations du périmètre, avec 3 niveaux : « développer », « stabiliser » et « diminuer ». Ainsi, il importe de préciser que la préconisation « diminuer » visait à mieux accorder le nombre total de places avec les places ouvertes et effectivement remplies. En effet, de nombreuses places accordées à des centres de formation n'avaient jamais été ouvertes faute de candidats. La Région s'est donc ainsi attachée à la mise en œuvre de cette orientation pour rapprocher les capacités délivrées aux écoles de formation en travail social de la réalité de leur remplissage afin de l'optimiser.

En outre, la Région a réalisé les préconisations suivantes du précédent schéma :

- **développement de l'offre de formation** :
 - Rééducation : création de 58 places en formation masseur-kinésithérapeute en Seine-et-Marne (2 instituts créés : Meaux et Fontainebleau), et hausse de 64 autres places dans les instituts existants. ; création d'un institut d'ergothérapie de 40 places dans les Yvelines (Magny-Les-Hameaux).
 - Petite enfance : hausse de places pour les formations d'auxiliaire de puériculture (+280 places, avec l'intégration des parcours partiels) et d'éducateur de jeunes enfants (+70).
 - Formation d'accompagnant éducatif et social : Augmentation de 73 places, malgré la chute des effectifs en formation.
 - Formation d'aide-soignant : Hausse de 675 places, surtout avec les parcours partiels.
- **stabilisation** : notamment pour les formations de spécialisation infirmière en puériculture, anesthésiste et bloc opératoire ...

Enfin, suite au Ségur de la santé, la préconisation portant sur la formation en soins infirmiers, prévoyant initialement une stabilisation des capacités conformément aux prévisions des partenaires de l'emploi en 2016 a été revue. Ainsi, dès la rentrée de septembre 2020, le développement a été facilité par la possibilité de déroger à la procédure d'appel à projets pour les créations de places supérieures à 10 dans les instituts de formation existants.

1.3. Une ambition partagée d'ampleur inédite pour les études en soins infirmiers : +20% entre 2020 et 2023

La création massive de places, pour les étudiants en soins infirmiers, entre 2020 et 2023 permet d'augmenter de 20% la capacité de formation en Ile-de-France.

Tableau 20 : Programmation de hausse de places, pour la formation en soins infirmiers, prévue suite au Ségur de la santé

Années	Créations de places nouvelles		Capacités	
	Objectifs	Réalisations	Flux entrant	Totales (3 ans)
2019			5 937	17 811
2020	254	243	6 180	18 054
2021	925	362	6 542	18 659
2022		319	6 861	19 583
2023		255	7 116	20 519
Total	1 179	1 179	7 116	
2024	Montée en charge totale (sur les 3 années de formation) des places ouvertes : $1\,179 \times 3 = 3\,537$			21 093
2025				21 348

Source : Région Île-de-France

Ces augmentations successives étalées sur 4 années consécutives, constituent un choc sans équivalent pour la totalité de l'appareil de formation avec un impact sur plusieurs sujets majeurs : la mise en œuvre de l'entrée en formation, la disponibilité des équipes enseignantes et pédagogiques (170 formateurs et 70 personnels administratifs supplémentaires environ seraient nécessaires, alors que de nombreux postes sont vacants), la disponibilité des locaux des IFSI parfois insuffisante lorsque de nouveaux groupes ou classes doivent être créés, et enfin l'offre de stages (plus de 3 500 sont à prévoir pour ces nouvelles places).

Pour accompagner la Région, l'Etat a débloqué des crédits dans le cadre du protocole d'accord signé entre l'Etat et la Région en mars 2022. Les crédits couvrent en partie la dépense supplémentaire. La Région prend, elle, entièrement à sa charge les bourses des étudiants et, en partie, les travaux d'agrandissement et de rénovation des instituts.

1.4. De nouvelles préconisations pour 2023-2028

Les préconisations de ce schéma présentent les tendances pour guider l'action régionale, lesquelles pourront être ajustées tout au long de la période en fonction des évolutions de la formation (remplissage, réussite...) et des besoins en emploi du territoire. Les évolutions présentées dans les deux tableaux qui suivent sont calculées depuis 2015.

Formations sanitaires : les pénuries en emploi du secteur sont connues, bien qu'il soit très difficile d'avoir des chiffres consolidés des employeurs sur le territoire. Cependant, malgré une hausse des capacités, il est observé une baisse globale du nombre de diplômés dans le secteur, notamment pour les formations en soins infirmiers. L'objectif de la Région est donc **d'augmenter le nombre de diplômés** en diminuant les abandons et en développant l'offre de formation sur certains diplômes. Le tableau présente l'augmentation de l'offre de formation pour les deux prochaines rentrées, puis les tendances pour la période suivante 2025-2028.

Tableau 21 : Préconisations 2023-2028 d'évolution de l'offre des formations sanitaires

Secteur sanitaire	Capacités à l'entrée (2021)	Effectifs en 1ère année (2020)	Nombre de diplômés (2021)	Evolution du nombre de diplômés depuis 2015	Bilan formation	Propositions d'ouvertures en 2023	Préconisations d'évolution (tendances 24-28)
Ambulancier	710	538	Total : 552	Total : 0%	Baisse des effectifs et du remplissage. Nombre de diplômés stables.	-	STABILISER l'offre et remplir les capacités
Aide-soignant	4 314	3 654	Total : 3 285 dont VAE : 126	Total : -20% VAE : +6%	Baisse des effectifs, du remplissage (optimisé) et des diplômés. Problème plus récent de remplissage.	100	Optimiser le remplissage et DEVELOPPER l'offre
Auxiliaire de puériculture	2 731	2 685	Total : 2 215 dont VAE : 134	Total : -9% VAE : +19%	Forte baisse de l'attractivité, hausse des effectifs et du remplissage (optimisé), baisse des diplômés.	100	DEVELOPPER l'offre
Préparateur en pharmacie hospitalière	80	78	Total : 57	Total : -28% VAE : -100%	Forte baisse de l'attractivité. Hausse des effectifs et du remplissage (reste faible). Baisse des diplômés.	-	STABILISER l'offre et remplir les capacités
Pédicure podologue	385	275	Total : 203	Total : -48%	Chute de l'attractivité, des effectifs, du remplissage (très moyen) et des diplômés.	-	STABILISER l'offre et remplir les capacités
Manipulateur en électroradiologie médicale	145	170	Total : 123	Total : +18%	Hausse des effectifs, du remplissage et des diplômés.	60	DEVELOPPER l'offre
Ergothérapeute	210	180	Total : 177	Total : +23%	Hausse des effectifs et des diplômés. Baisse du remplissage (reste bon).	-	Optimiser le remplissage puis DEVELOPPER
Psychomotricien	390	394	Total : 429	Total : +6%	Forte baisse de l'attractivité. Stabilité des effectifs et du remplissage (optimisé). Hausse des diplômés.	30	DEVELOPPER l'offre
Infirmier	6 542	6 301	Total : 4 478	Total : -10%	Forte hausse de l'attractivité. Stabilité du remplissage (très bon). Baisse des diplômés.	255	STABILISER l'offre et augmenter le nombre de diplômés
Infirmier puériculteur	279	281	Total : 202	Total : -11%	Baisse normale (ponctuelle) des effectifs et du remplissage (optimisé). Baisse des diplômés.	-	STABILISER l'offre et augmenter le nombre de diplômés
Infirmier de bloc opératoire	100	86	Total : 97 dont VAE : 12	Total : +114% VAE : +12	Forte hausse des effectifs, du remplissage (optimisé) et des diplômés.	-	DEVELOPPER l'offre
Infirmier anesthésiste	155	150	Total : 140	Total : +14%	Baisse des effectifs totaux et du remplissage (optimisé). Hausse des diplômés.	-	DEVELOPPER l'offre
Cadre de santé	480	253	Total : 244	Total : -26%	Baisse des effectifs, du remplissage (faible) et des diplômés.	-	STABILISER l'offre et remplir les capacités
Masseur-kinésithérapeute	883	771	Total : 673	Total : +20%	Forte baisse de l'attractivité. Forte hausse des effectifs et diplômés ; bon remplissage. NB : délivrance de nombreuses autorisations d'exercice.	60	Optimiser le remplissage puis DEVELOPPER
Sage-femme	144	144	Total : 140	Total : +10%	Hausse des effectifs, du remplissage et des diplômés ; baisse des effectifs à l'entrée avec un problème plus récent de remplissage (réforme des études de médecine).	10	Optimiser le remplissage et DEVELOPPER (problématique : la réforme des études de médecine non visible sur les chiffres 2021. 50 places vacantes en 2022)
Total	17 548	15 960	Total : 13 015 VAE : 272	Total : -11% VAE : +18%			

Formations sociales : Il est observé un remplissage faible des formations avec une baisse des effectifs et surtout des diplômés. Pour faire face à cette situation, l'objectif de la Région sur la période de ce nouveau schéma est **d'assurer un meilleur remplissage des places ouvertes pour diplômer plus** (agence de l'orientation, campagne d'attractivité etc.).

Concernant la forte tension sur les emplois **d'éducateurs spécialisés**, l'ouverture de 100 nouvelles places est proposée en 2023.

Tableau 22 : Préconisations 2023-2028 d'évolution de l'offre des formations sociales

Secteur social	Capacité à l'entrée 2021	Effectif en 1ère année 2020	Diplômés 2021	Evolution depuis 2015	Bilan formation	Préconisation d'évolution 2023-2028
Accompagnant éducatif et social	2 683	975	Total : 1 318 dont VAE : 242	Total : -50% VAE : -49%	Chute de l'attractivité, des effectifs, du remplissage et des diplômés.	STABILISER l'offre et remplir les capacités de formation
Assistant familial	420	148	Total : 140 dont VAE : 5	Total : -37% VAE : -78%	Dépend des Départements. Effectif, remplissage et diplômés en forte baisse.	
Moniteur éducateur	631	451	Total : 632 dont VAE : 151	Total : -10% VAE : +59%	Attractivité, effectifs et diplômés en baisse. Remplissage très moyen.	
Technicien en intervention sociale et familiale	135	51	Total : 45 dont VAE : 2	Total : -20% VAE : 0%	Baisse des effectifs et diplômés. Remplissage très faible.	
Assistant de service social	575	516	Total : 340 dont VAE : 44	Total : -37% VAE : -10%	Forte hausse d'attractivité, baisse des effectifs. Remplissage optimisé. Diplômés en baisse	Optimiser le remplissage et DEVELOPPER l'offre
Educateur de jeunes enfants	839	778	Total : 916 dont VAE : 219	Total : -1% VAE : +74%	Hausse de l'attractivité et des effectifs, baisse des diplômés. Remplissage très bon.	
Educateur technique spécialisé	20	0	Total : 11 dont VAE : 11	Total : -54% VAE : +10%	Dépend des employeurs. Chute d'effectifs et diplômés.	STABILISER l'offre et remplir les capacités de formation
Educateur spécialisé	1150	1034	Total : 1 467 dont VAE : 392	Total : -2% VAE : +78%	Forte hausse d'attractivité. Baisse des effectifs et diplômés. Bon remplissage.	DEVELOPPER l'offre
Conseiller en économie sociale et familiale	306	272	Total : 206 dont VAE : 16	Total : -6% VAE : +167%	Baisse de l'attractivité, des effectifs et diplômés. Remplissage très bon.	STABILISER l'offre et augmenter le nombre de diplômés
Médiateur familial	88	62	Total : 36 dont VAE : 2	Total : -23% VAE : -33%	Dépend des employeurs. Hausse de l'attractivité, des effectifs et du remplissage (moyen), baisse des diplômés.	STABILISER l'offre et remplir les capacités de formation
CAFERUIS	589	350	Total : 332 dont VAE : 24	Total : -10% VAE : -27%	Dépend des employeurs. Baisse des effectifs, diplômés et du remplissage.	
CAFDES	85	55	Total : 39 dont VAE : 2	Total : -45% VAE : -50%	Dépend des employeurs. Baisse des effectifs, diplômés et du remplissage (faible).	
Ingénierie sociale	100	32	Total : 45 dont VAE : 3	Total : +50% VAE : 0%	Dépend des employeurs. Hausse des effectifs et diplômés. Remplissage meilleur (très faible).	
Situation globale	7 621	4 724	Total : 4 467 dont VAE : 1 113	Total : -26% VAE : +7%		

2. Observation : connaître et partager les évolutions du secteur pour mieux agir collectivement

2.1. Nombreux études et travaux réalisés par les différents acteurs

Afin de piloter la carte des formations, la Région s'appuie sur des études partenariales. Durant le précédent schéma, plusieurs études ont été menées pour approfondir les questions d'observation de la formation et de l'emploi. Elles sont citées dans le bilan (annexe 10).

Les données nécessaires (besoins en emplois, remplissage des formations, nombre de diplômés, etc.) à ce pilotage proviennent de différentes sources (DRIETS, DRESS etc.). Elles nécessitent une forte coordination entre les acteurs qui les détiennent et doivent être mutualisées pour améliorer le pilotage de chacun.

Les évolutions récentes et rapides du secteur tant au niveau de l'organisation des sélections, des formations et de l'emploi ont accentué le besoin d'une observation fiable, qualifiée et partagée.

Pour les formations sanitaires, l'ARS a installé un groupe « observation » co-piloté avec la Région dans le cadre du plan ressources humaines en santé. Ce groupe a également réuni des partenaires tels que l'opérateur de compétences « Santé », les fédérations hospitalières, l'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier, la Fédération nationale des étudiants en sciences infirmières ...

Actuellement, de nombreuses données sont disponibles mais il manque une vision partagée et consolidée dans la durée sur les évolutions observées et perçues par les acteurs : métiers en tension, attractivité des formations et choix d'orientation, taux d'abandon et motifs, évolution des profils et attentes des candidats et des personnes en cours de formation, besoins par territoire...). L'insertion dans l'emploi est un volet qui fait défaut aujourd'hui dans les données disponibles.

Les données doivent être structurées, mises en commun et consolider pour affiner les analyses.

2.2. Installation d'un observatoire régional de la formation et de l'emploi

La Région propose **d'installer un observatoire régional des formations et de l'emploi du secteur sanitaire et social**. Il ne s'agit pas d'une nouvelle structure mais d'un espace de dialogue, de partage et d'analyse des données. Cet observatoire veillera à centraliser et traiter les données existantes, disponibles (données régionales fiables et régulièrement actualisées : effectifs, diplômés, données l'ARS, de la DRIETS, des branches professionnelles ...) et à mener des études afin d'approfondir la connaissance du secteur sanitaire, social et médico-social et de ses évolutions.

Le programme de cet observatoire sera établi par le comité stratégique et mis en œuvre par un groupe de travail spécifique appelé comité technique de l'observation (voir gouvernance du schéma).

La Région pourra s'appuyer pour cela sur l'expertise de l'Institut Paris Région et de l'Observatoire régional de santé, dans le cadre du programme annuel d'études.

Les missions du comité stratégique relatives à l'observatoire consisteront à :

- définir collectivement les questions prioritaires et identifier les ressources mobilisables (données et indicateurs, ressources humaines, plateforme de collecte des données...) pour déterminer un plan d'action annuel ;
- présenter un bilan annuel de ses travaux et partager l'actualisation des données collectées.

Les missions du comité technique de l'observation viseront à mettre en œuvre le plan défini par le comité stratégique, plus précisément :

- identifier, harmoniser et collecter les données nécessaires aux commandes annuelles ;
- coordonner le traitement et la diffusion régulièrement des données et indicateurs sous la forme de tableaux de bord ;
- coordonner la réalisation d'analyses et d'études qualitatives ciblées (ex : suivi de cohortes pour comprendre les motifs des abandons en cours de formation...) ;
- coordonner le développement d'outils spécifiques si besoin : enquête insertion, système d'information régional partagé, mise en commun de données...

Le comité technique réunira les représentants de l'ARS, de la DRIEETS et de la Région, tous les trois membres du comité stratégique, et des représentants des employeurs et financeurs, opérateurs de formation, apprenants). Sa composition pourra être adaptée avec d'autres d'acteurs clefs selon les travaux engagés.

3. Modalités d'animation et de gouvernance du schéma régional des formations sanitaires et sociales

3.1. Constats et enjeux

Pour la préparation de ce schéma régional, la concertation menée avec les partenaires et acteurs du secteur a fait ressortir une attente forte de mise en commun.

Tout au long du précédent schéma régional, de nombreuses rencontres ont été organisées. Un lien solide et étroit est construit avec l'ARS et la DRIEETS. La Région souhaite le préserver. Des comités pléniers ont été réunis. La thématique de l'attractivité des formations a été abordée avec l'ARS. Par ailleurs, de nombreuses rencontres thématiques ont été organisées, permettant d'échanger au sein de groupes de travail.

Des points d'étape ont été présentés en CREFOP à plusieurs reprises assurant ainsi la bonne articulation avec les préconisations du CPRDFOP.

3.2. Le pari d'une gouvernance plus partagée

Pour le schéma des formations sanitaires et sociales 2023-2028, la Région souhaite instaurer une gouvernance formalisée (dont l'organisation et la composition sont présentées en annexe) en s'appuyant sur :

- **un comité stratégique** présidé par la Région, et composé de représentants des principales parties prenantes du secteur :
 - o ARS et DRIEETS ;
 - o les employeurs et financeurs ;
 - o les opérateurs de formations ;
 - o les apprenants.

Ce comité stratégique a vocation à se réunir une fois par an pour échanger et s'assurer de la prise en compte des grands enjeux du secteur et des évolutions nécessaires par l'ensemble des parties prenantes. Il réunira un comité plénier avec l'ensemble des parties prenantes, sous forme de conférence régionale des formations sanitaires et sociales au moins deux fois au cours du schéma. Il établira le programme de travail de l'observatoire formation-emploi.

- **un comité de pilotage technique** composé de l'ARS, la DRIETS et la Région, qui a vocation à assurer un suivi annuel d'observation du schéma et à préparer le comité stratégique.
- **des groupes de travail thématiques** assurant la déclinaison des orientations des axes de ce schéma régional. Parmi ceux-ci, se distinguera l'observatoire formation emploi.

Avec ce nouveau schéma, la région Île-de-France amplifie son action en faveur des formations sanitaires et sociales pour soutenir la formation, les élèves et étudiants, accompagner l'évolution de l'appareil de formation et répondre aux besoins en emploi des territoires.

Du fait du partage des compétences, la Région sollicite l'Etat pour engager un effort de simplification des textes réglementaires qui pèsent sur le secteur des formations sanitaires et sociales et limitent les capacités d'innovation et d'adaptation des acteurs. Notre action collective doit être orientée en faveur de la réussite des étudiants, de la qualité de leur parcours de formation, de l'attractivité des métiers et des carrières.

Le schéma régional met la réussite de l'étudiant au cœur du parcours de formation. La Région acte la nécessité d'un travail collaboratif plus soutenu avec l'ensemble des autres partenaires et intervenants du secteur : Etat, structures déconcentrées, financeurs et employeurs afin d'assurer l'intégralité du parcours pour chaque candidat de la sélection jusqu'à leur insertion dans l'emploi en Île-de-France.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des 29 formations du périmètre du schéma

Secteur social (13)	Durée moyenne (année)	Niveau
Accompagnant éducatif et social (AES)	1	3
Assistant familial (AF)	18 à 24 mois	3
Moniteur éducateur (ME)	2	4
Technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF)	2	4
Assistant de service social (ASS)	3	6
Conseiller en économie sociale et familiale (CESF)	1	6
Educateur spécialisé (ES)	3	6
Educateur technique spécialisé (ETS)	3	6
Educateur de jeunes enfants (EJE)	3	6
Médiateur familial (MF)	3	6
Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS)	2	6
Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES)	2	7
Ingénierie sociale (IS)	3	7
Secteur sanitaire (16)	Durée moyenne (année)	Niveau
Aide-soignant (AS)	1	4
Auxiliaire de puériculture (AP)	1	4
Ambulancier (Amb)	6 mois	3
Technicien de laboratoire d'analyse biomédicale (TAB)	3	5
Préparateur en pharmacie hospitalière (PH)	2	5
Masseur-kinésithérapeute (MK)	4	7
Ergothérapeute (Ergo)	3	6
Manipulateur d'électroradiologie médicale (MERM)	3	6
Psychomotricien (Psycho)	3	6
Pédicure-podologue (PP)	3	6
Infirmier (IDE)	3	6
Puériculture (Puer)	1	6
Infirmier de bloc opératoire (IBODE)	1 (2 à partir de 2023)	6 puis 7
Infirmier anesthésiste (IADE)	1	7
Cadre de santé (CS)	1	7
Sage-femme (SF) – intégration universitaire complète en 2027	4	7

Annexe 2 : Glossaire

AGEFIPH : l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées

ANESF : Association Nationale des étudiants sage-femmes

ANFH : Association nationale pour la formation permanente des personnels hospitaliers

APHP : Assistance publique des hôpitaux de Paris

ARS : Agence régionale de santé

CAF: caisse d'allocation familiale (départementale)

CNAF: caisse nationale d'allocation familiale

DRIEETS : Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

CPER : Contrat Plan Etat Région

CPRDFOP : contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles

CREFOP : Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation

CROUS : Centre Régional des Œuvres universitaires et scolaires

CVEC : Contribution de Vie Etudiante et de Campus

DAEU : diplôme d'Accès aux études universitaires

DARES : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

DREES : Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques

FEHAP : Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs

FHF : Fédération hospitalière de France

FHP : Fédération de l'hospitalisation privée

FNEK : Fédération nationale des étudiants en kinésithérapie

FNESI : Fédération nationale des étudiants en sciences infirmières

MESRI : ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

OPCO : Opérateur de compétences

PRIC : Plan régional d'investissement dans les compétences

SPRO : Service Public régional de l'Orientation

SRDEII : Schéma régional de Développement économique, d'innovation et d'internationalisation

SRESRI : Stratégie Régionale de l'Enseignement Supérieur, la Recherche, et l'Innovation

SRFSS : Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales

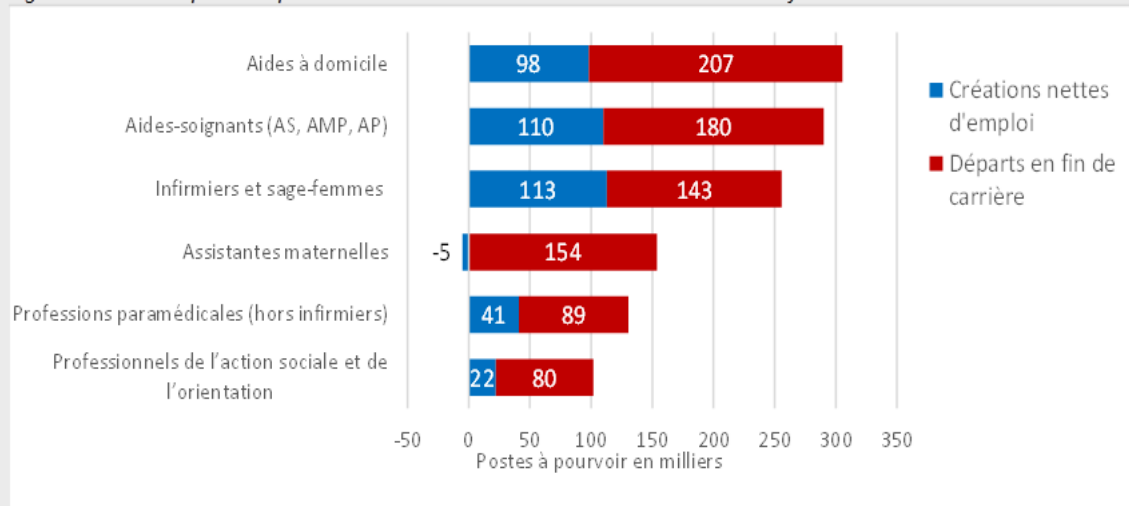
Annexe 3 : rapport France Stratégie - DARES, « Métiers 2030, quels métiers en 2030 ? ». Synthèse du panorama de Défi-Métiers

Quelles évolutions des emplois ?

Le rapport de France Stratégie et de la DARES, « Métiers 2030, Quels métiers en 2030 ? » [\[en ligne\]](#), permet d'avoir **une vision de l'évolution des besoins en emploi** (remplacement des départs en retraite et créations d'emploi) **au niveau national** à l'horizon 2030.

Le rapport souligne l'importance des besoins à venir sur les métiers du sanitaire et social. Aides à domicile, aides-soignants et infirmiers font partie des 15 familles professionnelles (FAP87) dont les postes à pourvoir seront les plus importants à l'horizon 2030.

Figure 1 : Postes à pourvoir pour les métiers du sanitaire et social- scénario de référence 2019 -2030 - France entière



Source : Projections France Stratégie/Dares ; Champ : France entière, FAP des métiers du sanitaire et social

On observe que les besoins en emploi répondent en majorité au besoin de remplacement des fins de carrière. Cependant les créations de postes sont conséquentes : 98 000 postes d'aides à domicile, 110 000 d'aides-soignants (AS, AMP, AP) et 113 000 d'infirmiers et sage-femmes devraient être créés d'ici 2030 au niveau national d'après le scénario de référence.

Selon ce même rapport, les secteurs de la « santé » et du « médico-social et action sociale » font partie des secteurs les plus dynamiques. Ces secteurs devraient voir leurs effectifs augmenter, au niveau national, de 264 000 postes pour la santé (+13%) et de 147 000 postes (+7%) pour le médico-social et action sociale. « Les services à la collectivité et à la personne ont en commun d'être soutenus par une demande en forte expansion et d'être très fortement socialisés ou solvabilisés par la dépense publique. ». Le rapport estime par ailleurs qu'aux besoins liés aux évolutions sociologiques et démographiques, « s'ajouterait une préférence accrue pour la santé consécutive à la pandémie » (p.50).

Annexe 4 : Synthèse des étapes de révision du SRFSS 2016-2022

Cette démarche était organisée en 4 étapes et articulée avec l'élaboration du CPRDFOP et du SRESRI.

1^{ère} étape : juin 2021– mars 2022

Bilan interne quantitatif et qualitatif, effectué par les services de la Région - analyse du panorama

2^{ème} étape : février – mai 2022 :

Lancement et concertation

- 11 février : **réunion plénière de lancement** animée par Madame Farida ADLANI, Vice-présidente chargée des solidarités, de la santé et de la famille : plus de 170 partenaires participants.
- **Concertation** pour la réalisation d'un bilan externe à partir de **26 entretiens**²⁴ (liste présentée en annexe 6) réalisés avec les principaux partenaires du secteur.
- 6 avril : échanges relatifs au **bilan et aux enjeux à venir** avec un groupe de partenaires du CREFOP dans le cadre de La **démarche articulée avec le CPRDFOP 2017-2021** qui comprenait un axe dédié aux formations sanitaires et sociales : 22 partenaires participants.

3^{ème} étape : mai – mi-juillet 2022

Approfondissement en co-construction

- 23 mai : **réunion plénière de restitution des bilans et perspectives** animée par Madame Farida ADLANI, Vice-présidente chargée des solidarités, de la santé et de la famille : près de 160 participants.
- Un **atelier** de la démarche d'élaboration du **SRESRI** dédié au secteur sur le thème « **Universitarisation des formations paramédicales et maïeutiques** » avec l'université Paris Cité.
- Mi-juin à mi-juillet : phase collective **d'approfondissement et co-construction** avec les partenaires : **9 réunions de 5 groupes de travail** avec plus de 160 participants.

4^{ème} étape : septembre 2022 – mars 2023

Rédaction, validations et adoption

- présentations en commission du CESER : les 19 septembre et 10 novembre

²⁴ Entretiens conduits par le Cabinet CMI Stratégie

Annexe 5 : liste des partenaires ayant adressé des contributions écrites

11 contributions, dont une collective, ont été adressées par les partenaires à la Région durant les phases de concertation et de co-construction.

Elèves et étudiants :

- **Fédération nationale des étudiant.e.s en sciences infirmières (FNESI)**
- **Association nationale des étudiants sages-femmes (ANSEF)**

Centres de formation en travail social :

- **Association des paralysés de France (APF 75) – aussi un employeur**
- **IRTS Montrouge Neuilly-Sur-Marne (92-93)**
- **IRFASE (91)**

Partenaires de l'emploi :

- **URPS (union régionale des professionnels de santé libéraux) Kiné d'Île-de-France**
- **Fédération hospitalière de France (FHF)**
- **L'association Transitions Pro Île-de-France**
- **Ville de Paris (Direction des familles et de la petite enfance)**
- **Contribution commune des principaux représentants associatifs NEXEM, URIOPSS (Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) et FEHAP (Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs)**

Institutionnel :

- **ARS**

Annexe 6 : liste des institutions rencontrées lors des 26 entretiens réalisés durant la concertation

Objectifs : recueillir l'état de connaissance des partenaires sur le précédent Schéma (complétude, pertinence) et la manière dont la Région les y avait associés ; puis leur vision des enjeux de l'avenir : enjeux, propositions et contributions éventuelles.

La plupart des entretiens a été réalisé en distanciel de fin mars à mi-mai 2022, durée : 1 à 2 heures.

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS (5)
ARS - Mme Gwenaëlle LE BRETON, directrice adjointe du pôle ressources humaines en santé, direction de l'offre de soins ; - Mme Solenne DE ZELICOURT, directrice adjointe de la direction de l'autonomie.
DRIEETS : Catherine TOURTIER, cheffe du Département Certifications.
Direction régionale de Pôle emploi - Mme Nadine CRINIER, directrice régionale ; - Mme Hélène MOUTEL, directrice régionale adjointe ; - M. David CEDILLE, directeur du développement des compétences dans les territoires.
Région académique et académies - Mme Alice KAMENKA, déléguée de région académique à la formation professionnelle, initiale et continue ; - Mme Patricia BLOCH, déléguée de région académique à l'information et à l'orientation ; - Mme Sabine LESTRADEK, directrice du GIP FCIP de l'académie de Versailles et conseillère de la rectrice de Versailles ; - Mme Elisabeth CHANIAUD, déléguée académique à la formation professionnelle initiale et continue.
CROUS (au volontariat) - Mme Magali TORCK, directrice générale adjointe du CROUS de Versailles ; - M. Olivier SCASSOLA, directeur général du CROUS de Créteil.
OPERATEURS DE FORMATION (5)
UNAFORIS Île-de-France (écoles de formation en travail social) - Mme Katia LAMARDELLE, directrice de l'ENS (Ecole normale sociale, 75) ; - M. Olivier HUET, directeur général de l'EPSS (Ecole pratique du service social, 95).
ANDEP (association nationale des directeurs d'écoles paramédicales) - Mme Servane CHABROUX-VINSON, trésorière adjointe – directrice de l'IFSI Henri Mondor et directrice par intérim de l'IFSI/IFAS Emile Roux (94).
CEFIEC (comité d'entente des formations infirmières et cadres) - Mme Patricia BOUYSSOU, directrice de l'IFSI/IFAS/IFAP Saint-Joseph (75) ; - Mme Christine SCHLOSSER, directrice de l'IFSI/IFAS d'Etampes (91).
Universités de santé franciliennes (au volontariat) - <u>Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines</u> : Mme Christine ETCHEMENDIGARAY, vice-Présidente formation, vie universitaire et numérique ; - <u>Sorbonne Université</u> : M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine ; - <u>Université Paris Cité</u> : M. Xavier JEUNEMAITRE, doyen de la faculté de médecine ; Mme Clémence GROS, cheffe des services administratifs des départements internes Maïeutique, Sciences infirmières, Sciences de la rééducation et de la réadaptation ;

- <u>Sorbonne Paris Nord</u> ; M. Olivier OUDAR, vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire ; - <u>Université Paris Est Créteil Val-de-Marne</u> : Mme Caroline BARAU, assesseure aux études paramédicales ; Mme Nathalie RAYSSAC, responsable du pôle paramédical.
Universités associées aux écoles de formation en travail social (au volontariat) - <u>Université Paris 8</u> : Mme Mej HIBOLD , maitresse de conférences en sciences de l'éducation ; Mme Amélie BOULET, ingénieure formation ; - <u>Université Paris Est Créteil Val-de-Marne</u> : Mme Dominique ARGOUT, maîtresse de conférences en sciences de l'éducation ; - <u>CNAM</u> : Mme Sandra BERTEZENE, professeure sur la chaire de gestion des services de santé.
REPRESENTATION DES EMPLOYEURS et OPERATEURS DE FORMATION (4)
FHF (fédération hospitalière de France) - Mme Alice JAFFRE, déléguée régionale ; - M. Eric CLAPIER, délégué régional adjoint.
FEHAP (fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privée à but non lucratif hospitalière privée) - M. Louis MATIAS, délégué régional ; - Mme Marie DERROY, chargée de mission ; et NEXEM (des employeurs associatifs du secteur social, médico-social et sanitaire) - Mme Manon SERVEAU, conseillère territoriale ; - M. Jean ORIO, délégué régional et vice-président de l'association Sauvegarde des Yvelines.
AP-HP (Assistance Publique - Hôpitaux de Paris) - Mme Laetitia BUFFET, directrice générale adjointe ; - Mme Michèle JARRAYA, directrice du centre de formation et du développement des compétences ; - Mme Vanessa FAGE-MOREEL, directrice des ressources humaines.
La Croix Rouge française : Mme Laurence LAGORCE, directrice de l'Institut régional des formations sanitaires et sociale (IRFSS) d'Île-de-France.
REPRESENTATION DES EMPLOYEURS (branches, OPCA et Collectivités) (9)
L'URIOPSS (union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux) - Mme Claire PARDOEN, directrice ; - M. Pierre BOISSIER, chargé de développement des partenariats territoriaux.
OPCO Santé - M. Laurent BARBAN, Délégué régional ; - M. Paul SENS, CGT ; - Mme Stéphanie DOS SANTOS, chargée de formation Croix-Rouge France ; - COSTA-MARSELIER, RRG IDF à la Croix Rouge ; - Mme Caroline MONTIER de la FEHAP (employeur, ressources humaines) ; - Mme Florence DENOVARO, représentante de Nexem (employeur, ressources humaines) ; - M. Baptiste GENTIL, CFDT-Collège salarié.
OPCO Cohésion sociale (Uniformalion) : Mme Logerot KOULSOUM, déléguée régionale.
Transitions Pro : M. Stéphane MAAS, directeur.
FHP (fédération hospitalière privée) - M. Patrick SERRIERE, président ; - Mme Alice LECLUSE, déléguée régionale. et le Synerpa (syndicat national des établissements, résidences et services d'aide à domicile privés pour personnes âgées)

- Mme Dafna MOUCHENIK, déléguée de Paris ; - Mme Romy LASSERRE, déléguée régionale.
ANFH (association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier) - M. Mathieu GASNIER, délégué régional adjoint.
Centres de gestion - M. Jean GHETOLDI, chargé de l'Observatoire Emploi et ressources humaines, Centre interdépartemental de gestion de petite couronne ; - M. Erwan MAHEAS, chargé d'études analyses et prospective sociale, Centre interdépartemental de gestion de grande couronne.
Départements franciliens - <u>Val-de-Marne (94)</u> : Mme Isabelle BURESI, directrice de la protection maternelle et infantile et de la promotion de la santé ; Mme Valérie BEGUIN, conseillère technique en charge de la formation et du développement des compétences, et Nabila MOUHOUD, responsable mission ressources humaines, direction de l'action sociale. - <u>Paris (75)</u> : Mme Emmanuelle LEROCH, conseillère technique ; Mme Coralie GARRAUD-URRUTY, sous-directrice des ressources de la direction Familles et Petite Enfance ; Mme Emeline LACROZE, adjointe à la sous directrice des ressources, direction des Solidarités ; Mme Bénédicte VAPILLON, cheffe du bureau de la prospective et de la formation de la direction de l'Action Sociale ; Mme Lourdes DIEGUEZ, responsable des cadres techniques. - <u>Yvelines (78) et Hauts-de-Seine (92)</u> : Mme Asmae CHOUTA : directrice générale de l'agence de l'autonomie interdépartementale. - <u>Essonne (91)</u> : Mme Cristina CASIMIR, cheffe du service méthodes et accompagnement des pratiques en travail social.
Caisses d'allocations familiales - 77 : Mme Gaëlle CHOQUER-MARCHAND, directrice ; - 78 : Mme Sabine DE BROCHE, directrice des interventions sociales et familiales ; - 75 : Mme Catherine ROLLAND, consultante en travail social.
REPRESENTANTS DES ELEVES ET ETUDIANTS (3)
- FNESI (fédération nationale des étudiantes et étudiants en sciences infirmières) : Mme Mathilde PADILLA, présidente ; - FNEK (fédération nationale des étudiantes et étudiants en kinésithérapie) : M. Samuel VALANTIN, du bureau national et M. Clément DORIGO, vice-président en charge de l'Île-de- France; - ANESF (association nationale des étudiants sage-femmes) : Mme Emie JOURDAIN, vice-présidente en charge des affaires sociales et de la défense des droits ; - UNAEE (union nationale des associations des étudiants en ergothérapie) : Mme Noémie GILLOT.
Étudiants du social - M. Antonio QUINTERO, étudiant en formation d'assistant de service social à l'ETSUP (75) ; - Mme Astrid MORENO, étudiante en formation d'assistant de service social à l'ENS (75).
Elèves en formation aide-soignant ou auxiliaire de puériculture - Mme Halima BONNAIRE, formation d'aide-soignant à l'hôpital Tenon de l'AP-HP (75) ; - Mme William ROBERT, formation d'aide-soignant à l'hôpital Tenon de l'AP-HP (75) ; - Mme Estelle SCHNEIDER, formation d'aide-soignant à l'hôpital Emile Roux de l'AP-HP (94) ; - Mme Myriam SERHANE, formation d'auxiliaire de puériculture à l'institut de formation inter hospitalier Théodore Simon (93).

Annexe 7 : liste des groupes de travail réunis pendant la phase de co-construction

Chaque réunion a duré au minimum 2h30 et a été animée par un ou plusieurs partenaires. La plupart des réunions s'est tenue à la Région, en format hybride, de fin juin à mi-juillet 2022.

Groupe n° 1 : **observation et partage de données**

coanimée par :

- Gwénaëlle LE BRETON, Directrice adjointe du Pôle Ressources humaines en santé, Direction Offre de Soins, ARS Île-de-France,
- Laurent BARBAN, Délégué Territorial Ile de France, OPCO Santé Île-de-France,

Rapporteur : Yvan TOURJANSKY, Président de l' Union régionale des professionnels Kiné.

31 participants : Institut Paris Région, Défi-Métiers, OPCO Santé, OPCO Uniformation, Pôle-emploi, employeurs (FEHAP, FHP, APHP, Départements)...

Groupe n° 2 : **Réussite des formations des niveaux bac et infra-bac**

coanimée par :

- Manon SERVEAU : Conseillère territoriale Ile-de-France, Pôle Vie régionale, NEXEM,
- Anne GAMBLIN SRECKI : Cheffe de service des professions sociales, Département certification, DRIEETS.

33 participants : centres de formation, élève aide-soignante, Départements, Transition Pro ...

Groupe n° 3 : **Réussite des formations de niveau postbac**

coanimée par :

- Katia LAMARDELLE, directrice de l'Ecole Normale Sociale, représentante UNAFORIS ;
- Servane CHABROUX-VINSON, directrice d'instituts de formation paramédicale de l'AP-HP, représentante de l'ANDEP ,

Rapporteur : Patricia SANTERRE, Directrice de l'Ecole de Service Social de la CRAMIF.

32 participants : Pôle-emploi, centres de formation, employeurs (Département, hôpital, Fédération française des entreprises de crèche...), Transition Pro, université ...

Groupe n° 4 : **Conditions de vie et d'études**

coanimée par :

- Antonio ARRAUT, Etudiant en travail
- Floriane NGO, étudiant en kiné à l'EFOM (75) et représentante de la FNEK

36 participants : étudiants, centres, universités, Crous, hôpitaux, CAF...

Groupe n° 5 : **Transformation des formations**

coanimée par :

- Abdelhamid LIMANI : directeur de l'IUT Sorbonne Paris Nord (93),
- Arnaud LE LABOURIER : Directeur Pédagogique de l'institut de formation d'ergothérapie de l'UPECVM (94),
- Mathilde PADILLA : Présidente de la FNESI.

32 participants : centres de formation, universités, Départements ...

Annexe 8 : liste des 40 projets d'investissement immobilier dans le secteur sanitaire soutenus par la Région en 2021 et 2022

Dépts	Organisme	Commune	Description des travaux	Subvention régionale (€)
75	AP-HP - Pitié-Salpêtrière	Paris	Rénovation fenêtres, isolation	6 658 700
	AP-HP - Pitié Salpêtrière	Paris	Rénovation du bâtiment et transformation de locaux en salles de cours	
	AP-HP - IFSI Bichat	Paris	Agrandissement et création de salles de cours	
	AP-HP - IFSI Saint Louis	Paris	Aménagement de salles de cours	
	AP-HP - IFMK	Paris	Regroupement de l'IFMK, sur 2 niveaux. Rénovation des locaux	
77	IFSI Léon Binet	Provins	Construction d'un bâtiment d'environ 240 m² du type modulaire	8 217 530
	IFSI Léon Binet	Provins	Construction d'un bâtiment modulaire	
	IFSI SERRIS	Magny-le-Hongre	Relocalisation de l'IFSI sur la ZAC Saint Jean à Lagny	
	IFSI Marc Jacquet	Melun	Reconstruction de l'IFSI et de l'IFAS sur le site de Santépôle à Melun	
	IFSI Marc Jacquet	Melun	Etudes préalables	
78	IFSI-IFAS	Poissy	Rénovation, réhabilitation et extension des locaux existants	6 414 805
	IFSI-IFAS	Versailles	Remise aux normes, étanchéité toiture, isolation	
	IFSI MGEN	La Verrière	Transformation de 2 salles de cours et création d'un bureau	
	IFSI Croix Rouge française	Mantes la jolie	Extension (+ 530 m²) : salles de cours, bureaux	
91	IFSI BARTHELEMY DURAND	Etampes	Accessibilité PMR, remplacement fenêtres, création salles de cours	4 411 053
	IFSI Perray-Vaucluse	Epinay	Création de salles de travaux pratiques et stockage; isolation du bâtiment	
92	AP-HP - IFSI Raymond Poincaré	Garches	Mise en sécurité des façades extérieures et travaux de rénovation	897 750
	AP-HP - IFSI Beaujon	Clichy	Réfection des façades, remplacement des fenêtres	
	AP-HP - Louis Mourier	Colombes	Mise aux normes incendie, rénovation des locaux	
	AP-HP - Antoine Bécclère	Clamart	Raccordement SSI de l'IFSI à celui de l'hôpital	
	IFSI STELL	Rueil Malmaison	Rénovation et extension du bâtiment	
93	IFSI Ville-Evrard	Neully-sur-Marne	Réhabilitation et extension du bâtiment	13 786 050
	IFSI Delafontaine	Saint Denis	Rénovation du bâtiment (fenêtres, portes, plafond, sol, peinture..)	
	IFPS Croix-St-Simon	Montreuil	Reconstruction du bâtiment	
	IFSI Robert Ballanger	Aulnay-sous-bois	Extension du bâtiment, création de salles de cours	
	IFITS Théodore Simon	Neully-sur-Marne	Modernisation et l'extension du Centre de Documentation	
94	AP-HP - IFSI Charles Foix	Ivry-sur-Seine	Rampe d'accès PMR, désamiantage, curage	13 052 244
	AP-HP - IFSI Charles Foix	Ivry-sur-Seine	Transfert de l'IFSI dans le bâtiment RAMOND	
	AP-HP - IFSI Emile Roux	Limeil-Brévannes	Création, extension et rénovation bureaux et salle de cours	
	AP-HP - IFSI Henri Mondor	Créteil	Travaux de rénovation, création de salles	
	AP-HP - IFSI Henri Mondor	Créteil	Réfection complète de l'amphithéâtre	
	AP-HP - IFSI Bicêtre	Le Kremlin Bicêtre	Réfection du bâtiment	
	IFSI Paul Guiraud	Villejuif	Travaux accessibilité PMR	
	IFSI Les Murets	La Queue en Brie	Création de 3 salles de cours, espace détente pour étudiants	
	ENKRE-IFSI Pussin	Saint-Maurice	Rénovation des bâtiments (fenêtres...)	
95	IFSI Camille Claudel	Argenteuil	Extension du bâtiment	5 391 536
	IFSI Françoise Dolto	Eaubonne	Remplacement et extension du bâtiment modulaire	
	IFSI Léonie Chaptal	Sarcelles	Extension du bâtiment (400m²)	
	IFSI Léonie Chaptal	Sarcelles	Construction de deux étages pour absorber l'augmentation des effectifs	
	IFSI/IFAS A. Schweitzer	Gonesse	Extension du bâtiment, création de salles de cours	
IDF	TOTAL			58 829 668

Annexe 9 : Organisation de la gouvernance du schéma régional 2023-2028

La gouvernance du schéma s'appuiera sur :

- un **comité stratégique** ;
- un **comité de pilotage technique** ;
- des **groupes de travail thématiques ad hoc** ;

La Région est chargée de son secrétariat.

1. Le comité stratégique

Composition : présidé par la Région et composé de représentants des principales parties prenantes du secteur regroupés en quatre collèges :

- **ARS et DRIETS** ;
- les **employeurs et financeurs** : opérateurs de compétences, Transition pro, Pôle emploi, fédérations d'employeurs, assistance publique des hôpitaux de Paris-, collectivités (Une grande ville ou un établissement public territorial, un Département).
- les **opérateurs de formations** : fédérations de centre de formation du social et du sanitaire, une UFR (unité de formation et de recherche) de santé, une université du social ; un CFA ; la Région Académique.
- les **apprenants** : Fédération nationale des étudiants en sciences infirmières, Fédérations des associations générales étudiantes (FAGE), autres représentants d'élèves et étudiants, un membre du Conseil régional des jeunes (CRJ).

Fréquence : une fois par an.

Il assure les grandes orientations du schéma et son suivi annuel. Il se réunira au moins deux fois au cours du schéma ~~aa un comité plénier présidé par la Région~~. Il associe les membres du comité de pilotage technique et ceux de chacun des collèges (dont tous les centres de formation franciliens agréés et autorisés) pour partager le suivi des travaux du schéma, échanger et valoriser les bonnes pratiques. Le comité stratégique programme les travaux, notamment de l'observatoire formation-emploi.

2. Le comité de pilotage technique

Composition : ARS, DRIETS et Région.

Fréquence : une à deux fois par an (et autant que de besoin).

Rôle : établir un suivi technique de l'ensemble des instances de gouvernance ; préparer le comité stratégique ; préparer les bilans partagés des travaux.

3. Des groupes de travail thématiques ad hoc

Composition : les membres du comité de pilotage ; des membres de chacun des collèges, à déterminer en fonction des thématiques.

Fréquence : tant que de besoin selon la mission confiée par le comité stratégique.

Rôle : assurer la déclinaison des orientations des axes de ce schéma régional, selon les commandes du comité stratégique.

Dès 2023, se mettront en place les groupes suivants :

- l'observatoire formation emploi
- conditions d'études et de vie en Île-de-France (dont stage)
- conférence des financeurs

Annexe 10 : Bilan du schéma régional 2016-2022

Le schéma régional des formations sanitaires et sociales adopté par délibération CR 225-16 du 14 décembre 2016 avait été conçu dans un contexte très différent de celui que nous connaissons aujourd'hui. En 2016, seul le métier d'assistant de service social connaissait des tensions importantes de recrutement et sa formation, des difficultés de remplissage.

Le schéma adopté en 2016 était organisé autour de 5 axes. La crise sanitaire mondiale de la COVID est survenue en 2020, nécessitant naturellement des actions concrètes et des orientations qui n'avaient pas été anticipées. Il est cependant nécessaire de dresser un bilan objectif de l'action régionale menée sur cette période selon les 5 axes initiaux du schéma.

Axe 1 : connaître et faire connaître ces métiers et ces formations

Cet axe était organisé autour d'actions visant à favoriser l'orientation des élèves et des étudiants vers les métiers sanitaires et sociaux pour des parcours de formation tout au long de la vie, d'une part, et une meilleure connaissance du secteur pour l'aide à la décision dans de développement de l'offre de formation par la Région.

Réduire les abandons en cours de formation

Pour la Région qui finance les formations, l'enjeu était d'améliorer l'efficacité des financements mobilisés et de disposer d'un nombre suffisant de professionnels diplômés pour répondre aux besoins en emploi.

Plusieurs faits marquants sont venus bousculer le secteur avec des conséquences sur le taux d'abandon qui a globalement progressé durant la période : la fin des concours pour toutes les formations, l'intégration dans Parcoursup pour les formations supérieures et les changements des profils des candidats, la crise sanitaire et ses conséquences sur l'emploi sont autant de facteurs exogènes qui ont déstabilisé le maintien en formation de la sélection à la diplomation.

Améliorer et optimiser le remplissage des formations

Le taux de remplissage moyen à l'entrée en formation est très bon à 91%. Toutefois, il masque de fortes disparités : tandis que dans le sanitaire ce taux est optimisé et stable, il est moins bon et en baisse dans le social, passant de 73% à 62% de 2015 à 2020.

Par ailleurs, le taux de remplissage global moyen (effectifs totaux / (capacité annuelle en formation * durée de formation)) est en baisse, ce qui illustre l'augmentation du taux de déperdition. Ainsi le remplissage global en stock passe de 89% à 86% entre 2015 et 2020. Il est de 94% dans le sanitaire (-2 points par rapport à 2015) et il baisse de 10 points dans le social, à 66%.

L'amélioration du taux de remplissage a pourtant constitué un des objectifs poursuivis dans la révision de la carte des formations sociales, de 2017 à 2020, comme le détaille le bilan de l'axe 2 du schéma.

Renforcer l'attractivité des secteurs qui recrutent (gérontologie, aide à domicile ...)

Cet objectif concernait davantage les secteurs pour lesquels les besoins en emplois étaient très forts au moment de l'écriture du précédent schéma mais progressivement les besoins se sont généralisés à tous les secteurs du sanitaire et social.

De nombreuses actions d'information sur les formations et les métiers ont été menées. Elles s'inscrivent dans les actions du service public régional de l'orientation (SPRO) défini par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Voici les principales :

La semaine régionale de valorisation des métiers et des formations sanitaires et sociales organisée en partenariat avec les OPCO Santé et Uniformation, l'ANFH et l'ARS s'est déroulée en novembre 2020. Portées principalement par les organismes de formation, les propositions ont pris la forme de « journées portes ouvertes », conférences, présentation de formations et métiers, témoignages, job dating...

Ce format a été repris lors de la semaine des métiers de la solidarité organisée par la Préfecture de Région en octobre 2022.

- Des journées d'information destinées à faire connaître et valoriser les secteurs du sanitaire et du social :
- Les journées inter réseaux d'information sur la formation (JIRIF) organisées de 2017 à 2019 à destination des conseillers Pôle emploi ou de missions locales, ont permis de sensibiliser près de 300 conseillers tous les ans.
- La matinale de l'orientation dédiée aux formations sanitaires et sociales organisée en 2018 par la Région à destination des partenaires du service public régional de l'orientation.
- Le partenariat avec l'APEC en 2018.
- Le projet expérimental de valorisation des métiers et formations de la petite enfance en Seine-Saint-Denis avec le conseil départemental et la caisse d'allocations familiales en septembre 2020.
- Une participation au salon Jeunes d'avenir, en avril 2022, avec des centres de formation pour rencontrer les jeunes à la recherche d'une formation.

La valorisation des formations passe également par le référencement de l'offre de formation sanitaire et sociale dans Dokelio, banque régionale de l'offre de formation professionnelle continue. Cet outil alimente les portails régionaux et nationaux (par exemple : www.orientation-formation.fr) et les systèmes d'information de Pôle emploi et des Missions locales permettant aux conseillers d'orienter les demandeurs d'emplois vers ces formations.

Pour valoriser les élèves, les étudiants et leurs formateurs, les trophées des formations sanitaires et sociales, organisés par la Région en 2019, ont récompensé des équipes d'étudiants et formateurs pour des projets exemplaires et actions innovantes menés dans le secteur : solidarité, bénévolat, pédagogie innovante, projets enrichissant le parcours des étudiants ou en faveur de publics défavorisés.

une vidéo de présentation au grand public de l'action régionale en faveur des métiers et formations sanitaire et social a été réalisée et diffusée sur les réseaux sociaux afin de mettre en avant les opportunités de parcours de formation tout au long de la vie : <https://www.iledefrance.fr/formations-sanitaires-et-sociales-queelles-aides-financieres-pour-qui>

Réaliser et actualiser des travaux d'études sur les formations et les métiers.

De date à date, plusieurs études ont été menées par Défi Métiers pour améliorer le pilotage des formations en lien avec les besoins et les transformations de l'emploi, notamment :

- L'étude « Accompagnement des personnes handicapées en Ile-de-France : impact des mutations sur les besoins en professionnels », réalisée en 2017-2018.
- L'étude « Impact du vieillissement de la population et du développement des gérontechnologies sur les professionnels du sanitaire et social en Île-de-France », réalisée en 2018-2019.
- L'étude « Attractivité des formations du Sanitaire et social : Aide-soignant (AS) et Educateur de jeunes enfants (EJE) », réalisée en 2019, sans publication.

- L'étude « Carrière des aides-soignants et des infirmiers : durée d'exercice en Île-de-France », 2020, dont la synthèse des résultats est présentée dans le tableau ci-dessous. Et « Assistant de service social, conseiller en économie sociale et familiale, éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé » : durée des carrières dans le travail social en Île-de-France » 2021.
- L'étude « Carrière des aides-soignantes et infirmiers : durée d'exercice en Île-de-France » (2020), et « Assistant de service social, conseiller en économie sociale et familiale, éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé » : durée des carrières dans le travail social en Île-de-France » (2021), dont une synthèse des résultats est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 23 : Durée des carrières de quelques formations sanitaires et sociales : Evaluation réalisée à partir du recensement de population et basée sur les professionnels ayant quitté la région ou le métier entre 2011 et 2016

Formations	Île-de-France	France
Assistant de service social (ASS)	De 21 à 25 ans	De 29 à 33 ans
Conseiller en économie sociale familiale (CESF)	De 15 à 19 ans	De 12 à 16 ans
Educateur spécialisé (ES)	De 13 à 17 ans	De 24 à 28 ans
Infirmiers	De 10,5 et 14,5 ans*	De 16,5 à 20,5 ans*
Educateur de jeunes enfants (EJE)	De 5 à 9 ans	De 8 à 12 ans
Infirmiers	De 10,5 et 14,5 ans*	De 16,5 à 20,5 ans*

*après redressement à la suite de la projection réalisée à partir des données de la CNRACL (Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales)

- L'étude « Les organismes de formation sanitaires et sociales à l'épreuve du Covid », 2022.

Par ailleurs, dans le cadre du plan régional des ressources humaines en santé, la Région a copiloté le groupe partenarial d'observation avec l'ARS. Ce groupe s'est saisi en 2020 des sujets de la formation des manipulateurs en électroradiologie médicale, de celle des aides-soignants, puis en 2021 de la formation en soins infirmiers. Ces travaux ont permis un partage d'information et une aide à la décision sur l'évolution de l'offre de formation. Ainsi, l'offre de formation de manipulateur en électroradiologie médicale a été augmentée par la Région de +21% en 2022.

Axe 2 : Ajuster l'offre de formation aux besoins en emploi des territoires

Cet axe relève à la fois de l'aménagement du territoire et de la réponse aux besoins en emploi. L'offre de formation est aussi un moyen de répondre à la problématique des déserts médicaux, paramédicaux et sociaux, qui constituent un enjeu prioritaire de la politique régionale de santé. L'objectif visait à mettre en œuvre les préconisations d'évolution de la carte des formations pour répondre aux besoins en emploi et s'assurer de l'équilibre sur le territoire.

Mise en œuvre d'une nouvelle compétence dans le social

La Région, responsable des cartes de formation, est vigilante à ce que les formations soient accessibles sur l'ensemble du territoire francilien, en tenant compte de la diversité des densités de peuplement et de l'évolution du réseau de transports dans le cadre du Grand Paris, afin d'éviter une hyper concentration à Paris et en petite couronne. Les formations sanitaires et sociales sont bien représentées sur le territoire et sont donc accessibles, en proximité, y compris pour les formations post-bacs. C'est un moyen de lutter contre les déserts médicaux, paramédicaux et sociaux, et d'assurer l'accès à la formation pour tous les Franciliens. Pour ces raisons, la Région a veillé à rééquilibrer l'offre de formation dans des territoires moins dotés.

Durant le précédent schéma, une modification réglementaire importante confère de nouvelles compétences à la Région.

Le décret n°2017-537 du 13 avril 2017 relatif à l'agrément des établissements de formation pour dispenser une formation préparant à un diplôme de travail social désigne la Région comme pilote de l'offre des formations sociales.

Ainsi, la déclaration préalable délivrée par la DRIEETS est remplacée par un agrément délivré par la Région qui définit également les voies de formation et sources de financement associées.

La Région a mis en œuvre cette compétence sans moyen supplémentaire transféré de l'Etat.

Le règlement des agréments (social), adopté par délibération CR 2017-187 du 23 novembre 2017, fixe les critères de sélection et de qualité pour agréer les établissements dispensant des formations en travail social. Ce règlement assure l'instruction équitable des demandes d'agrément dans la cadre d'appels à projets et non plus au fil de l'eau, afin d'assurer un équilibre sur les territoires, et permettre à chacun de se porter candidat. Chaque demande est analysée en application des 3 critères : qualité co-instruite avec la DRIEETS et les rectorats pour les formations supérieures (volet pédagogique), équilibre territorial et diversité des financements prévus (Région, apprentissage, autres). Seules les demandes de places complémentaires, dans des centres de formation dispensant déjà la formation, lorsqu'elles sont inférieures à 10, sont examinées hors appels à projets (délibération CP020-289 du 1^{er} juillet 2020).

Pour mettre en œuvre la révision de la carte des formations en travail social conformément aux préconisations d'évolution de l'offre de formation du schéma 2016, six appels à projets pour délivrer les agréments des formations ont ainsi été lancés entre fin 2017 et 2020

Pour les demandes de places financées par la Région, l'analyse a en outre porté sur le coût de formation par étudiant et l'équilibre territorial de l'offre financée par la subvention régionale.

Les indicateurs portant sur l'accessibilité des formations ont été alimentés par l'Institut Paris Région (IPR) dont l'expertise a permis d'apporter les cartographies pertinentes pour l'analyse. Sur la période, la Région a rationalisé la carte des formations avec davantage de places financées pour la dépendance et une offre mieux répartie sur le territoire.

Tableau 24 : Evolution 2015-21 des capacités agréées à l'entrée en social

Formations du social	2015	2021	Evolution
AES	2 600	2 683	+3%
Assistant familial	365	420	+15%
Technicien de l'intervention sociale et familiale	199	135	-32%
Moniteur-éducateur	844	631	-25%
Conseiller en économie sociale familiale	264	306	+16%
Assistant de service social	770	575	-25%
Éducateur spécialisé	1 202	1 150	-4%
Éducateur technique spécialisé	65	20	-69%
Éducateur de jeunes enfants	769	839	+9%
Médiateur familial	125	88	-30%
CAFERUIS	527	589	-12%
CAFDES	127	85	-33%
Ingénierie sociale	185	100	-46%
Total SOCIAL	8 042	7 621	-5%

Source : Région Île-de-France

Ainsi, les préconisations visant les formations sociales ont été mises en œuvre. En tenant compte des effectifs et du taux de remplissage pouvant être amélioré, il s'agissait de diminuer le nombre de places agréées dans les formations pour améliorer le taux de remplissage et gagner en efficience.

Une application consolidée et assouplie dans le sanitaire

Pour les formations sanitaires, à l'instar des formations sociales, la Région s'est également dotée d'un règlement régional d'autorisation des formations paramédicales adopté par délibération CP 2019-119 du 19 mars 2019 puis modifié par la délibération CP 2020-122 du 4 mars 2020. Il comprend des critères et des indicateurs qualité. L'instruction des dossiers est partagée avec l'ARS et avec les rectorats pour les demandes portées par des lycées. Ce règlement prévoit plusieurs critères portant sur la qualité de l'offre de formation : la capacité à dispenser la formation, la mise en conformité des locaux (sécurité), les modalités pédagogiques, le partenariat avec les universités, l'information au public, la conformité des offres de stage. Ces critères qualité sont co-instruits avec l'ARS. Le règlement prévoit aussi d'autres critères comme l'équilibre territorial, le taux de remplissage et la viabilité financière de l'institut, instruits par la Région.

Entre 2016 et 2022, l'offre en rééducation a été augmentée, suite à deux appels à projets. Le premier lancé en 2018 pour la formation ergothérapeute a permis d'ouvrir un institut de formation dans les Yvelines de 40 places . Le second lancé en 2020 pour la formation masseur-kinésithérapeute a permis l'ouverture de 58 places en Seine-et-Marne à Meaux et à Fontainebleau et ainsi rééquilibrer l'offre de formation vers l'est de la région.

Un équilibre territorial maintenu en cas de fermeture de formations

Par ailleurs, pour conserver les capacités régionales de formation à la suite de fermetures ou de transferts de gestion des centres, la Région s'est employée à assurer le redéploiement des étudiants et des places de formation dans des centres de formation du même département.

- le maintien de l'école d'auxiliaire de puériculture Paul Strauss à Paris, reprise par Babilou
- le redéploiement des capacités de l'IFSI de Moisselles (95) dans les IFSI du Val d'Oise ;

- le redéploiement des capacités de l'Institut de formation Sociale des Yvelines à Buc Ressources (78).
- la reprise du lycée Rabelais par la Fondation Œuvre Croix Saint-Simon à Paris ;
- le transfert des capacités de l'Abbaye du Bord de Marne à l'INFA à Nogent-sur-Marne (94).

Afin de répondre aux besoins urgents de personnel lors de la crise sanitaire sur la formation en soins infirmiers et pour mettre en œuvre les nouvelles exigences réglementaires sur les formations aide-soignant et auxiliaire de puériculture, la Région a su rester souple agile en votant les dérogations au règlement régional nécessaires pour permettre, en urgence, les créations de places dans ces 3 formations.

Afin d'augmenter le nombre de personnes formées pour certains métiers en tension, le financement de la formation des demandeurs d'emploi a augmenté sur aide-soignant (+105 places) et sur auxiliaire de puériculture (+115 places) et dans le cadre d'un partenariat avec l'Etat sur le financement du plan régional d'investissement dans les compétences (+149 places d'aide-soignant et +122 places d'auxiliaire de puériculture).

Suite au Ségur de la Santé en 2020, la création massive de places pour la formation en soins infirmiers a été décidée, en lien avec l'Etat, avec le financement de nouvelles places à l'entrée en instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) d'ici 2023 : 243 nouvelles places en 2020, 362 en 2021 et 319 en 2022, qui se poursuivra en 2023 pour atteindre 1 079 places supplémentaires en première année d'IFSI, **soit une augmentation totale de 20% des capacités de formation de la Région.**

Tableau 25 : Evolution 2015-21 des capacités autorisées à l'entrée, en sanitaire

Formations du sanitaire	2015	2021	Evolution
Ambulancier	755	710	-6%
Aides-soignant	3 639	4 314	+19%
Auxiliaire de puériculture	2 451	2 731	+11%
Préparateur en pharmacie hospitalière	80	80	0%
Technicien de laboratoire médical	80	0	-100%
Pédicure podologue	385	385	0%
Manipulateur d'électro radiologie médicale	135	145	+7%
Ergothérapeute	170	210	+24%
Psychomotricien	390	390	0%
Infirmier DE	5 954	6 542	+10%
Infirmier puéricultrice	239	279	+17%
Infirmier anesthésiste	145	155	+7%
Infirmier bloc opératoire	120	100	-17%
Cadre de santé	492	480	-2%
Masseur-Kinésithérapeute	761	883	+16%
Sage-femme	137	144	+5%
Total SANITAIRE	15 933	17 548	+10%

Source : Région Île-de-France

La formation de technicien de laboratoire a fermé à l'initiative du seul centre de formation francilien qui la dispensait compte tenu de l'offre alternative existant en DTS et en IUT, menant aux mêmes emplois.

L'agrément des directeurs des instituts de formation du paramédical délivré par la Région vient compléter cette compétence régionale.

L'apprentissage : une perte de pilotage de l'offre de formation

Sur la période du schéma 2016-2022, les Régions ont perdu le pilotage de l'apprentissage. D'une part, la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel retire aux Régions leur chef de filat sur la carte des formations en apprentissage et le financement des centres de formation d'apprentis. Et d'autre part, pour les formations sanitaires et sociales²⁵, les capacités en apprentissage ne sont plus ni autorisées, ni agréées. La capacité de la Région à piloter l'offre de formation dans sa globalité est ainsi limitée alors que l'apprentissage est aujourd'hui plébiscité dans les formations en général.

Développement de la validation des acquis de l'expérience (VAE)

Le projet de loi portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi prévoit de réformer la VAE pour la rendre plus accessible et de renforcer l'accompagnement des candidats.

Un service public de la VAE devrait être créé pour développer les parcours de formation. La validation des acquis de l'expérience n'est pas directement pilotée par la Région.

Elle concerne environ près de 1 400 diplômés en 2021 (soit 8% du nombre total de diplômés). Elle se trouve contrainte par manque de jurys et par les longues durées de parcours. Il s'agit toutefois d'un dispositif de formation tout au long de la vie qui a fait ses preuves dans le secteur avec +9% de diplômés depuis 2015 (+7% dans le social avec 80% des VAE ; +18% dans le sanitaire).

La VAE n'est pas accessible pour toutes les formations (ex : infirmier, masseur-kinésithérapeute ...) et elle est très concentrée sur quelques-unes, notamment dans le social.

Tableau 26 : Principales formations du secteur accessibles par la voie de la VAE en 2021

Diplômés en 2021			
Principales formations concernées par la VAE	VAE	Total de diplômés (VAE + suites formation)	Part VAE / Total
Accompagnant éducatif et social	242	1 076	22%
Educateur spécialisé	392	1 075	36%
Moniteur éducateur	151	481	31%
Educateur de jeunes enfants	219	687	32%
Aide-soignant	126	3 285	4%
Auxiliaire de puériculture	134	2 215	6%
Autres	121	8 646	1%
Total FSS	1 385	17 465	8%

Sources : Drieets et Siec

8% de l'ensemble des 17 465 diplômés du secteur en 2021 l'ont été par la VAE. Toutefois, cette part atteint plus de 30% pour les formations de moniteur éducateur, éducateur de jeunes enfants et éducateur spécialisé. Elle atteint 22% pour la formation accompagnant

²⁵ Arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

éducatif et social. Elle est beaucoup plus faible dans le sanitaire avec 4% pour la formation aide-soignant et 6% pour celle d'auxiliaire de puériculture.

Les médiateurs de lutte anti-covid : un exemple d'adaptation de l'offre de formation aux besoins des territoires

Au pic de la crise sanitaire, et en collaboration avec l'ARS et la Croix-Rouge française, la formation de médiateur de lutte anti-covid a été créée pour permettre le renforcement du personnel dans les barnums de dépistage et pharmacies réalisant des tests partout sur le territoire. Destinée à former des médiateurs pour réaliser les prélèvements nasopharyngés et mener des actions de prévention auprès de la population, cette formation a été mise en œuvre par 15 IFSI volontaires en 2021.

Une fois formés, les médiateurs sont alors qualifiés pour effectuer des dépistages, sensibiliser en délivrant des messages de prévention (gestes barrières, consignes d'isolement, informations liées au covid), identifier les personnes contacts, réaliser des prélèvements nasopharyngés, oropharyngés et salivaires et pour analyser les tests antigéniques.

La Région a entièrement financé de manière volontariste les IFSI afin d'assurer la gratuité totale de la formation. En 2021, plus de 1 120 médiateurs ont été formés. En 2022, le dispositif est reconduit avec 3 IFSI volontaires.

Axe 3 : améliorer la gestion des centres de formation, développer la qualité de la formation, l'innovation et la recherche

En matière de gestion des centres de formation financés par la Région, entre 2016 et 2022, deux conventions d'objectifs et de moyens ont été signées avec chaque organisme de formation du sanitaire et du social.

Consolider les conventions d'objectifs et de moyens

Chaque nouvelle contractualisation, d'une durée de 3 ans, fait l'objet d'une concertation avec les établissements en amont de la définition d'une convention type. Celle-ci définit la relation entre la Région et les établissements et établit les principes du financement du fonctionnement. La subvention est discutée et ajustée par un dialogue de gestion annuel individualisé. Il repose sur des indicateurs (coût de formation, taux de remplissage ...) communs à tous les centres financés, dans une logique de progression et de meilleure utilisation des fonds publics.

Durant cette période, l'adoption de la mise en œuvre du service public régional de la formation (délibération CR 225-16 du 14 décembre 2016) a permis d'assurer la gratuité des formations de niveau 3 et 4 pour l'ensemble des apprenants ne disposant d'aucun titre, diplôme ou certification, quel que soient leurs parcours et statuts. De même, l'exonération de droits d'inscription pour les étudiants boursiers a été affirmée.

La convention fixe les critères de prise en charge des coûts de formation par la Région des élèves et étudiants en formation selon leur statut à l'entrée en formation. La subvention régionale de fonctionnement sert au financement des centres de formation et permet d'assurer la prise en charge des coûts de formation pour les élèves et étudiants qui remplissent les critères. Ces critères traduisent l'étendue du périmètre d'intervention de la Région centré sur la formation initiale et les demandeurs d'emploi. Ils peuvent évoluer pour tenir compte de l'évolution des profils des apprenants et de la variété des cursus portés par les établissements de formation.

Ainsi, dans la convention d'objectifs et de moyens en vigueur, au-delà de la formation initiale et des demandeurs d'emplois sous certaines conditions, la Région prend en charge le financement de la formation des étudiants en « passerelles ²⁶» et en poursuite d'étude pour les formations paramédicales répondant aux critères d'éligibilité de la Région.

Et les élèves aide-soignant et auxiliaire de puériculture issus d'un bac pro ASSP (accompagnement en soins et services aux personnes) ou d'un CAP AEPE (accompagnant éducatif petite enfance) peuvent être financés par la Région même s'ils suivent un parcours partiel de formation, au même titre que les élèves en formation continue.

Le conventionnement triennal précédent arrivait à terme fin 2017, une convention d'objectifs et de moyens (COM) type pour la période 2018-2020 (prolongée jusqu'en 2021 compte tenu de la crise sanitaire), a été adoptée par délibération n° CP 2017-579 du 22 novembre 2017.

Le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens en 2021, adopté par délibération n° CP 2021-449 du 19 novembre 2021, permet d'introduire de nouvelles orientations pour 2022-2024 telles que la refonte élargie du dispositif de rémunération des stagiaires de la formation professionnelle²⁷, la simplification des critères d'éligibilité au financement régional dans l'objectif d'une plus grande lisibilité, et l'actualisation des obligations des organismes à l'égard des étudiants et de la Région.

Par ailleurs, du fait des nouvelles réglementations, les organismes de formation sont contraints par de nouvelles obligations réglementaires telles que la certification qualité QUALIOPI, la protection des données à caractère personnel (RGPD), ou encore la remontée des données des apprenants (AGORA via SOLSTISS).

Renforcer le contrôle et le pilotage

Afin de s'assurer de la conformité des actions de formation dispensées dans la COM, la Région a réalisé des actions d'audit, d'inspection et de contrôle. Sur la période du schéma, 14 audits ont été menés :

- 9 dans les organismes de formation du secteur sanitaire ;
- 5 dans les organismes de formation du secteur social.

De plus, des inspections conjointes, avec l'ARS dans le sanitaire, et avec la DRIEETS dans le social, ont été conduites.

Depuis la campagne budgétaire 2020, la Région s'est dotée d'un nouvel outil de suivi financier interrégional Solsiss pour améliorer le pilotage. Ce dernier permet d'extraire plus facilement les données pédagogiques et financières des centres de formation financés au titre de la convention d'objectifs et de moyens et d'alimenter des indicateurs de suivi.

Universitarisation des formations : un processus national progressif

L'universitarisation des formations est engagée depuis 2009 pour la formation en soins infirmiers et la formation de sage-femme. Cette universitarisation mise en place à partir de 2018 dans le social s'est principalement construite sur la base des partenariats universitaires qui préexistaient.

²⁶ Les textes réglementaires précisent cette notion pour certaines formations. La passerelle offre la possibilité d'entrer en formation sur dossier en plus de la capacité d'accueil autorisée. De plus, elle peut permettre des dispenses de modules de formation. Exemple : article 25 de l'arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute.

²⁷ La rémunération de la formation professionnelle est une prise en charge pour les stagiaires non indemnisés par Pôle emploi et positionnés sur une place financée par la Région.

Depuis 2009, les formations paramédicales post-bacs ont été successivement universitarisées²⁸. Des conventions de partenariats ont été signées entre chaque institut de formation, une université et la Région. Les six universités ayant une composante santé y sont engagées.

Ces conventions déterminent les modalités de participation de l'université à la formation (coordination universitaire, cours magistraux ...) et les conditions d'accès des étudiants aux services universitaires.

Dans le travail social, la réingénierie des formations des cinq diplômes de niveau 6 (assistant de service social, éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé, éducateur de jeunes enfants, conseiller en économie sociale et familiale) est en place depuis 2018. Les premières promotions diplômées avec le grade de licence, l'ont été en 2021.

Tous les établissements de formation agréés pour une formation de niveau 6 ont ainsi signé une convention bilatérale avec une université afin d'assurer le partenariat et l'obtention du grade. Contrairement au sanitaire, la Région n'est pas partie prenante à cette convention. Ce partenariat est validé par le rectorat et la DRIETS, afin que la Région académique délivre une autorisation d'ouverture nécessaire pour que la Région puisse agréer la formation.

Les conventions signées prévoient souvent des doubles cursus avec une autre licence (sociologie ou sciences de l'éducation).

Améliorer la qualité des formations : mise en œuvre de « Qualiopi »

La délivrance des agréments et des autorisations doit permettre de garantir au bénéficiaire un niveau de qualité de la formation délivrée conforme au référentiel national. Sur la durée du schéma 2016-2022, la qualité a été systématiquement un des trois critères utilisés dans la révision des agréments en travail social et dans les appels à projets de développement de l'offre du sanitaire. Ces critères de qualité distinguaient une partie (réglementaire et organisation de la formation) validée par l'ARS ou la DRIETS en fonction de leurs compétences respectives et une partie instruite par la Région sur un ensemble de critères complémentaires en cohérence avec les critères validés par le ministère en charge du travail et de la formation professionnelle.

De plus, l'installation de Datadock en 2017 visait à assurer le référencement des organismes de formations répondant à des critères qualité et à en assurer le contrôle pour les financeurs.

Puis, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel et ses décrets d'application prévoyaient une entrée en vigueur de la certification « Qualiopi »²⁹ le 1^{er} janvier 2022 pour les prestataires de formation souhaitant mobiliser des fonds publics ou mutualisés.

²⁸ Aujourd'hui, les formations suivantes sont universitarisées :

- infirmier, ergothérapeute, psychomotricien, manipulateur d'électroradiologie médicale et pédicure podologue, toutes reconnues au grade licence.
- infirmier anesthésiste, masseur-kinésithérapeute et sage-femme, au niveau master.

De plus, la formation infirmier de bloc opératoire est en cours d'universitarisation.

²⁹ décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle. Cette certification, fondée sur un référentiel national qualité (RNQ), atteste la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences. Elle concerne tous les prestataires de formation intervenant sur des fonds publics ou mutualisés.

21 organismes certificateurs sont autorisés à auditer les centres de formation et 7 instances chargées de leur labellisation sont autorisées à la délivrer.

La certification prévoit 7 critères, dont les conditions d'information sur les prestations, ses délais et résultats ; l'identification des objectifs de la prestation et son adaptation aux publics..., la qualification des personnels ...

Ces critères se sont ajoutés à ceux existants pour délivrer les agréments et autorisations.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, tous les centres de formation du secteur sanitaire et social bénéficiant d'une autorisation ou d'un agrément délivré par la Région Île-de-France sont labellisés Qualiopi. La Région a soutenu par une subvention d'un montant forfaitaire de 4 000 € tous les centres de formation qu'elle finance en convention d'objectifs et de moyens pour les accompagner jusqu'à la certification.

Définir des critères et indicateurs de qualité et dresser un état des lieux des normes de sécurité, accessibilité et performance énergétique des bâtiments dans le sanitaire

Faute de clarification de la compétence investissement par l'Etat, le schéma prévoyait également d'établir un état des lieux relatif au respect des normes de sécurité, d'accessibilité, et de performance énergétique dans les centres de formations sanitaires financés par la Région.

Le diagnostic a été réalisé auprès de 59 sites de formation sanitaire entre juin 2017 et janvier 2018. Il a relevé de nombreux travaux à réaliser pour un montant total de près de 30 M€, dont 10% de travaux urgents pour lesquels la Région a mis en place, de façon volontariste, un dispositif de soutien régional "fonds d'urgence". Grâce à ce dispositif, entre 2018-2020, 26 projets ont été financés à près de 80%, avec un montant total engagé par la Région de 430 K€. En 2020, ce dispositif a été utilisé pour permettre aux organismes de s'adapter rapidement aux nouvelles mesures de sécurité sanitaire (parois plexiglass, achats de bornes de gel ...).

La Région a souhaité aller bien plus loin pour accompagner le besoin en personnels paramédicaux et répondre à la nécessité de développer une offre de formation de qualité (en lien avec les hausses de places portant sur infirmier de +20% prévus en 2023), bien qu'elle n'ait pas la compétence sur les investissements dans le sanitaire. La Région a ainsi décidé d'engager un plan massif et ambitieux de rénovation des écoles et instituts de formations sanitaires de 60 M€ pour les années 2021 et 2022. Le 1^{er} appel à projets a été ouvert en mai 2021, avec une priorité donnée aux IFSI dont les projets permettaient un accroissement de la capacité ou une amélioration des conditions d'accueil des étudiants, en matière de sécurité, d'accessibilité (rampes d'accès, ascenseurs ...) et de performance énergétique. Le second a été lancé début 2022. Au total 40 opérations immobilières ont été subventionnées sur tous les territoires (détail en annexe 8) dont 27 en 2021 et 13 en 2022 pour un montant total de plus de 58 M€. La participation régionale varie de 70 à 100 % du coût des projets en fonction notamment des ressources propres des établissements.

Introduire des innovations pédagogiques adaptées aux nouvelles réalités des métiers

La simulation à l'université et en IFSI

La Région a porté un plan d'équipement des centres de formation du sanitaire et du social, principalement axé sur la simulation en santé³⁰ pour le sanitaire.

³⁰ La simulation en santé correspond « à l'utilisation d'un matériel (comme un mannequin ou un simulateur procédural), de la réalité virtuelle ou d'un patient standardisé, pour reproduire des situations ou des environnements de soins, pour enseigner des procédures diagnostiques et thérapeutiques et permettre de répéter des processus, des situations cliniques ou des prises de décision par un professionnel de santé ou une équipe de professionnels

Un état des lieux portant sur la mise en œuvre de simulation a été réalisé par la Région en 2018. Il révélait notamment pour le niveau haute-fidélité à l'université une saturation des plateformes universitaires, une disparité des installations entre universités, des problématiques organisationnelles, de coûts, et de disponibilité des professeurs des universités praticiens hospitaliers (PUPH) pour les animer. La cartographie des salles équipées en simulation démontrait des problématiques d'éloignement de certains IFSI par rapport à ces plateformes, avec notamment un déficit dans l'est francilien.

C'est pourquoi, la Région a adopté un dispositif de soutien régional, combinant à la fois aide en équipement et en fonctionnement par 2 appels à projets en 2019 et 2020. L'objectif consistait à mutualiser les salles « haute-fidélité » des IFSI et universités dans une logique de maillage du territoire et de travail en équipe pluridisciplinaire avec les étudiants en médecine. 7 projets ont été soutenus dans ce cadre en 2019 et 2020 pour répondre à cet objectif, pour un montant adopté de subvention régionale de 1,4 M€.

Hors simulation haute-fidélité à l'université, la Région a développé la simulation en institut de formation. De 2016 à 2021, elle a ainsi soutenu 47 projets pour près de 0,850 M€.

L'ARS consacre aussi des crédits du fonds d'intervention régional à la simulation, avec une visée interdisciplinaire, correspondant à celle instaurée par la Région en 2019 et 2020. Il avait été proposé par la Région d'articuler les appels à projets de la Région avec ceux de l'ARS, pour gagner en efficacité.

Autres projets d'équipements

Tableau 27 : Nombre de projets d'équipement cofinancés par la Région

Nombre de projets	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Social : équipement	13	23	15	21	26	15	11	124
Social : investissement	12	20	10	7	9	5	4	67
Sanitaire : équipement	29	16	17	18	28	33	22	163
FSS : sécurisation	24	27	6	9	11	9	5	91
Fonds d'urgence (sanitaire)	0	0	21	6	4	0	0	31
Total	78	86	69	61	78	62	42	476

Source : Région Île-de-France

Ainsi, Depuis 2016 , plus de 120 projets d'équipements et près de 70 projets d'investissement ont été cofinancés par la Région dans le social, et ; plus de 160 projets d'équipements dans le sanitaire

Il s'agit des politiques publiques liées à la compétence régionale : équipement dans le sanitaire et le social, investissement dans le social, auxquelles se sont ajoutés deux volets :

- la sécurisation des écoles et instituts : besoins d'équipement des centres de formations en système de vidéosurveillance, badgeuses pour contrôler les entrées...
- le fonds d'urgence investissement , développé plus haut.

Les projets d'équipement portent en général sur de l'informatique à renouveler ou à adapter aux nouveaux besoins d'enseignement à distance et d'espaces numériques de travail (ordinateurs, tablettes, tableaux numériques interactifs, visio-conférence...) et sur du mobilier. Le développement de la simulation en santé a été particulièrement soutenu.

Pour certains IFSI, ces projets sont directement liés à l'accueil d'étudiants infirmiers supplémentaires dans le cadre de l'augmentation de l'offre du Ségur de la santé accompagnés par la Région.

Soutenir le développement des innovations pédagogiques

Outre le dispositif régional de soutien aux équipements du sanitaire (avec et hors simulation) et du social évoqué ci-dessus, des centres de formation du secteur ont bénéficié du dispositif régional des trophées du numérique, dans l'enseignement supérieur – les trophées, « Ed tech », visant à permettre à toutes les entités des campus franciliens (enseignants, étudiants, techniciens, administratifs) de concrétiser des projets d'usage numérique. 4 appels à projets ont été lancés par la Région de 2017 à 2020. Ils ont permis de soutenir 43 projets (sur 79 sollicités) pour un budget affecté de 2,731 M€. 4 centres FSS ont été lauréats pour un montant d'aide régionale de 0,306 M€.

Soutenir les centres de formation pendant la période de crise sanitaire

En fonctionnement : des aides exceptionnelles ont été versées aux organismes de formation en 2020 pour faire face aux nouvelles dépenses exceptionnelles à hauteur de 0,759 M€ pour les écoles et instituts du sanitaire et 0,280 M€ pour les centres de formation du social.

En équipement : la Région a financé en 2020 des équipements sanitaires (distributeurs de gel hydroalcoolique, parois de protection...) dans le cadre des appels à projet.

Encourager les relations entre centres de formation et laboratoires de recherche

La recherche dans le secteur est promue et encouragée en lien notamment avec les projets des domaines d'intérêt majeur (DIM) soutenus par la Région sur la période 2017-2021.

Dans le cadre du financement régional du DIM « longévité et vieillissement » porté par Géron dif (le Gérontopôle francilien) et financé par des crédits « recherche » de la Région, de nombreuses actions de valorisation du secteur ont été conduites : une étude sur les appartements pédagogiques domotisés en lien avec le projet de la fondation Institut national de formation et d'application a été réalisée en 2018. Près de 60 actions de communication ont été menées ; 41 actions de formation et sensibilisation au secteur du grand âge, associé parfois à de la recherche avec l'utilisation de simulateurs de vieillissement.

Axe 4 : Soutenir les publics en formation

La Région verse les bourses sur critères sociaux pour les élèves et les étudiants des formations sanitaires et sociales à l'instar des CROUS pour les étudiants de l'enseignement supérieur. Au-delà de cette compétence, la Région a également créé un fonds régional d'aide sociale (FRAS) pour les apprenants en difficulté financière mais qui ne sont pas éligibles aux bourses. Par ailleurs, d'autres dispositifs de soutien aux apprenants ont été mis en place ces dernières années afin de répondre aux enjeux du secteur et de fidéliser les jeunes diplômés en Île-de-France.

Les objectifs du précédent schéma s'articulent autour de ces différentes thématiques.

Maintenir les bourses au niveau de celles de l'enseignement supérieur

Pour les étudiants en formation sanitaire post bac, les bourses régionales sont systématiquement alignées sur celles de l'enseignement supérieur depuis le 1^{er} janvier 2017. Elles sont également revalorisées au même rythme que les bourses de l'enseignement supérieur. La Région a souhaité appliquer également, de manière volontariste, cette règle à tous les élèves et étudiants qu'ils soient élèves en formation infra-bac ou étudiants des formations du secteur social. De plus, la Région a maintenu des points de charges supplémentaires liés au handicap et aux familles monoparentales. Tous les étudiants ayant des dossiers complets perçoivent leur premier versement en septembre.

Par ailleurs, afin d'assurer que les boursiers n'aient aucune rupture de versement et puissent faire face à leurs dépenses durant l'été, la Région verse les bourses sur 12 mois.

La dématérialisation totale de la demande de bourses et de FRAS est effective depuis septembre 2018. Elle concerne le dépôt des pièces justificatives, les échanges entre le demandeurs et l'administration et l'envoi des notifications de décisions. Elle a permis de réduire fortement les délais d'échanges et de prise de décision. Pour plus de transparence, l'étudiant dispose d'une information actualisée du suivi de l'avancement de l'instruction de son dossier par la Région.

Le centre d'appels dédié assure le lien avec les élèves et étudiants et leur famille et répond à leurs interrogations afin de faciliter le dépôt des dossiers. En septembre 2021, la réalisation d'un tutoriel vidéo sur la demande de bourse complète l'information accessible aux étudiants : <https://iledefrance.fr/fss> et les accompagne dans les étapes d'inscription en ligne.

Sur le FRAS, pour pallier les difficultés d'accès au numérique de certains élèves, l'école peut déposer des pièces justificatives sur le dossier de l'étudiant et, si besoin, finaliser le dépôt des documents.

Par ailleurs, depuis septembre 2020, la Région délivre des avis de bourse conditionnels entre l'ouverture de la campagne (mai) et la rentrée universitaire (début septembre) permettant aux élèves et étudiants de disposer d'un premier niveau d'information sur la possibilité d'obtenir une bourse pendant leur formation et de prétendre à l'exonération de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC). Cet avis est délivré au regard des informations fournies par l'étudiant confirmées par les pièces justificatives. A compter du 1^{er} septembre, une fois que l'école a confirmé l'entrée en formation de l'étudiant, la Région peut alors délivrer une notification définitive et verser la bourse.

Ainsi, en octobre 2022, 8 243 dossiers avaient été notifiés contre 2 845 au même moment en 2019.

Garantir les mêmes droits aux apprenants des formations sanitaires et sociales qu'aux autres étudiants du supérieur

Cet objectif ne se limite pas aux bourses mais englobe également le champ du logement et de la restauration.

Logement :

La Région dispose d'une convention de partenariat avec l'Etat relative au financement du logement des jeunes et des étudiants dont le renouvellement a été approuvé par délibération n° CR 2021-054 du 23 septembre 2021. Elle permet d'obtenir le maintien en Île-de-France, à titre dérogatoire, des agréments de logements sociaux pour étudiants de type PLUS (financés par le Prêt Locatif à Usage Social) et non uniquement en PLS (financés par le Prêt Locatif Social, attribués aux candidats locataires ne pouvant prétendre aux locations HLM, mais disposant de revenus insuffisants pour se loger dans le parc locatif privé), afin d'offrir des niveaux de loyers plus accessibles.

Depuis 2016, la Région a accompagné financièrement la création de plus de 10 500 nouvelles places en résidences conventionnées pour étudiants subventionnées à hauteur de 66,572 M€, ainsi que la création de foyers de jeunes travailleurs et de résidences sociales jeunes actifs qui peuvent accueillir jusqu'à 20% d'étudiants y compris en formations sanitaires et sociales, à hauteur de 1 802 nouvelles places pour un montant total de subvention de 21,269 M€. La Région poursuit son soutien financier pour la création de résidences universitaires, via des subventions forfaitaires maximum variant entre 4 600 € et 12 000 € par place.

Enfin, la Région est engagée, ainsi que l'ARS, pour la création de logements destinés aux professionnels de santé afin de les fidéliser sur le territoire.

Fidéliser les diplômés en Île-de-France à la sortie de la formation

Pour fidéliser les étudiants sur le territoire, la Région a créé des bourses d'aide à l'installation des étudiants en formation kinésithérapie et en maïeutique. Pendant leurs deux dernières années d'études, en contrepartie d'une installation dans un territoire carencé, les étudiants perçoivent une bourse d'étude de 8 400 € par an soit 700 € par mois financée par la Région et qui peut être complétée par une collectivité locale à hauteur de 300 € par mois. Depuis 2016, près de 1 M€ a été consacré à ce dispositif pour 53 contrats avec des masseurs-kinésithérapeutes et 9 contrats avec des sage-femmes, surtout sur les 3 dernières années.

Dans le même objectif de fidélisation, depuis septembre 2022, la Région a rendu possible, pour les étudiants du sanitaire, le cumul de la bourse régionale sur critères sociaux et du contrat d'allocation d'études de l'ARS. Cette mesure permet aux étudiants désireux de s'engager 18 mois avec un établissement francilien de percevoir une allocation de 9 600 € pour les infirmiers, aides-soignants, masseurs-kinésithérapeutes, éducateurs spécialisés, 10 800 € pour les sage-femmes en plus de leur bourse d'étude sur critères sociaux.

A titre d'exemple, un étudiant boursier échelon 7 en formation éducateur spécialisé s'engageant dans un contrat d'allocation études de l'ARS percevra 14 965 € dont 11 365 € sur sa dernière année d'études : 5 965 € au titre de la bourse régionale, versés mensuellement pendant l'année de formation, et 5 400 € d'allocation d'étude de l'ARS versés pendant ses études et 3 600 € versés à la fin la période d'engagement.

Soutenir les élèves et étudiants pendant la crise sanitaire

Pendant la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid et pour valoriser l'engagement sans faille des élèves et étudiants auprès des professionnels au plus dur de la crise au printemps 2020, la Région a créé une aide régionale exceptionnelle. Elle était destinée aux étudiants en soins infirmiers et aux élèves aides-soignants inscrits dans un institut de formation francilien, présents en stage dans un établissement de santé public ou privé ou dans un établissement médico-social durant le premier confinement, entre le 12 mars et le 11 mai 2020.

L'aide calculée (y compris les indemnités de stage réglementaires) était de :

- 1 300 € par mois pour les étudiants infirmiers inscrits en 1^{ère} année de formation
- 1 500 € par mois, pour ceux inscrits en 2^{ème} et 3^{ème} année de formation
- 1 000 € net par mois, pour les élèves aides-soignants

Au total, un montant 18 M€ a été octroyé par la Région pour 13 856 élèves et étudiants, dont près de 16 M€ pour 12 233 étudiants infirmiers et plus d'1 M€ pour 1 623 élèves aides-soignants.

Dans cette période, un chèque numérique d'une valeur de 100 € a également été versé par la Région pour soutenir l'achat d'équipement informatique de tous les étudiants boursiers entrant en 1^{ère} année dans une formation du supérieur pour les rentrées de septembre 2020 et février 2021. 4 198 étudiants en formation sanitaire et sociale en ont bénéficié.

Améliorer la représentation des étudiants

Les élèves et étudiants ont été associés tout au long du schéma aux différents groupes de travail soit par les représentants des fédérations (fédération nationale des étudiants en sciences infirmières (FNESI), et fédération nationale des étudiants en kinésithérapie (FNEK) soit en direct (étudiants du social, élèves aide-soignant et auxiliaire de puériculture). Ils ont animé des travaux dans le cadre du schéma et dans le cadre de travaux sur le service public régional de l'orientation.

Axe 5 : piloter et animer le schéma

Le SRFSS précédent prévoyait plusieurs instances de suivi du schéma, moments importants pour rendre compte de l'action régionale et partager avec les partenaires.

Il était prévu la présentation d'un bilan annuel en comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP). Ce bilan a été effectué à 3 reprises en 2017, 2019 et 2020. En outre, un bilan de la partie FSS du CPRDFOP a été réalisé avec un groupe du CREFOP le 6 avril 2022.

Par ailleurs, 3 niveaux de gouvernance étaient envisagés :

- Un comité de pilotage resserré avec l'ARS et la DRIETS, réuni 2 fois par an. Une réunion par an a été organisée de 2017 à 2020. Depuis la crise sanitaire, des réunions plus régulières se sont tenues : hebdomadaires, puis bimensuelles au niveau technique. Puis, dans le contexte d'élaboration de ce schéma, deux réunions se sont tenues en 2022 : au printemps durant la démarche de révision, puis à l'automne pour présenter et discuter la synthèse des propositions des groupes de travail et le projet de nouveau schéma.
- Un comité de suivi, à réunir tous les 2 ans ou en tant que de besoin. Il a fait l'objet de deux réunions : en novembre 2018 et en juin 2019, copiloté avec l'ARS et la DRIETS et dédié aux enjeux d'attractivité.
- Un comité plénier, réunissant l'ensemble des partenaires. Il a fait l'objet d'une réunion présentation du schéma le 16 mars 2017. Puis, il a été réuni à deux reprises lors de la démarche de révision en 2022 : en février 2022 pour présenter la démarche et en 23 mai 2022 pour la présentation des premiers bilans interne et externe, réunions qui ont été animées par la Vice-présidente.

Par ailleurs, six groupes de travail étaient prévus, trois se sont tenus sur la durée du SRFSS :

- Le groupe portant sur le financement s'est réuni en début de SRFSS, a été interrompu avec la mise en place de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel instaurant notamment le compte personnel de formation (CPF), puis repris, notamment avec l'OPCO santé, Transition Pro, l'AGEFIPH et le conseil en évolution professionnelle (CEP) pour les articulations de financement des salariés en formation IDE en 2^{ème} et 3^{ème} année.
- Le groupe relatif à la carte des formations s'est d'abord réuni en interne à la Région (avec les directions des lycées et de l'apprentissage) en 2017 pour harmoniser les procédures. Puis, il s'est consacré à la mise en œuvre des agréments du social, avec UNAFORIS, la DRIETS et les académies jusqu'à 2022.
- Le groupe vie éducative et étudiants a fait l'objet de 7 rencontres entre 2017 à 2019, portant sur la dématérialisation des bourses, la communication, l'implication dans ORIANE, la question du traitement du logement, les trophées FSS et l'attractivité de certaines formations. Ils ont été interrompus par la crise sanitaire. En outre, des points bilatéraux ont pu être organisés avec la FNEK et la FNESI et les CROUS.
- Le groupe innovation numérique simulation s'est d'abord réuni à propos de la politique de simulation en santé en juin 2018, puis de 2019 à 2022 pour la mise en place du système d'information et de gestion SOLSTISS.
- Le groupe universitarisation et évolutions institutionnelles s'est réuni tout au long du schéma sur les formations masseur-kinésithérapeute et infirmier et le travail social, à chaque fois avec les acteurs respectivement concernés.

- Le groupe observation prospective formation emploi s'est réuni en 2017 pour un panorama général, puis à 4 reprises dans le cadre du suivi d'études commandées à Défi-Métiers, avant de se rattacher au groupe « observation » copiloté avec l'ARS dans le cadre du plan des ressources humaines en santé réunis 4 fois à propos des formations de radiologie médicale, aide-soignant et Infirmier.

Annexe 11 : liste des tableaux

- Tableau 1 : Evolution des capacités à l'entrée en formation, des effectifs totaux et des diplômés en 2007-2013 et 2019 P. 16
- Tableau 2 : Evolution des effectifs dans les secteurs d'activité sanitaire et social P. 20
- Tableau 3 : Taux d'équipement en places pour les personnes en situation de handicap (pour 1000 jeunes de moins de 20 ans) P. 21
- Tableau 4 : Part des recrutements envisagés comme difficiles par année et famille de métiers (FAP) P. 22
- Tableau 5 : Capacités à l'entrée en formations du secteur sanitaire, de 2015 à 2021 P. 26
- Tableau 6 : Capacités à l'entrée en formations du secteur social, de 2015 à 2021 P. 27
- Tableau 7 : Evolution du taux de réussite dans le social P. 29
- Tableau 8 : Evolution des taux de réussite dans le sanitaire P. 29
- Tableau 9 : Evolution de la déperdition de la formation infirmier, par promotion et année de formation, de la promo 2014 à la promo 2020 P. 31
- Tableau 10 : Etat 2021 des diplômés (hors VAE) rapporté aux capacités de formation (nombre de places à l'entrée) P. 36
- Tableau 11 : Evolution 2016-2022 du budget de la Région Île-de-France consacré au secteur des formations sanitaires et sociales P. 37
- Tableau 12 : Evolution 2016-22 du budget régional d'équipement et investissement en lien avec les compétences de la Région (hors Ségur) P. 37
- Tableau 13 : Part des effectifs financés par la Région (subvention régionale de fonctionnement) sur le total, sanitaire 2020 P. 39
- Tableau 14 : Part des effectifs financés par la Région (subvention régionale de fonctionnement) sur le total, social 2020 P. 39
- Tableau 15 : Evolution récente des taux de déperdition pour quelques formations P. 42
- Tableau 16 : Evolution 2016-21 du nombre et de la part de boursiers par formation P. 44
- Tableau 17 : Evolution 2016-21 du nombre de demandes de bourse instruites, du nombre de boursiers en sanitaire, social et total, ainsi que du montant moyen d'une bourse P. 45
- Tableau 18 : Nombre de bourses versées par rentrée P. 45
- Tableau 19 : Part des boursiers sur l'effectif éligible dans les FSS en 2020 P. 56
- Tableau 20 : Programmation de hausse de places, pour la formation en soins infirmiers, prévue dans le cadre du Ségur P. 71
- Tableau 21 : Préconisations d'évolution de l'offre de formation pour le sanitaire P. 73
- Tableau 22 : Préconisations d'évolution de l'offre de formation pour le social P. 74
- Tableau 23 : Durée des carrières de quelques formations sanitaires et sociales P. 92
- Tableau 24 : Evolution 2015-21 des capacités agréées à l'entrée en social P. 94
- Tableau 25 : Evolution 2015-21 des capacités autorisées à l'entrée, en sanitaire P. 95
- Tableau 26 : Principales formations accessibles par la voie de la VAE en 2021 P. 96
- Tableau 27 : Nombre de projets d'équipement cofinancés par la Région P. 101

Annexe 12 : liste des cartes, figures et graphiques

- 1 : Carte des sites de formation sanitaire autorisés en 2022 en Île-de-France P. 11
- 2 : Carte des sites de formation agréés en travail social en 2022 en Île-de-France P. 11
- 3 : Les compétences obligatoires de la Région dans les FSS P. 13
- 4 : Financements mobilisables des coûts de formation selon le statut : élève et étudiant, demandeur d'emploi, salarié, en parcours complet de formation P. 15
- 5 : Part des recrutements anticipés comme difficiles en Ile-de-France, 2013-21 P. 22
- 6 : Evolution du taux d'attractivité (social, sanitaire et ensemble) de 2015 à 2020 P. 27
- 7 : Evolution 2015-2020 des capacités à l'entrée, effectifs en 1ère année et diplômés hors VAE, pour l'ensemble des formations sociales P. 28
- 8 : Evolution 2015-2020 des capacités à l'entrée, effectifs en 1ère année et diplômés hors VAE, pour l'ensemble des formations sanitaires P. 29
- 9 : Evolution 2015-2020 des capacités à l'entrée, effectifs en 1ère année et nombre de diplômés hors VAE, pour la formation en soins infirmiers P. 30
- 10 : Evolution 2015-2020 des capacités à l'entrée, effectifs en 1ère année et diplômés hors VAE pour la formation aide-soignant P. 32
- 11 : Evolution 2015-2020 des capacités à l'entrée, effectifs en 1ère année et nombre de diplômés hors VAE, pour la formation auxiliaire de puériculture P. 32
- 12 : Evolution 2015-2020 des capacités à l'entrée, effectifs en 1ère année et diplômés hors VAE, pour la formation masseur-kinésithérapeute P. 33
- 13 : Evolution 2015-2020 des capacités à l'entrée, effectifs en 1ère année et nombre de diplômés hors VAE, pour la formation accompagnant éducatif et social P. 34
- 14 : Evolution 2015-2020 des capacités à l'entrée, effectifs en 1ère année et nombre de diplômés hors VAE, pour la formation éducateur spécialisé P. 34
- 15 : Evolution 2015-2020 des capacités à l'entrée, effectifs en 1ère année et nombre de diplômés hors VAE, pour la formation éducateur de jeunes enfants P. 35
- 16 : Evolution 2015-2020 des capacités à l'entrée, effectifs en 1ère année et nombre de diplômés hors VAE, pour la formation assistant de service social P. 35
- 17 : Evolution 2016-2021 des effectifs financés par la Région et subventions de fonctionnement correspondantes attribuées aux centres de formation sociale P. 40
- 18 : Evolution 2016-2021 des effectifs financés par la Région et subventions de fonctionnement correspondantes attribuées aux centres de formation sanitaire P. 40
- 19 : Evolution des effectifs selon les types financements (en fonctionnement) P. 41
- 20 : : Evolution 2015-2021 des demandes de bourses et du nombre de boursiers P. 43
- 21 : Evolution du nombre de boursiers par échelon entre 2015 et 2021 P. 46
- 22 : Evolution du nombre de boursiers et du budget régional dédié P. 46
- 23 : Evolution des demandes et des bénéficiaires du FRAS entre 2015 et 2021 P. 47



Région Île-de-France
2, rue Simone- Veil
93400 Saint-Ouen
Tél. : 01 53 85 53 85

www.iledefrance.fr

 [RegionIleDeFrance](https://www.facebook.com/RegionIleDeFrance)

 [iledefrance](https://twitter.com/iledefrance)

 [iledefrance](https://www.instagram.com/iledefrance)